



Julio 2011

INFORMES JURÍDICOS Y NOTAS POLÍTICAS SOBRE LA SITUACIÓN POLÍTICA Y JURÍDICA DE ANDORRA REMITIDOS AL PREFECTO DE LOS PIRINEOS ORIENTALES (1881-1965) POR EL MINISTERIO DE ASUNTOS EXTERIORES GALO, POR EL COMISARIO EXTRAORDINARIO PARA LOS VALLES DE ANDORRA RENÉ BAULARD (1933 Y 1936-1940) Y POR OTRAS AUTORIDADES Y PERSONALIDADES POLÍTICAS Y ACADÉMICAS (CUARTA PARTE) [PARTICULAR REFERENCIA A LA RECIENTE PELÍCULA «THERE BE DRAGONS»]

Manuel J. Peláez

mjpelaez@uma.es

María del Carmen Amaya Galván

mag@uma.es

Cristina Castillo Rodríguez

ccastillor@uma.es

Para citar este artículo puede utilizar el siguiente formato:

Peláez, Amaya Galván y Castillo Rodríguez: *Informes jurídicos y notas políticas sobre la situación política y jurídica de Andorra remitidos al Prefecto de los Pirineos Orientales (1881-1965) por el Ministerio de Asuntos Exteriores Galo, por el Comisario Extraordinario para los Valles de Andorra René Baulard (1933 y 1936-1940) y por otras autoridades y personalidades políticas y académicas (cuarta parte) [particular referencia a la reciente película «There be dragons»]*, en *Contribuciones a las Ciencias Sociales*, julio 2011.

www.eumed.net/rev/ccss/13/

ABSTRACT: The main aim of the fourth part of this article is to continue publishing service notes by René Baulard, lieutenant colonel, later colonel, and Special Commissioner for the Andorran Valleys, regarding his second term of office, between 1936 and 1940. The recent release of the film «There Be

Dragons», directed and written by the British Roland Joffé, is a truly significant event related to the above. This film had a different previous screenplay written by a North American screenwriter, Barbara Nicolosi (a former nun), whose plot focused on the escape of a group of characters, who would become more significant with time, from Madrid to Valencia, from there to Barcelona, then to Pallerols, and, finally, from Pallerols to Andorra. These characters represented all those who escaped from the Republican zone towards Andorra in order to cross the border at Hospitalet and Ax-les-Thermes towards Hendaye, thus reaching the National zone. Many historical facts (which do not belong to the world of film fiction) related to this route have already been published in Octavio Rico and Dámaso Ezpeleta's book, which describes facts until Andorra is reached, and Alfred Llahí and Jordi Piferrer's work, which focuses on the stay in the Co-principality of Andorra. The film director, Roland Joffé, who had decided to make a film which bore his personal imprint, discarded the existing screenplay and wrote a story where fact and fiction intertwine, and actual and fictional characters coexist. However, we are not interested in these fictional characters since we are only concerned about the actual story. The recent book by Ignacio Gómez-Sancha, co-producer of the film, is a good guide about the film and its making-of for it answers many questions posed by the film through his annotated interview with Roland Joffé. The part of the fugitive priest, who would later become Saint Josemaría Escrivá and reached Andorra as a political refugee, is played by the British actor Charlie Cox, and, according to many, it is a very realistic performance because of the way the saint is depicted during the Republican period and the Spanish Civil War. Unax Ugalde plays the mathematician Pedro Casciaro and he also bears a remarkable resemblance to the actual character. On the contrary, Alfonso Bassave does not look like professor Juan Jiménez Vargas but is able to portray this Human Physiology lecturer's high-spirited character. Pablo Lapadula does look like the engineer Isidoro Zorzano Ledesma but it is difficult to pinpoint other political refugees in the group such as Miguel Fisac, Francisco Botella Raduán, Tomás Alvira Alvira, Manuel Sáinz de los Terreros Villacampa, and José María Albareda Herrera. There is an actual event, which is approached as fictional in the film, and it is not completely unrealistic so it might as well have happened. We refer to the celebration of Mass in the Ribalera ravine, a very well-known event which has given rise to two moving descriptions by two eyewitnesses but they have nothing to do with many literary recreations which merely repeat a witness's testimony, who was not a member of Jiménez Vargas's group, by biographers who did not witness the event. The first description is Pedro Casciaro's and the second one by the young Catalan Antonio de Dalmases Esteva, who wrote some unpublished memoirs whose manuscript includes a completely breathtaking description. In «There Be Dragons», the film's antagonist, Manuel Torres, is having a gun aimed at Saint Josemaría while he is celebrating Holy Mass in the Ribalera but the gun is held by another militiaman, who tells Torres the target is within range and he is going to shoot with or without his permission. Then Torres asks him to wait a moment and, right away, he, who is a nationalist infiltrated in the Republican army, shoots the militiaman in the head with his own gun, exactly the same way he used to do in the Madrid barricades with Ildiko, who is an anarchist in the International Brigades and female lead in the film. Torres felt rejected by this woman, who had given birth to a child as a result of an affair she had had with an anarchist who had committed suicide,

and her son would be later adopted by Torres. Moreover, Manuel Torres had executed another anarchist in Madrid in exactly the same way, that is, with a shot in the head at close range. This type of situation in which one would be within shooting distance of the militia rifles might have taken place several times during the escape through the Pyrenees, and especially in the vicinity of the entry into Andorra. «Political refugees» did not give the impression of having been aware of being in danger even in Andorran territory (Antonio de Dalmases was indeed aware of it when he entered Andorra). Colonel René Jules Baulard's service notes and other correspondence forwarded to the Eastern Pyrenees Prefect and Permanent Delegate in Andorra, and to the Commander in chief of the XVIth Military Region, prove it. Spanish militia would frequently enter Andorra and shoot those fleeing Republican Spain. This was the case on 12th March 1937, when René Baulard recounted the threats by some anarchist groups in Seo d'Urgell against Andorra and how he was determined to establish a defence plan for the Valleys based upon two hypotheses: the first one, an attack against Sant Julià de Lòria; and, the second one, another attack against Andorra la Vella. He also mentioned a possible attack on the Escaldes electric power station. On Tuesday 28th September 1937, Baulard reported the Prefect that «an injured refugee had been captured by the Spanish border guards», while the rest had managed to escape but without specifying whether they were still Spain or they had entered Andorra. Refugees were still entering Andorra by the dozen. However, it is particularly relevant to the present case how, on 30th November 1937 Baulard pointed out to the Prefect that «the influx of Spanish political refugees, which had been particularly significant during the month of October –over a thousand refugees had gone through the Valleys during that period– has decreased by more than half in November. The reasons for this might be that clashes, usually bloody, between border guards and refugees on the border may have increased, and, on top of that, surveillance along the 20-kilometre border has become more intense». On the other hand, clergy was especially in danger. In the second half of July 1936 some fifty priests of the Seo d'Urgell diocese took refuge in Andorra, and from there they headed towards France crossing the border. A French priest was murdered, in Andorran territory, by some Spanish anarchists who forced him to get off a bus and then left his dead body riddled with bullets on the road. We can also find a coincidental reference to a monetary claim in the documentation published in this article, on the occasion of Papinaud's official mission in Andorra in 1886, which was later included in a well-known report. Pierre-Louis-Clovis Papinaud was the Subprefect of Prades and carried out research, commissioned by the French Ministry of Foreign Affairs, in the Andorran Valleys which clearly revealed how the situation there was completely peaceful and did not deserve any special concern by French authorities. He then had to carry out several other activities in the Co-principality. Papinaud was a peculiar character, who was married to an attractive woman, known as “the beautiful Pepa”, Joséphine Pujol, who had attracted the Herculean Subprefect despite the age difference between them. Papinaud was also the mayor of Cuxac and had a brilliant career in French colonies where he held several offices such as Governor of Mayotte, from 4th May 1888 to April 1893, and from March 1899 until the Samson of Conflet (Papinaud was a very strong man) died in Suez in July 1900 when he was returning to France. The French Ministry of Foreign Affairs was very significant in relation to Andorra in the period of our research, that is, from

1881 to 1965, since it was the usual channel of communication between the Presidency of the Republic and the Prefect of the Eastern Pyrenees, who was Permanent Delegate for Andorran affairs. The following ministers of Foreign Affairs in the French Third Republic are worth mentioning as regards documentation contained herein and in the previous parts of this article: Charles-Louis de Saulces de Freycinet, Émile Flourens, Alexandre Ribot, Stéphen Pichon, and Paul Reynaud, minister of Foreign Affairs from 11th March to 18th May and from 5th to 16th June 1940; once the Vichy Government was set up, the most interesting Foreign Affairs ministers were Paul Baudouin, from 16th June to 28th October 1940, and, above all, Pierre Laval, who held the Foreign Affairs portfolio from 28th October to 13th December 1940, and from 18th April 1942 to 20th August 1944. As for final documentation with respect to education in French in the Co-principality of Andorra, the key figure was the minister Maurice Couve de Murville, who headed the portfolio from 1st June 1958 to 30th May 1968. However, the most relevant Foreign Affairs ministers in our research are those during the second Special Commission of the Valleys, which was headed by René Baulard. During this period, the Foreign Affairs ministers were Yvon Delbos, Josep Paul-Boncour, Georges Bonnet, Édouard Daladier, and the aforementioned Paul Reynaud and Paul Baudouin. The last part of this article will be devoted to the publication of other official documentation by the Rector of the Academie de Montpellier, by the Prefect of the Eastern Pyrenees, and by the Veguer of France in Andorra, regarding the implementation of new French studies in the Andorran Principality.

KEY WORDS: «There Be Dragons», «Cruzando la noche. Caminos difíciles en tiempos dramáticos», Pierre-Louis-Clovis Papinaud, René-Jules Baulard, Roland Joffé, Ignacio Gómez-Sancha, Charlie Cox, Jacques-Marie-Geoges Lafargue, Jules-Adrien-Jean Bonhoure, Fernando de los Ríos Urruti, Saint Josemaría Escrivá, Jean-Auguste Brutails, José María Albareda Herrera, Manuel Sainz de los Terreros Villacampa, Francisco Botella Raduán, Tomás Alvira, Miguel Fisac Serna, Juan Jiménez Vargas, Jean-Louis Hague Roma, Justí Guitart i Vilardebó, Ramón Iglesias Navarri, Manuel Moreno Ferrer, Pedro Casciaro Ramírez, Jordi Piferrer, Alfred Llahí, Pedro Rodríguez García, Special Colonel Commissioner, Foreign Affairs Minister, French gendarmerie, Consulate General of France in Barcelona, Special Commissioner in Foix, Political refugees, Vicar Capitular in Urgell, German properties in Andorra, Andorra's Parliament, Joint sovereignty rights, Andorra's constitutional history, Eastern Pyrenees Prefect.

En esta cuarta entrega de informes y comunicados oficiales referentes a la historia política y jurídica andorrana entre 1881 y 1965 continuamos con la edición de numerosas notas de servicio del coronel René Baulard desde 1936 a 1940. La importancia del Ministerio de Asuntos Exteriores francés fue grande en relación con Andorra en los años que abarca nuestra investigación, es decir desde 1881 a 1965. Era el cauce habitual de comunicación de la Presidencia de la República con el prefecto de los Pirineos Orientales, delegado permanente para los asuntos de Andorra. Vemos conveniente resaltar, en lo que afecta a la documentación aquí recogida, como en las tres anteriores entregas de este trabajo, a los siguientes ministros de Exteriores de la Tercera República Francesa. De entre ellos destacaríamos a Charles-Louis de Saulces

de Freycinet, que fue ministro de Asuntos Exteriores entre el 6 de abril de 1885 y el 7 de enero de 1886 y presidente del Consejo de Asuntos Exteriores desde el 7 de enero de 1886 al 11 de diciembre de ese mismo año; Émile Flourens fue ministro de Asuntos Exteriores desde el 13 de diciembre de 1886 al 3 de abril de 1888; Alexandre Ribot ocupó el puesto desde el 17 de marzo de 1890 al 27 de febrero de 1892 y desde el 27 de febrero de 1892 al 6 de diciembre de 1892, y, desde esta última fecha, compaginándolo con la Presidencia del Consejo de Ministros, hasta el 11 de enero de 1893, para regresar a la cartera de Exteriores entre el 12 de septiembre y el 23 de octubre de 1917; Stéphen Pichon en dos de sus tres mandatos al frente de la cartera de Exteriores, el que va desde el 25 de octubre de 1906 al 2 de marzo de 1911 y el que transcurrió entre el 16 de noviembre de 1917 y el 20 de enero de 1920 tiene relación con lo que en este trabajo precisamos; igualmente Paul Reynaud, ministro de Asuntos Exteriores desde el 11 de marzo de 1940 al 18 de mayo de ese mismo año y desde el 5 al 16 de junio de 1940, en que inaugurado el Gobierno de Vichy, los ministros de Exteriores que más nos interesan son Paul Baudouin desde el 16 de junio de 1940 al 28 de octubre de 1940 y, sobre todo, Pierre Laval, que tuvo la cartera desde el 28 de octubre de 1940 al 13 de diciembre de ese mismo año y desde el 18 de abril de 1942 al 20 de agosto de 1944. Respecto a la documentación final sobre las enseñanzas en francés en el Coprincipado Andorrano la figura clave era el ministro Maurice Couve de Murville, que estuvo al frente de la cartera desde el primero de junio de 1958 al 30 de mayo de 1968. No obstante, los ministros de Asuntos Exteriores más significativos en nuestra investigación son los que cubren la etapa del segundo Comisariado extraordinario de los Valles al frente del cual estuvo René Baulard. En ese periodo, los ministros de Asuntos Exteriores fueron Yvon Delbos, Josep Paul-Boncour, Georges Bonnet, Édouard Daladier y los citados Paul Reynaud y Paul Baudouin.

Hemos de situar igualmente en el panorama de lo aquí descrito a dos personajes tan significativos como el prefecto de los Pirineos Orientales Jules-Adrien-Jean-Bonhoure, nacido en Shanghai el 26 de agosto de 1860, que era jurista de formación aunque también hizo estudios de Filosofía y Letras. Sería nombrado prefecto de los Pirineos Orientales el 22 de marzo de 1889. En diciembre de 1895 pasó a ser prefecto en Córcega¹. Le había precedido en el cargo de prefecto de los Pirineos Orientales Jacques-Marie-Georges Lafargue, nacido en 1848, que fue nombrado el 21 de mayo de 1886 y cesó el 22 de marzo de 1889².

Referencia accidental en relación con una reclamación económica la encontramos con ocasión de la misión oficial de Papinaud en Andorra en 1886, que se tradujo en un conocido informe. Pierre-Louis-Clovis Papinaud (1844-1900) era subprefecto de Prades³ y llevó a cabo, por encargo del Ministerio de Asuntos Exteriores francés, una investigación en los Valles de Andorra en la que quedó patente que la situación en los valles era completamente pacífica y no merecía especial preocupación de las autoridades galas. Papinaud fue un

¹ Ver René Bargeton, *Dictionnaire biographique des préfets (septembre 1870 – mai 1982)*, París, 1994.

² René Bargeton, *Dictionnaire biographique des préfets (septembre 1870 – mai 1982)*, pp. 321-322.

³ Ver, sobre tan singular personaje, Edmond Pascual y André Roques, *Le tonnelier de la République, ou La vie de Clovis Papinaud*, Perpignan, 2001, 367 pp.

personaje singular, casado con una hermosa mujer, conocida como “la bella Pepa”, Joséphine Pujol; fue además alcalde de Cuxac y tuvo una brillante carrera en las colonias francesas desempeñando, entre otros cargos, el de gobernador de la isla de Mayotte desde el 4 de mayo de 1888 hasta abril de 1893 y de nuevo gobernador de Mayotte desde marzo de 1899 hasta que, de regreso a Francia, el Sansón del Conflent falleció en Suez en julio de 1900. No podemos menos de considerar que quizás en el origen de la enfermedad mortal estuvieran sus excesos en la comida y con las bebidas alcohólicas no precisamente de baja graduación que ingería Papinaud. Su nombramiento se debía a que Papinaud era hombre de carácter apacible y que despertaba simpatía entre la población. La amabilidad de Papinaud, unida a otros factores políticos, le permitió ser elegido diputado por la Unión Republicana en la Cámara de los Diputados en sendas legislaturas desde el 5 de agosto de 1883 al 25 de febrero de 1888 por el departamento del Aude. No terminó su aventura parlamentaria, pues fue nombrado el 26 de enero de 1888 gobernador de Nossi-Bé, de donde pasaría poco después a Mayotte. Tras su deceso, le substituyó meses después en el cargo de gobernador de Mayotte Pierre-Hunert-Auguste Pascal, a partir del 18 de septiembre de 1900.

El veguer de Francia en Andorra transmitía el 26 de marzo de 1928 al prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente en Andorra su preocupación porque «después de algún tiempo, España da la impresión de que comienza a interesarse particularmente en la administración y asuntos de Andorra»⁴. En 1927 diversas personalidades españolas solicitaron una concesión a favor de la denominada Sociedad General de Andorra en relación a la actividad de producción tabacalera. En mayo de 1928, el Gobierno español «instaló en Andorra sin consentimiento de la autoridad local, ni de Francia, una administración de correos española, que ha completamente desorganizado el servicio de correos francés». Señalaba igualmente el veguer francés la crisis económica por la que atravesaba el Principado y la emigración de andorranos a Cataluña⁵. Pero, por otro lado, los productos fabricados en Andorra, y no solo el tabaco, no eran del agrado del ciudadano francés. Así lo consideraba el veguer Charles Romeu, quien advertía en junio de 1928 que «los productos andorranos son de una calidad que no responde en absoluto al gusto de los consumidores franceses»⁶, lo que hacía difícil la colocación de los mismos en el Rosellón o en el Ariège.

De personajes celeberrimos (con el paso del tiempo) que, tal como observamos en anteriores partes de este trabajo, constituyeron el grupo de refugiados “políticos” más significativo que entró en Andorra entre julio de 1936 y enero de 1939, como San Josemaría Escrivá, Juan Jiménez Vargas, Francisco Botella Raduán, Pedro Casciaro, Miguel Fisac, Manuel Sáinz de los

⁴ Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-309, 1900-1928, Ingérence de l'Espagne dans les affaires andorranes, rapport du viguier français, 1928. Culture du tabac, 1900-1919, documento suelto.

⁵ Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-309, 1900-1928, Ingérence de l'Espagne dans les affaires andorranes, rapport du viguier français, 1928. Culture du tabac, 1900-1919, documento de 26 de marzo de 1928.

⁶ Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-309, 1900-1928, Ingérence de l'Espagne dans les affaires andorranes, rapport du viguier français, 1928. Culture du tabac, 1900-1919, informe enviado al prefecto de los Pirineos Orientales, desde Prades, el 27 de junio de 1928.

Terreros, Tomás Alvira y José María Albareda, recoge buena información el jurista, teólogo y escritor Pedro Rodríguez García⁷ en su monumental e

⁷ After mentioning Pedro Rodríguez García, the authors of this article have decided to render his biography into English, by María del Carmen Amaya, so that its online version may reach a wider readership, since a mere 35% of this biography will be published in one of the volumes of *Diccionario Biográfico Español*, of which twenty volumes in alphabetical order have already been published in April 2011. 65% of its translation into English is not included in the Spanish version, therefore the former being considerably lengthier. Pedro Rodríguez García is an important character, proof of this is the fact that he was chosen as one of the forty thousand most significant Spaniards of all time. In XXth century Europe and American Theology there have been first-class figures such as Albert Schweitzer (1875-1965), Rudolf Karl Bultmann (1884-1976), Karl Rahner (1904-1984), Henri Sonier de Lubac (1896-1991), Karl Barth (1886-1968), Yves Congar (1904-1995), Hans Urs von Balthasar (1905-1988), Oscar Cullmann (1902-1999), Edward Schillebeeckx (1914-2009), Leonardo Boff (b. 1938), Gustavo Gutiérrez Merino (b. 1928) (due to his ideological influence in Latin America even though his theological thought itself may be considered atypical; but it should be said in his favour that Yale University, which is one of the most outstanding universities in the world, awarded him an honorary doctorate), Johann Baptist Metz (b. 1928), and the extremely relevant Hans Küng (a theologian who has struggled to achieve, quite unsuccessfully, the close connection between Theology and modern thought). Last century's Spanish Theology cannot be compared to that of the Golden Age because it did not even come close to it until some new theologians appeared in the national theological landscape thirty five years ago. Broadly speaking, there has been a certain plural revival in Theology thanks to its opening to European Theology and to the setting up of several faculties (in Salamanca, Valencia, Burgos-Vitoria, Pamplona and Barcelona), from 1967, which joined the only faculty existing before this date. Even though it would be worth mentioning both these faculties teaching staff and their scientific findings, we will leave it for another occasion. Then, we will focus on the Theology Faculty of the University of Navarra since Pedro Rodríguez García belongs to this institution and, together with José Luis Illanes and José Ramón Villar, they form a group of internationally recognized leading theologians. Professor Jutta Burggraf, who also lectured in this institution but had studied in renowned Teutonic universities, was an established and emerging scholar as compared to Pedro Rodríguez García and José Luis Illanes, among other reasons because of her age, gender, and nationality. She died of a malignant disease in 2010 without having received first-rate international recognition, which, had she lived ten further years, everyone hoped she would have achieved and even outperformed many other researchers. In a worthy second place over the past forty years, one could place: the late bible scholar José María Casciaro (director and driving force behind the famous "Biblia de Navarra"); Ramón García de Haro Goytisolo (1931-1996) (author of the important work *Historia teológica del modernismo*, which enlightened both the heads and hearts of those scholars determined to courageously face the exegete Alfred Loisy and Albert Lagrange, and is considered a significant contribution to contemporary moral theology and to Labour Law, too); Evencio Cofreces Merino (1941-2001); the dogmatic and deceased Alfredo García Suárez (director of the Theological Institute which would later become a Faculty); Lucas F. Mateo Seco (who has focused his research on written work in Greek by Gregorio de Nisa but whose thought on other theological areas is not considered so brilliant); Fernando Sánchez-Arjona; Gonzalo Aranda (bible scholar); José Morales (the great expert in Newman and in Islam in Spain –we are not aware whether he has been cited by scholars in the School of Divinity in the United Kingdom–; he defends Theology against Canon Law, under Álvaro d'Ors's strong and incomprehensible statements, who believed Canon Law was dead after the publication of the Code of Canon Law in 1983); the current Archbishop of Tarragona, Jaume Pujol Balcells; Antonio Aranda Lomeña; Francisco Varo; and, three outstanding former lecturers in the University of Navarra who now lecture in the Pontifical University of the Holy Cross in Rome, Fernando Ocariz Braña, Antonio Miralles and Ángel Rodríguez Luño. There is also a self-sufficient third place of clever and, above all, didactic theologians, and a fourth place of theologians who are still in training but their names will not be provided in order not to hurt their feelings. Pedro Rodríguez García is ahead of other Spanish theologians during the XXth century and the first decade of the XXIst century as regards his intellectual recognition in the German Theology sphere, where he stands out together with Olegario González de Cardedal, while he almost lacks scientific impact index in the cultivated and elegant French speaking sphere, where other Spanish theologians excel. Pedro Rodríguez García was born in Cartagena on 19th

July 1933. He is son of Pedro Rodríguez Contreras and Justina García Sanz de Andino [who is a descendant of the famous XIXth century Commercial and Criminal Law expert, Pedro Sáinz de Andino (1786-1863), although his surname has been slightly changed]. He undertook his secondary studies in Madrid at the Chamberí Marist Brothers School and the Cartagena State High School, where he first contacted Opus Dei through Salvador Hernández Conesa (who was once chosen as Spanish doctor of the year) and José María Fernández Ros, an apostolic friendly *panzer*, and he applied for his admission to this Catholic Church institution. Rodríguez García studied Law in the University of Madrid between 1950 and 1956, and, then, was awarded a *Cum laude* PhD in the University of Navarra for his PhD thesis entitled *La naturaleza de las Prelaturas personales. Contribución al estudio de su figura jurídica en perspectiva teológico-canónica*, which was directed by the Civil and Ecclesiastical Law scholar Amadeo de Fuenmayor Champín (1915-2005). Between 1956 and 1959, he undertook both BA and PhD studies in Theology at the Pontifical Lateran University in Rome and became a *Summa cum laude* Doctor in Sacred Theology for his PhD thesis *Planteamiento doctrinal del progresismo cristiano*, which was directed by Ugo Lattanzzi. He was ordained as a priest on 10th August 1958. Rodríguez García was the founder and editor-in-chief of the journal *Palabra* from September 1965 to October 1970. After that he became a lecturer in the Theology Faculty of the University of Navarra where he has taught from 1967-1968 academic year until he retired in 2003. In this Faculty, he became a tenured lecturer in Dogmatic Theology in 1974, and, in 2003-2004 academic year, an emeritus lecturer. In this academic institution he was Director of Studies and Research Director; between 1992 and 1998 he was the Dean of Faculty, and even chaired the Board of Deans of Theology Faculties in Spain in 1996-1997 academic year. Rodríguez García was also editor-in-chief of the journal *Scripta theologica* from 1976 to 1989. He has been a member of the Pontifical Academy of St. Thomas Aquinas since 1980, a Prelate of Honor of His Holiness since 1993 and an Ecumenical consultant (1985-2005), and a member of the Theology Advisory Committee of the Spanish Episcopal Conference since 1997. On 3rd February 2011 he was renewed in this latter position and the members of the Advisory Committee were, apart from Pedro Rodríguez García, Santiago del Cura Elena, Leonardo Rodríguez Duplá, Ángel María Navarro Lecanda, Domingo Muñoz León, Avelino de Luis Ferreras, Gabriel Ramis Miquel, Cándido Pozo Sánchez, Antonio Rodríguez Carmona, Ramón Trevijano Etcheverría, Lorenzo Trujillo Díaz, Salvador Pié Ninot, Alejandro Martínez Sierra, Juan Miguel Díaz Rodelas, Alfonso Fernández Benito, and José García Oró. He has been a full member of the Spanish Royal Academy of Doctors since 2009, where he was welcomed by a speech delivered by the Jesuit and Bishop Juan Antonio Martínez Camino. Pedro Rodríguez's research on the Roman Catechism unveiled its original manuscript in the Vatican Secret Archives. This was a first-rate finding which attracted the unusual attention of German Theology scholars, in particular Christoph Schömborn's (*El catecismo de la Iglesia Católica: ideas directrices y temas fundamentales*, Madrid, 1994, pp. 41-66) and that of the then Cardinal Joseph Ratzinger. This critical edition has been cited thirteen times in the regular edition (2001) of the Catechism of the Catholic Church. Pedro Rodríguez confronted Anton Ziegenaus as a result of Rodríguez's thought regarding the sacrament of Confirmation. Pedro Rodríguez's main disciple and follower, the legal scholar and theologian, mentioned above, who was Dean of the Theology Faculty in the University of Navarra (2004-2010), José Ramón Villar, who, more than anyone else, has highlighted his ecclesiological contributions together with the Portuguese Miguel de Salis and the Spaniard Ramiro Pelletero. His historical and critical study in a monumental edition of the 999 points of the spirituality classical work *The Way* has led to considerable reflection in Theology journals and to a collective work coordinated by Constantine Anchel, who is a freelancer in Theology. Rodríguez García has created a prolific school of experts in ecumenism, among whom we may find the aforementioned Jutta Burggraf, who was at the top and far above the other experts until her death, Arturo Cattaneo, the Aragonese Villar, mentioned above, and the Argentinian Raúl Lanzetti and Philip Goyret. Pedro Rodríguez included Ecumenical Theology in the syllabus from the beginning of the Theology Faculty of the University of Navarra, thus being the first institution in Spain to include this subject. He has published over ten thousand pages on Theology in Spanish, Italian, Portuguese, English, Catalan, and German. What follows is a selected list of his publications: *Planteamiento doctrinal del progresismo cristiano*, Madrid, 1961; *Renovación en la Iglesia. Comentarios a la "Ecclesiam Suam"*, Madrid, 1964; "Carisma e institución en la Iglesia", in *Studium*, 7 (1966), pp. 479-496; "Il laicato in prospettiva ecumenica", in *Studi cattolici*, 80 (1967), pp. 3-11; "Ministerio y comunidad. Estudio de sus relaciones en orden a la fundamentación de una teología del

ministerio eclesiástico”, in *Scripta Theologica*, 2 (1970), pp. 119-142; in collaboration with W. Mogge and O. Roegele, *Das Amt des Bischofs*, Cologne, 1972; *Fe y vida de fe*, Pamplona, 1974; in collaboration with J. L. Illanes, *Progresismo y liberación*, Pamplona, 1975; “Infallibilis? La respuesta de Santo Tomás. Estudio de la terminología *infallibilis-infallibiliter-infallibilitas* en sus tratados *de fide*”, in *Scripta theologica*, 7 (1975), pp. 51-124; “Un bilancio del Vaticano II”, in *Studi cattolici*, 20 (1976), pp. 731-740; *Iglesia y ecumenismo*, Madrid, 1979; in collaboration with L. Elders and F. Inciarte, *Die Person in Anspruch sittlicher Normen*, St. Augustin, 1981; “El sentido de la Primera Carta a los Corintios sobre el ministerio eclesiástico: la interpretación de Santo Tomás”, in *Escritos del Vedat*, 9 (1981), pp. 361-378; in collaboration with R. Lanzetti, *El Catecismo Romano: fuentes e historia del texto y de la redacción. Bases críticas para el estudio teológico del catecismo del Concilio de Trento*, Pamplona, 1982; *Iglesias particulares y prelaturas personales. Consideraciones teológicas a propósito de una nueva institución canónica*, Pamplona, 1985; *El Manuscrito original del Catecismo Romano. Descripción del material y los trabajos al servicio de la edición crítica del catecismo del Concilio de Trento*, Pamplona, 1985; “El concepto de estructura fundamental de la Iglesia”, in *Veritati catholicae. Festschrift für Leo Scheffczyk zum 65 Geburtstag*, Aschaffenburg, 1985, pp. 237-246; “Die Kirche als Heilsgemeinschaft”, in *Das Europäische Erbe und seine christliche Zukunft*, Cologne, 1985, pp. 192-205 and 357-369; “La salvezza nella vita della Chiesa”, in *Salvezza cristiana e culture odierne*, Atti del II Congresso internazionale “La Sapienza della croce oggi”, Rome, 1985, vol. II, pp. 9-29; *Vocación, trabajo, contemplación*, Pamplona, 1986; “La identidad teológica del laico”, in *Scripta theologica*, 19 (1987), pp. 265-302; “Actitudes humanas ante Cristo”, in several authors, *Jesucristo hoy*, Madrid, 1990, pp. 263-283; “Omnia traham ad meipsum. Il significato di Giovanni 12, 32 nell’esperienza spirituale di Mons. Escrivá de Balaguer”, in *Annales theologici*, 6 (1992), pp. 5-34; in collaboration with Fernando Ocariz and José Luis Illanes, *El Opus Dei en la Iglesia. Introducción eclesiológica a la vida y el apostolado del Opus Dei*, Rialp, Madrid, 1993 [translated into French, English, Italian, German, and Portuguese]; *El catecismo de la Iglesia Católica: interpretación histórico-teológica*, Pamplona, 1994; “Pastori e laici: distinzione dei ruoli nella Dottrina sociale della Chiesa”, in *I Cattolici e la società pluralista. Il caso delle “leggi imperfete”*, Simposio internazionale (Rome, 9-12.XI.1994), Bologna, 1996, pp. 158-198; “La Iglesia, creatura evangelii: contribución a la recepción eclesial del documento *Iglesia y justificación*”, in *Diálogo ecuménico*, 31 (1996), pp. 375-399; *El Catecismo Romano ante Felipe II y la Inquisición española. Los problemas de la introducción en España del catecismo del Concilio de Trento*, Madrid, 1998; “Trinità, chiesa, eucaristia. Rilettura del Documento di Monaco 1982”, in *Studi in onore del prof. Donato Valentini*, Rome, 1999, pp. 965-985; “Theological Method for Ecclesiology”, in *The Gift of the Church. A Textbook on Ecclesiology in Honor of Patrick Granfield, O.S.B.*, Minnesota, 2000, pp. 129-156; “El diálogo teológico entre la Iglesia Católica y la Iglesia Ortodoxa: I. De los inicios a la relación de Bari (1962-1987)”, in *Las Iglesias Orientales*, Madrid, 2000, pp. 347-458; “Natura e fini del primato del Papa: il Vaticano I alla luce del Vaticano II”, in *Il primato del successore di Pietro nel mistero della Chiesa. Testo e commenti*, Vatican City, 81-111; “En torno a la ‘definición’ esencial de la Iglesia”, in *In communione Ecclesiae. Miscelánea en honor del cardenal Antonio M^a Rouco Varela*, Madrid, 2003, pp. 601-618; *Vocación cristiana y llamada a la santidad*, University of Sabana, Bogota, 2003; “Cinco tesis sobre el sentido de los ‘templos’ en la Iglesia Católica”, in *Signum et testimonium. Estudios ofrecidos al Prof. Antonio García Moreno en su 70 cumpleaños*, Pamplona, 2003, pp. 297-324; “Tomás de Aquino y el catecismo Romano. Una cuestión histórico-teológica acerca de la necesidad del Bautismo”, in *Indubitanter ad veritatem. Studies offered to Leo J. Elders*, Damon, 2003, pp. 366-376; “Para una comprensión del carácter ‘cristiano’ de la gracia”, in *Dar razón de la esperanza. Homenaje al Prof. José Luis Illanes*, Pamplona, 2004, pp. 455-465; “Der geistige Kult der Neuen Bundes nach der Lehre des Heiliges Thomas von Aquin”, in *“Donum veritatis”. Theologie im Dienst an der Kirche. Festschrift zum 70. Geburtstag von Anton Ziegenaus*, Regensburg, 2006; *Iglesia: misterio y misión. Diez lecciones sobre eclesiología del Concilio Vaticano II*, Buenos Aires, 2006; “El culto cristiano”, in *La liturgia en la vida de la Iglesia. Culto y celebración*, Pamplona, 2007, pp. 29-46; “Las iglesias orientales y las Comunidades cristianas nacidas de la Reforma: estatuto eclesiológico”, in *“Subsistit in Ecclesia Catholica”. Precisiones sobre la eclesiología del Concilio Vaticano II*, Madrid, 2007, pp. 63-73; “La questione del «subsistit»”, in *Studi Cattolici*, No. 561 (2007), pp. 756-763; “El doctorado de San Josemaría en la Universidad de Madrid”, in *Studia et Documenta*, 2 (2008), pp. 13-103; *Evangelio y oración: lectio divina*, Madrid, 2008; “La riforma della Penitenzieria Apostolica all’epoca di San Pio V. Una riflessione storico-teologia”, in *La*

internacionalmente difundida edición crítica de *Camino*, así como en otras obras, aunque no con mención, salvo ocasionalmente, de la fuga pirenaica. Pueden verse pues datos sobre Jiménez Vargas⁸, Miguel Fisac⁹, Pedro

Penitenzieria Apostolica e il Sacramento della Penitenza. Percorsi storici-giuridici-teologici e prospettive pastorali, Vatican City, 2009, pp. 135-148; “El Catecismo de Carranza y el Catecismo Romano”, in *Anuario de Historia de la Iglesia*, XVIII (2009), pp. 145-166; “El «sacrum ministerium» en los comentarios de Santo Tomás al «corpus paulinum»”, in *Saint Thomas’s Interpretation of Saint Paul’s Doctrines*, Vatican City, 2009, pp. 154-172.

If we leave aside Pedro Rodríguez’s biography itself, but following the same thread, we would like to make some remarks. He was and still is a lecturer in the University of Navarra, which is an outstanding institution even though it has not been ranked among the best five hundred universities in the world, according to the prestigious Academic Ranking of World Universities (ARWU), commonly known as the Shanghai Ranking. Nevertheless, it has been considered the best Spanish University on three occasions, the most recent of which in 2009, in the ranking published in the most influential advanced and progressive Spanish newspaper, *El País*. In accordance with the Webometrics Ranking of World Universities, the University of Navarra ranks at 565th position [even though it had ranked at 466th; this fall of one hundred positions in the ranking may be due to the fact that Spanish public universities have further promoted research in all fields of knowledge while the University of Navarra has not encouraged social sciences to a large extent, the following areas have been particularly neglected: Social Work, Sociology, Political Science, Labour Relations, Legal and Economic Translation, Social Anthropology, Psychology, Psychopedagogy, because it would rather focus on Metaphysics, Philosophical Anthropology and Gnosiology, which have absolutely no relevance in international rankings; that is to say that they practically have no score and, according to wise general opinion, every other day digressions on the being or on “the object and its mental limit” are a complete waste of time and even more so if they are published in Spain; even if they were published in Heidelberg or Tübingen, they would have more impact but with a low-density factor –low but not lacking– in accordance with the criteria of the two main rankings]. However, the University of Navarra, together with the Catholic universities of Leuven and Nijmegen (both of them are usually found in rankings, and Leuven University is ranked at a very good position in the Shanghai Ranking; and in the Webometrics Ranking, in June 2011, the Radboud University Nijmegen ranks at 342nd, the Dutch-speaking Leuven University ranks at 218th while the French-speaking Leuven University ranks at 267th) forms the triumvirate of the best Catholic universities in Europe (the University of Deusto falls behind, at 1,274th, while it had ranked at 988th before; the Pontifical University of Salamanca ranks at 4,009th; and the Catholic University of St. Teresa of Ávila ranks at 9,398th), without taking into account the fact that the Radboud University Nijmegen ecclesiastical degrees have been removed from their canonical status while it has been awarded to Utrecht and Tilburg universities degrees. The Pontifical Lateran University, where Pedro Rodríguez García studied (which was then called Lateranum), ranked at 4,147th in the ranking of the 20,000 best universities in the world in October 2010 and now, in April 2011, ranks at 7,619th. The Pontifical University of the Holy Cross, where he has lectured, has moved up in the ranking from 4,549th, in November 2010, to a current 4,433rd, but the once select Pontifical Gregorian University has lost all its pedigree of yesteryear and now ranks at 4.989th when it had ranked at 3,460th, in November 2010. It should be added that the top one hundred universities in the ranking are considered to be excellent; the top five hundred are very good; those which rank between 501st and 999th are good; from 1,000th on they are average; from 2,000th they are bad; from 4,000th downward they are very bad; and, from 10,000th their promoters (public, private, secular or religious) would do a service to science by closing their universities. We know the Cardinal Prefect of the Sacred Congregation for Catholic Education is concerned about this since the Vatican is a signatory country of the Bologna process and its universities must meet quality standards. Not even the once prestigious Pontifical Urbaniana University (it has fallen from 2,614th, in November 2010, to 6,678th now. Who is to blame for discrediting the Urbaniana University to this extent which has led to a fall of over four thousand positions in the international ranking?) or the Athenaeum Pontificium Regina Apostolorum University (5,907th position) rank at a good position. The Pontifical University of St. Anselmo ranks at 11,476 in June 2011.

⁸ Pedro Rodríguez, edición crítica de *Camino*, pp. 56-59, 61, 62, 68, 70, 72, 73, 78, 80-82, 89, 95, 98, 99, etc., *ad casum* ver “Índice de nombres”, p. 1.177.

Casciaro¹⁰ y Francisco Botella¹¹. De Albareda y Alvira son mucho menores los datos que proporciona, así como de Manuel Sáinz de los Terreros Villacampa. En su edición crítico-histórica de *Santo Rosario*, el que más aparece es Pedro Casciaro Ramírez¹². Volvemos, pues, a referirnos en esta cuarta entrega a este grupo, que atravesó, por las montañas, la frontera que separaba Cataluña de Andorra, centrándonos en algunas novedades.

Un acontecimiento verdaderamente notable ha sido la aparición de una película «There Be Dragons», cuyo director y guionista ha sido el británico Roland Joffé. Se ha de decir que es una cinta de una enorme simbología, excepcional en su género, que para lograr entenderla hay que estar muy al corriente de la trama histórica que describe; un largometraje, en definitiva, para hacer pensar, para una élite intelectual que viendo la película tres o cuatro veces se aperciba de la calidad del producto que ha sido elaborado. Evidentemente no es un film de aventuras escrito para jovencitos cursis de cintura quebradiza de los que vegetan en las cafeterías del barrio de Salamanca de Madrid. Tiene, por supuesto, más futuro que presente. Dicha película contaba con un guión precedente escrito por una guionista norteamericana, Barbara Nicolosi, que centraba su línea argumental en la biografía de Escrivá, y daba particular relieve a la huida desde Madrid a Valencia, de allí a Barcelona, y luego desde la antigua ciudad condal a Pallerols y desde Pallerols a Andorra del citado grupo de personajes que huyeron de la zona republicana hacia Andorra, para pasar luego, a través de la frontera de Hospitalet y Ax-les-Thermes, en dirección hacia Hendaya, para incorporarse a la zona nacional. De ese itinerario conocemos ya muchos aspectos por medio del libro de Octavio Rico y Dámaso Ezpeleta¹³ y por el de Alfred Llahí y Jordi Piferrer¹⁴ en lo que se refiere a la estancia en Andorra, como hemos dejado indicado en la tercera entrega de nuestro artículo.

Nicolosi, nacida en New Brunswick el 20 de febrero de 1964, cuenta con una amplia formación adquirida en el Magdalen College, en la Northwestern University y en Harvard, y una experiencia a la hora de colaborar o escribir guiones relacionados con el trinomio: Catolicismo, Historia y Cultura. Ha sido profesora de Cine en dos universidades norteamericanas, la verdad sea dicha bien poco significativas en el panorama de los rankings internacionales de calidad, la Pepperdine y la Azusa Pacific. Ha impartido conferencias o dirigido seminarios en un nutrido conjunto de universidades católicas de EE.UU. y de Italia.

El director de la película, Roland Joffé, decidió hacer un largometraje con sello propio, renunció al guión anterior y escribió una historia donde se mezclan

⁹ Pedro Rodríguez, edición crítica de *Camino*, pp. 15, 61, 71, 72, 79, 81, 91, 92, 95-97, 99, 109, 113-115, 117, 119, 120, 322, 463, 622, 677 y 825; *ad casum* consultar “Índice de nombres”, p. 1.175.

¹⁰ Pedro Rodríguez, edición crítica de *Camino*, pp. muy abundantes, *ad casum* “Índice de nombres”, p. 1.172.

¹¹ Pedro Rodríguez, edición crítica de *Camino*, pp. numerosas, *ad casum* “Índice de nombres”, p. 1.171.

¹² Pedro Rodríguez, Constantino Anchel y Javier Sesé, edición crítico-histórica de *Santo Rosario*, Madrid, 2010, *ad casum* “Índice de nombres, ciudades e instituciones”, p. 360.

¹³ Octavio Rico y Dámaso Ezpeleta, *Cruzando la noche. San Josemaría Escrivá, otoño de 1937. El paso de los Pirineos*, Aldaba, Terrassa, 2004.

¹⁴ Alfred Llahí y Jordi Piferrer, *Andorra: tierra de acogida. El paso de San Josemaría por Andorra*, Rialp, Madrid, 2010.

la realidad y la ficción, y en la que junto a sujetos reales aparecen otros imaginarios (sin embargo, Joffé ha precisado que algunos personajes son invenciones “no arbitrarias”, sino “veraces”, es decir se ajustan a la verdad histórica aunque no se dé una correspondencia de nombres). Sin embargo, no nos interesan estos últimos, ya que lo que nos preocupa es la historia real. Un buen instrumento de trabajo sobre la película y de cómo se ha llevado a cabo nos lo ofrece Ignacio Gómez-Sancha, coproductor de la misma, en un libro reciente, donde responde a muchos interrogantes que la cinta cinematográfica plantea¹⁵, en forma de entrevista, anotada, al británico Roland Joffé. El personaje del sacerdote fugitivo, luego San Josemaría Escrivá, que entró en Andorra bajo el calificativo de refugiado político, está representado por el actor británico Charlie Cox, al parecer de muchos bastante conseguido a la hora de dar la imagen del santo en los años de la República y durante la Guerra Civil¹⁶. Unax Ugalde interpreta a Pedro Casciaro con una notable dosis de semejanza al personaje real. Alfonso Bassave no se parece en nada físicamente al profesor Juan Jiménez Vargas¹⁷, pero logra una identificación con el carácter

¹⁵ Ver Ignacio Gómez-Sancha, *100 preguntas sobre Encontrarás dragones, “There Be Dragons”*, Eds. Palabra, Madrid, 2011. Gómez-Sancha explica cómo «visitó a Roland [Joffé] en Amsterdam un productor argentino afincado en Hollywood. Había encargado un guión para un *biopic* sobre Escrivá, pero no había encontrado un director (yo he leído ese otro guión, y lo entiendo). Aquel productor fue quien le sugirió a Roland la idea de hacer una película sobre el personaje. Pero a él no le interesaba hacer una película biográfica. Roland impuso como condición empezar de cero y escribir otro guión distinto. Así lo hizo. Una vez terminada la película, el sindicato de guionistas americano (WGA, Writers Guild Association) ha dictaminado que el guión es cien por cien original de Roland Joffé y, por tanto, la película será *Written by Roland Joffé*, crédito que certificaba la existencia de una historia y de un guión original» (p. 25, n.º 2).

¹⁶ Se ha de señalar que Roland Joffé tiene una visión desapasionada de la Guerra Civil española, contemplada desde otro panorama y desde diferentes consideraciones a como habitualmente se la considera en el Estado español, que ha sufrido una espeluznante dictadura desde 1939 hasta 1975, donde la opinión pública fue controlada y bombardeada con consignas terroríficas desde el Movimiento como si la guerra hubiera sido exclusivamente una cruzada y cuya solución seguía siendo (en los años sesenta) “o Franco o comunismo”. A la pregunta sobre la Guerra Civil, Joffé responde escueta y no interesadamente: «Fue un periodo histórico muy complejo. En muy poco tiempo España se enfrentó a una crisis que en Gran Bretaña había durado un siglo: los problemas de la revolución industrial, los conflictos propios de la lucha de clases... El país se encontró en una de esas situaciones límite en las que resulta tan fácil radicalizarse. Y, de hecho, es lo que sucedió: las posiciones más extremas comenzaron a marginar las demás. Y, con la debilitación del centro, los bandos opuestos comenzaron a hacerse más fuertes./ En el resto de Europa se dieron también estas tensiones y dieron lugar a diversas guerras entre países. Pero en España fueron los propios españoles los que lucharon entre sí y eso ha dejado unas heridas psicológicas y morales mucho más profundas y difíciles de cicatrizar» (Ignacio Gómez-Sancha, *100 preguntas sobre Encontrarás dragones, “There Be Dragons”*, p. 140, n.º 98). Páginas antes Roland Joffé comenta: «Una guerra civil es algo pavoroso, espeluznante. El fratricidio se entiende como algo horrible, hasta en términos bíblicos. De algún modo va en contra de nuestra arquitectura genética./ La Guerra Civil en España está todavía muy presente. En realidad, nunca se ha permitido que cicatrice del todo, quizá porque hubo unos vencedores. Dudo que cualquier bando que hubiera ganado permitiera que aquello cicatrizara» (pp. 112-113, n.º 69).

¹⁷ Sobre Juan Jiménez Vargas, ver lo que indicamos en la anterior entrega de este artículo: Manuel J. Peláez y María del Carmen Amaya Galván, “Informes jurídicos y notas políticas sobre la situación política y jurídica de Andorra remitidos al Prefecto de los Pirineos Orientales (1881-1965) por el Ministerio de Asuntos Exteriores galo, por el Comisario extraordinario para los Valles de Andorra René Baulard (1933 y 1936-1940) y por otras autoridades y personalidades políticas y académicas (Tercera parte)”, en *Contribuciones a las Ciencias Sociales*, ISSN 1988-7833, octubre de 2010, en línea, www.eumed.net/re/ccss/10/pag.htm pp.

profundamente combativo del enérgico catedrático de Fisiología humana. Pablo Lapadula sí recuerda bastante en su imagen al ingeniero Isidoro Zorzano Ledesma¹⁸, pero Pedro Merlo, llamado a interpretar a Álvaro del Portillo y Diez de Sollano, no nos ofrece concordancia en ningún momento con el personaje real del ingeniero de Caminos. El actor galés Robert Blythe sí guarda cierta

1-76, Pdf, p. 3, nota 2, tanto lo escrito por Francisco Ponz como por Jacint Corbella i Corbella. La película "There Be Dragons" confirma su firmeza de carácter y la conveniencia de tomar decisiones más drásticas, lo que se observa en una ocasión en una comida de familia y en un diálogo muy conocido que se reproduce con pocas variantes en la película, aunque sí algunas, de como ha sido relatado por Pedro Casciaro Ramírez, en *Soñad y os quedaréis cortos*, Madrid, 1994, pp. 110-111, con la frase de Jiménez Vargas a San Josemaría cuando éste último dudaba si debía atravesar los montes y llegar a Andorra: «¡A Vd. le llevamos al otro lado, vivo o muerto!». Cfr., entre otros, Andrés Vázquez de Prada, *El Fundador del Opus Dei. Vida de Josemaría Escrivá de Balaguer*, Rialp, Madrid, 2002, vol. II, p. 192. Por otra parte, acaba de aparecer una pequeña biografía, de la que son autores Francisco Ponz Piedrafita y Onésimo Díaz, "Juan Jiménez Vargas (1913-1997)", en *Studia et Documenta*, 5 (2011), pp. 229-260, donde se refieren muy poco a la huida desde Pallerols a Andorra y a la estancia obligada en el Coprincipado en pp. 242-244. Sin embargo, en la semblanza, a modo de epílogo, de Jiménez Vargas retratan perfectamente al personaje: «Juan Jiménez Vargas era de estatura media, más bien baja, de cuerpo enjuto, puro músculo y nervio. Con inteligencia aguda y lúcida, captaba pronto a las personas y las situaciones e iba directamente al fondo de los temas, fueran científicos o humanos. De extrema sobriedad, estaba desprendido de las cosas materiales, era parco y frugal en las comidas, sin añorar nada especial, sin concesiones al gusto. Muy trabajador, no perdía un minuto, no cedía al cansancio, a la comodidad; no sabía de horarios de trabajo, ni de fines de semana. Acudía al trabajo en tranvía, en autobús o caminando y solía ser el primero en llegar y el último en salir del laboratorio; y se llevaba a casa libros y revistas científicas, material para leer, escribir o corregir. Amaba el ejercicio físico duro, hacer gimnasia, subir en los días festivos a montes próximos incluso con mal tiempo, para descender enseguida, sin detenerse en lo alto para el descanso o la contemplación estética./ Tenía una rica y singular personalidad. Era hombre de temple, de una pieza, responsable, con gran sentido del deber, exigente y duro consigo mismo. Luchador infatigable a favor de lo que entendía justo y noble. No conocía el desánimo, sino que persistía tenaz hasta superar cualquier dificultad. Reaccionaba con viveza, con un fondo de buen humor y a veces con claro casticismo madrileño» (p. 255). Se ha de señalar que Ignacio Gómez-Sancha hace una pregunta al respecto sobre el comportamiento radicalizado de Jiménez Vargas. Veamos lo que pregunta el primero y luego lo que responde Joffé: «Otra escena muy importante es cuando presentas a Juan Jiménez Vargas queriendo montar una cruzada. Hay atentados anticlericales alrededor, sacerdotes asesinados, iglesias quemadas... Pedro Casciaro le increpa. Josemaría le pide que reflexionen y traten de cambiarse a sí mismos antes que al mundo. En la escena que sigue a la muerte del padre Lázaro les instará a tratar de comprender porque actúan así. ¿Entender los motivos de los otros que están haciendo cosas equivocadas, no es de algún modo permitir y aceptar lo que están haciendo?» (*100 preguntas sobre Encontrarás dragones, "There Be Dragons"*, pp. 118-119, n.º 76). La respuesta es sugerente: «El gran problema de la tolerancia es que puede confundirse con el relativismo moral, donde parece que decimos que todo es lo mismo. Tratar de entender los motivos de alguien no es lo mismo que aceptarlos. Creo que comprender a alguien va más allá de entender simplemente sus motivos. Creo que lo que Josemaría dice es: "aquí se expresa un tipo de lógica. Y esa lógica desencadena esas acciones. Pero detrás hay algo más profundo, se encuentra la pura esencia de lo humano. Debes comprenderlo, pero debes ser crítico". Como es lógico, no afirma que asesinar esté bien, sino que ese acto es en sí pernicioso, deplorable, nada digno de elogio, pero hay que rebuscar por debajo de la apariencia para que no condicione tu respuesta. No se trata de abdicar de nuestra responsabilidad: en ese momento, se participa de la humanidad, examinando hasta dónde se es capaz de llegar» (p. 119, n.º 76).

¹⁸ Sobre él ver Daniel Sargent, *Gods Engineer*, Scepter, Chicago, 1954 y Stephan Puhl, *Latent zien wat je kunt. Een levensschets van Isidoro Zorzano*, De Boog, Utrecht, 1998, pero sobre todo resulta completísima, muy bien informada y ultradetallada, la biografía de José Miguel Pero Sanz, *Isidoro Zorzano Ledesma*, Palabra, Madrid, 1996. La investigación de este último la consideramos paradigmática dentro del género biográfico.

semejanza con el obispo de Madrid, Leopoldo Eijo y Garay, incluso da una visión amable propia del obispo gallego, hijo de una sirvienta (de familia de origen burgués venida económicamente a menos) y de un marinero, que ambos rezaban cuando fue concebido para que si era niña fuera monja y si fuese niño llegara a ser sacerdote, y más coincidente con la que habitualmente se tiene del mismo por reflejar un momento anterior a la Guerra Civil, bien diferente de la que nos presenta Gonzalo Redondo Gálvez glosando sus pastorales del año 1939, fundamentalmente la del 28 de marzo de 1939. Allí, Eijo y Garay arremete contra toda clase de demonios del mal, hablando de “convulsión de sangre y fuego que en la hora presente lacera las entrañas de nuestra patria” y de que “en todo el mundo y singularmente en España, es la hora de la liquidación de cuentas de la humanidad con la filosofía política de la Revolución Francesa”¹⁹.

No se identifican con facilidad en la película otros refugiados políticos de dicho grupo como Francisco Botella Raduán, Tomás Alvira Alvira, Miguel Fisac, Manuel Sáinz de los Terreros Villacampa y José María Albareda Herrera. Es más, no da la impresión de que se puedan asimilar, ni con actores, ni con figurantes.

En la huida hacia Andorra hay un hecho real, con un planteamiento de ficción en la película, que no es del todo irreal y pudo darse esa circunstancia. Se trata de la celebración de la Misa en el barranco de la Ribalera, cuestión muy conocida y que ha motivado dos descripciones muy emocionantes de dicha Misa, de dos testigos presenciales, al margen de las recreaciones literarias de los biógrafos que no estuvieron allí, que aparecen por todos lados, recogiendo particularmente lo que señaló un testigo de ocasión ajeno al grupo

¹⁹ Ver Gonzalo Redondo, *Historia de la Iglesia en España 1931-1939*, II, *La guerra civil (1936-1939)*, Rialp, Madrid, 1993, p. 604 y nota 21. Allí recoge afirmaciones tremendas de Eijo y Garay, que hay que situar en 1939, pero que ni hoy, ni entonces una mente bien formada podría tomarlas como norte espiritual bien certero y de larga duración, sino estuviera condicionado notablemente por las circunstancias del momento. Agrupamos cuatro, que son fuertes, pero es que en realidad toda la pastoral tiene un carácter apocalíptico (los únicos que no aparecen son los ángeles tocando la trompeta): 1.^a) «El mal había echado raíces tan profundas que se levantaba vigoroso asfixiando nuestra vida cristiana y española. Carcomidas por el marxismo, se habían bastardeado las instituciones nacidas para aumento del bienestar de las clases más humildes; el materialismo más degradante había envenenado las almas» (p. 604, nota 20); 2.^a) «... ¡Por Dios y por la Patria! Como ellos la Falange, las Milicias, todo ese tesoro de juventudes briosas, cuya alma cristiana, anhelaba por la reforma social, pero no podía confiar en verla lograda en el materialismo marxista, ni consentir en la frente venerable de su Madre España el signo de la Bestia Apocalíptica, destructor de nuestra civilización» (p. 604); 3.^a) «España tenía el derecho y el deber de rebelarse contra una autoridad prostituida y usurpadora, antinacional, anticristiana, tiránica y delincuente» (p. 605); y, 4.^a) luego recomendaba «incesantes oraciones por las autoridades públicas, por el glorioso Caudillo deparado por Dios a España, el Generalísimo Franco; pedid para él luces y asistencia divinas a la medida de sus deseos, que es como decir a la medida de las necesidades y de la gloria de España» (p. 605). No sabemos si fueron muchos o pocos los que rezaron en 1939 pidiendo “luces” para “el glorioso Caudillo”, lo que sí está claro es que con tanta luz Franco quedó “deslumbrado” firmando entendidos de penas de muerte. La información nos la proporciona el propio Gonzalo Redondo. En 1939 hubo 8.319 ejecuciones judiciales, en 1940 serían 6.655, en 1941 el número alcanzaría las 2.985, en 1942 bajaba a 1.951 y en 1943 eran 1.071. Lo tremendo es que el sistema político autoritario y dictatorial franquista tampoco se ocupara de controlar (sí de contabilizar) las llamadas “muertes violentas por causas desconocidas”, que fueron 1.362 en 1939 y 1.474 en 1940. Ver G. Redondo, *Política, cultura y sociedad en la España de Franco 1939-1975*, vol. I, *La configuración del Estado español, nacional y católico*, Eunsa, Pamplona, 1999, p. 107.

de Jiménez Vargas. En primer término, la de Pedro Casciaro, quien señala que «la caravana no era numerosa todavía; pero, como poco, asistieron a la Misa unas veinte personas que, con toda seguridad, no lo habían podido hacer desde el comienzo de la guerra. Todos estuvieron muy respetuosos. Nunca podré olvidar aquella Misa»²⁰.

La segunda corresponde al joven catalán Antonio de Dalmases y Esteva²¹, quien escribió una memoria, no publicada, en cuyo original mecanografiado hace una descripción cuyo contenido al completo resulta sobrecogedor: «Nos cobijamos bajo una roca enorme, de unos 30 metros de altura, de cuyo punto más alto cae una cascada y que pasa delante de nosotros para caer mucho más abajo donde hay un riachuelo. El suelo está lleno de grandes piedras, lo que lo hace más peligroso y salvaje. Estamos en una plataforma de unos cinco metros de ancho y suspendidos a unos 30 metros encima del río. Desde él hasta nosotros hay una pendiente impracticable cubierta de vegetación, encima de nosotros la roca casi vertical y el cielo. Aquí tiene lugar el acto más emocionante del viaje: la Santa Misa. Sobre una roca arrodillado, casi tendido en el suelo, dice un sacerdote que viene con nosotros la Misa. No la reza como los otros sacerdotes de las iglesias. Habla las oraciones en voz alta, llora casi y nosotros le imitamos, unos tendidos, otros arrodillados, otros medio sentados, aquél de pie, agarrados a las piedras para no caer. No se oye más que al padre. Sus palabras claras y sentidas se meten en el alma. Nunca he oído Misa como hoy, no sé si por las circunstancias o porque el celebrante es un Santo. La Sagrada Comunión es conmovedora; como casi no podemos movernos por dificultad para administrarla, y esto que estamos todos agrupados en torno al altar. Todos vamos andrajosos, con barba de varios días, despeinados, cansados. Uno tiene el pantalón roto y enseña la pierna. Las manos sangran por los rasguños, los ojos brillan por las lágrimas contenidas y, sobre todo, Dios está entre nosotros en unas hostias recortadas con unas tijeras y llevándonos a la libertad. A Él ofrecemos nuestros sacrificios por España, por nuestros padres, por nuestros hermanos, por nuestra familia y por nuestros amigos que aquí se quedan, por nuestros compañeros que gimen en las cárceles, para que podamos volver a nuestros hogares...»²².

²⁰ Pedro Casciaro, *Soñad y os quedaréis cortos*, p. 117.

²¹ Con el tiempo Antonio de Dalmases sería ingeniero industrial, alcanzado el grado de doctor, a la vez que diplomado en Urbanismo, Caballero de la Orden del Santo Sepulcro de Jerusalén, Comendador de la Orden Militar y Hospitalaria de San Lázaro de Jerusalén, Caballero de la Orden de San Jorge de Virginia, Cruz al Mérito Militar con distintivo Rojo, etc. Fue consejero de varias empresas. Ver *Pro Deo et Patria*, memorias mecanografiadas, Barcelona, s. d., p. 321.

²² Antonio de Dalmases y Esteva, *Pro Deo et Patria*, pp. 75-76. Tras estas afirmaciones continúa Dalmases con su relato: «Cambio brusco. Tenemos hambre. Comemos y nos tumbamos a dormir. No lo consigo. Y pronto se forman grupos para conocernos y hablar. Los hay que ya han ido en otras expediciones y han llegado cerca de la frontera y que han tenido que retroceder acosados por los tiros de los carabineros. Hay ocho castellanos que dicen venir de Madrid, entre ellos el Padre que tanto se (*sic*) ha impresionado y que parece ser su jefe, un valenciano, cuatro o cinco de Barcelona, varios de la provincia de Lérida y nosotros tres. Enseguida reina la cordialidad. Al abrir una botella de coñac se rompe, con el correspondiente disgusto. Ahora no hay más que la que traigo yo. Lleno la botellita que llevo atada al cinturón y el resto lo reparto entre los demás. Los madrileños me dan pan, mientras esperamos que nos traigan el nuestro (nosotros hemos dejado el paquete en casa), y así pasamos el rato, hablando, comiendo y reparando nuestro equipo, hasta que viene el guía. Es un muchacho joven y decidido. Pagamos la mitad del precio convenido, 7.000 pesetas en billetes antiguos y nos manda estar preparados para las cuatro de la tarde» (p. 76).

Esto es lo que relatan Pedro Casciaro Ramírez y Antonio de Dalmases y Esteva, testigos presenciales, en el caso de Casciaro en mayor medida pues ayudó en la celebración de la Misa. En la película «There Be Dragons», el antagonista de film, Manuel Torres, tiene a tiro de rifle con mirilla a San Josemaría²³ mientras está celebrando la Santa Misa en el mencionado barranco de La Ribalera. El arma está empuñada por otro miliciano, quien le señala a Torres que tiene a su alcance el objetivo y que iba a disparar con su autorización o sin ella. Torres le precisa que espere un momento. Instantes después Manuel Torres, nacional infiltrado en el ejército republicano, procede a disparar con su pistola al miliciano, lo mismo que hace en las barricadas de Madrid contra Ildiko²⁴, anarquista de las Brigadas internacionales y protagonista femenina de la cinta cinematográfica²⁵. El francotirador es interpretado por

²³ Dalmases describe al grupo venido de Madrid, en otro momento, del siguiente modo: «Mis nuevos amigos madrileños se entretienen en coger lo más indispensable de su equipo para tirar lo restante que no pueden llevar. Camisas, calcetines, carteras, zapatos... todo queda aquí, algunas de estas prendas las aprovechamos los que nos vemos con ánimo de llevarlas. El Padre da ánimos a todos. Su compañía inspira confianza a todos nosotros pues parece como si Dios lo hubiese mandado. Un extraño magnetismo sale de Él (*sic*) y a mí me ha impresionado profundísimamente» (Antonio de Dalmases y Esteva, *Pro Deo et Patria*, p. 81).

²⁴ En la película el personaje, que es de ficción, es interpretado por la actriz Olga Kurylenko. Cuestión al margen es que efectivamente durante la Guerra Civil española hubo mujeres en las denominadas Brigadas Internacionales, pero con toda seguridad su número fue reducidísimo. Por otro lado, no es bueno mitificar ni a las brigadistas, ni mucho menos a las milicianas, presentándolas como mujeres delicadas, mesingas y melindrosas. Muchas de estas últimas eran mujeres de dudosa reputación y además las encargadas de disparar a bocajarro cuando había que matar a una mujer. Un ejemplo es el de la miliciana Josefa Coso, requerida su presencia el 12 de agosto de 1936, para ejecutar a la única mujer Teresa Basulto del llamado “tren de la muerte”, tras haber visto asesinar a su hermano el obispo Manuel Basulto Jiménez a tiros de escopeta a un metro y medio de distancia. No deja de resultar irónico que los asesinatos se produjeran en el Cerro de Santa Catalina en la localidad de Villaverde. Milicianas y brigadistas, malolientes y desaseadas las más de las veces, con afecciones cutáneas pruriginosas por su rechazo al agua y al jabón, aficionadas –como signo de desprecio total– a orinar encima de los cadáveres de las víctimas ejecutadas por sus compañeros anarquistas, no entrarían nunca dentro del cupo de las vírgenes prudentes de la parábola, pero es que incluso quedarían siempre fuera del campo escénico de las necias, y no precisamente por falta de aceite; seguramente se encontraban más cercanas a las petroleras de la Comuna parisina de 1871, por la ideología, por los métodos violentos (gasolina para quemar iglesias y conventos) y por su particular visión erótica de la existencia.

²⁵ La relación afectiva o amorosa entre brigadistas de ambos sexos o milicianos y milicianas estaba a la orden del día. En la película queda reflejada en el amor entre Oriol e Ildiko. Particularmente la mitificación de los anarquistas que lleva a cabo Roland Joffé resulta bien contraria a la realidad de los acontecimientos. A los anarquistas se les atribuyen crímenes horribles e ideas execrables. Asombrosamente, y no creemos que detrás de ello esté la ingenuidad, ni el humor británico, dice Roland Joffé: «Estaba muy interesado en los grupos anarquistas porque me parece que tienen algo de pureza o ingenuidad realmente extraordinario, y la guerra civil fue para ellos una época terrible. Había en ellos una cierta inocencia cristiana. Me resultaba interesante tomar algo tan auténtico y estudiar a todas esas personas dibujadas por esa belleza. En este sentido, Ildiko y Oriol tienen mucha importancia. Quería que el espectador conectara con su humanidad... Quería que se identificaran con la humanidad de los personajes, no con su ideología... Ildiko y Oriol me plantean una pregunta fascinante, a la que he contestado en mi propia vida algo peor de lo que me hubiera gustado. ¿Puede existir algo así como el amor sin ética? Amar a otros implica responsabilidad y un comportamiento ético» (Ignacio Gómez-Sancha, *100 preguntas sobre Encontrarás dragones, “There Be Dragons”*, pp. 42-43, n.º 14). Nos permitimos hacer las siguientes observaciones a Roland Joffé: 1.º) Efectivamente, detrás del anarquismo hay unos principios cristianos, evidentemente por completo descristianizados, cual si de un ebionita del siglo II se tratara. El considerado como fundador del anarquismo, Pierre-Joseph Proudhon, se formó en los talleres

de la impresión con la lectura de numerosos textos sagrados, y allí aprendió latín, griego clásico y hebreo. No hace mucho el Institut Catholique d'Études Supérieures organizó en colaboración con el Centre de Recherches Hannah Arendt un Congreso el 7 de mayo de 2009, luego recogidas sus actas en un libro titulado *Pierre Joseph Proudhon. L'ordre dans l'anarchie*, Ed. Cujas, Paris, 2009, donde, entre otras comunicaciones, se edita la de Stamatios Tzitzis, titulada "Proudhon et Jésus", pp. 157-171, donde Tzitzis, subdirector del Instituto de Criminología de la Universidad de París II, resalta las profundas contradicciones entre el anarquismo de Proudhon y el cristianismo: visión simplista, moral inmanente, materialismo nihilista, rechazo de la trascendencia, cosmopolitismo humanitario y revolucionario, Jesús como reformador social, etc.; 2.^a) el pensamiento anarquista de Ildiko, tal y como aparece en el largometraje, resulta en muchos puntos contradictorio con lo que Proudhon pensaba y escribió sobre las mujeres. ¿Conoce Roland Joffé las teorías pornocráticas de P. J. Proudhon y se ha leído su libro *La pornocratie ou les femmes dans les temps modernes*, A. Lacroix, Paris, 1875?; 3.^a) Ildiko, tal y como se la ve en la película y en el libro, con las consideraciones de Joffé y de Gómez-Sancha, se nos presenta como un ángel inconfeso y mártir, cuando en realidad es una "luchadora política" que ofrece sus servicios sexuales a Oriol y, a la vez, a otros milicianos, que rechaza a Manuel Torres porque con un séptimo sentido dudaba de su honestidad republicana y revolucionaria, también rechaza a su hijo recién nacido, y no concibe otra idea que la de seguir matando a los enemigos de la revolución simbolizados por los nacionales; 4.^a) sobre la inocencia de los anarquistas, a la que es tan aficionado Roland Joffé, leimos no hace mucho tiempo un librito que recoge la vida de un diácono martirizado en Álora. Se llamaba Juan Duarte Martín, originario de Yunquera; fue detenido por una patrulla anarquista, recluido en Álora, invitado a prostituirse, vejado, martirizado, luego le fueron cortadas las partes venerandas (por llamarlas con la terminología que utiliza Virgilio, que fueron paseadas por el pueblo en un plato por una prostituta, que iba diciendo: «son los huevos del curita, para ser cura no los va a necesitar») y llevadas a una taberna ofreciéndoselas a la encargada para que las guisara. Arrojadas a unos perros, éstos no se sintieron atraídos a consumirlas. Más tarde, Duarte fue rociado con gasolina, se le prendió fuego y se le acribilló a balazos. La Iglesia tuvo a bien beatificarlo el 28 de octubre de 2007. Ese es el estilo anarquista y el sello que caracterizó a la Federación Anarquista Ibérica; 5.^a) otro caso curioso sucedió en la provincia de Jaén. Los protagonistas de estos actos, auténticamente salvajes, solicitaron a un farmacéutico que les preparara unas pócimas que, mezcladas con vino, permitieran envenenar a quienes habían sido recluidos preventivamente por ser católicos y supuesta o realmente de derechas, en la cárcel de Jaén capital. El farmacéutico era hombre de buena conciencia y elaboró un producto aparente pero inocuo desde el punto de vista letal. Los detenidos fueron emborrachados, pero no se produjo el fatídico efecto. Al apercebirse los milicianos de que no moría ninguno de los detenidos, se sintieron engañados por el escrupuloso boticario, se personaron en casa del farmacéutico y procedieron a ejecutarlo de una manera hartamente dolorosa y en presencia de su mujer, a golpes de hacha, desgarrándole el cuerpo, los miembros, las vísceras, etc. 6.^a) ¿Acaso es consciente Joffé, o lo han sido Dámaso Ezpeleta, Octavio Rico, o quienes han escrito sobre el paso de los Pirineos, del peligro que corrían los refugiados antes del 27 de abril de 1937, si en su huida hubieran caído en manos de la patrulla del sanguinario anarquista Antonio Martín Escudero, conocido como el cojo de Málaga aunque era originario de un pueblo de Extremadura, que era un hombre real y que asolaba el territorio del norte de la provincia de Lérida (solo unos meses antes de que llegara la expedición de Jiménez Vargas, ese terrorífico hombre de la FAI cayó en un enfrentamiento), no un personaje de ficción como el anarquista Oriol, que tal y como aparece en la película tiene más semejanzas con el Arcángel San Miguel luchando contra Lucifer que con los ideólogos anarquistas Pierre-Joseph Proudhon, Mikhail Bakunin, o Piotr Kropotkin? La ideología, falsamente anarquista, de Oriol e Ildiko es que ni siquiera puede deducirse de la doctrina del anarquismo edulcorado del geógrafo Élysée Reclus; y, 7.^a) ¿Ha visto Roland Joffé las fotografías del artículo de síntesis de Albert Manent, sobre "La Iglesia católica durante la guerra civil", que reproduce fotocopiado Antonio de Dalmases en su *Pro Deo et Patria*, p. 28, y el plato del día que ofrecían en una pintada de Sant Adrià del Besòs: «Tetas de monja con tomate. Salchichón de frailes. Filetes de obispo»? (en el original de Manent, p. 92). Otra cuestión al margen es el impecable comportamiento de los miembros de Esquerra Republicana de Catalunya que formaban parte del Gobierno de la Generalitat de Catalunya. Lluís Companys, Ventura Gassol y Josep Maria Espanya i Sirat salvaron miles de vidas humanas, de políticos, de sacerdotes, pero sobre todo de monjas, en lo que brilló particularmente Gassol, que había sido seminarista cuando era jovencito. Además, a

Christian J. Giardino. Esa situación de estar al alcance de los fusiles de los milicianos pudo darse en varios momentos de la escapada en el paso de los Pirineos, pero sobre todo en la inmediatez de la entrada en Andorra.

Por otro lado, ha aparecido en 2011 un documental en DVD que lleva por título «Cruzando la noche. Caminos difíciles en tiempos dramáticos», producido por Blanco White, Media Consulting and Communication, y distribuido por Beta Films que recoge una recreación del camino de Pallerols a Andorra con imágenes y comentarios de Dámaso Ezpeleta, Octavio Rico, Jaume Aurell y María del Claustro Dalmases y Esteva. Tiene más interés del que puede uno imaginarse, pues también reproduce comentarios grabados hace más de cuatro lustros a Juan Jiménez Vargas, quien precisa los lugares por donde pasó la expedición, aunque realmente en el ya citado libro de muy parecido título del que son autores Octavio Rico y Dámaso Ezpeleta, *Cruzando la noche. San Josemaría Escrivá, otoño de 1937. El paso de los Pirineos*, que ya hemos mencionado en la Parte Tercera de nuestro trabajo, la concreción, los detalles y las vicisitudes por las que atravesó esa expedición, están muy bien pormenorizados y en papel.

Los “refugiados políticos” no da la impresión de que fueran conscientes del peligro que corrían en el propio territorio andorrano (sí lo fue Antonio de Dalmases cuando entró en Andorra)²⁶. Sólo hay que ver las notas de servicio y

partir de mayo de 1937, la tranquilidad en Barcelona era notable, y por ello podían pasear con toda facilidad y sin muchos problemas por la ciudad condal los integrantes del grupo de San Josemaría y Jiménez Vargas. Son cuestiones muy conocidas, y en las que la bibliografía es abundante, como la de que en el otoño de 1937 se celebraban más de dos mil misas diarias en pequeños grupos en Barcelona o por parte de sacerdotes, que lo hacían solos o con un ocasional monaguillo, como ya indicamos en la p. 11, nota 16 de la Tercera Parte de este trabajo, según el conocidísimo informe de Josep Maria Trias i Peitx.

²⁶ Así nos describe Antonio de Dalmases y Esteva aquel momento de su etapa final, cuando se acercaba a las puertas del Coprincipado andorrano: «Hoy se nota un gran nerviosismo entre nosotros; esta noche daremos un paseo definitivo y el más peligroso. Mañana estaremos muertos, en la cárcel o en Andorra o sea la libertad, lejos de la bestia roja./ Rezo mis oraciones con más fervor que nunca. Salimos al oscurecer y marchamos primero por la cresta de la montaña de donde hemos salido hasta que hemos empezado a bajarla por el lado opuesto a aquel que hemos subido y que está cubierto de un bosque espesísimo, que nos envuelve con una oscuridad fantástica, que si nos impide andar bien, por otra parte nos da confianza en cuanto a los bandidos que nos acechan./ Tras esta montaña hay la frontera. Es el momento cumbre. Para pasarla hay que esperar a las primeras horas de la mañana que son las mejores. Por eso nos tendemos en el suelo a esperar las dos o tres horas que faltan. ¡Qué frío, Dios mío! Estábamos sobre el suelo mojado, apretados unos contra otros, con las mantas encima y temblando desesperadamente. El silencio era total y cada uno se sentía solo ante Dios como si fuera a morir. A pesar de todo llegué a adormecerme y por supuesto soñé disparates./ Todo esto además con los carabineros rondando por nuestro alrededor. Fueron unos momentos horribles que me parecieron siglos y que recordaré mientras viva. Cuando nos hacen marchar no podemos ni movernos y jamás había temblado como ahora. Frotándome me reanimo un poco y al cabo de un rato de andar estábamos restablecidos. Atravesamos descalzos otro río y empezamos la ascensión más fuerte del viaje. Al principio con mucha dificultad se podía andar de pie, descansando todos cada cuarto de hora, luego ya es una escalada con todas las de la ley y pasamos de roca en roca agarrados al suelo frío y mojado, cada vez más alto. Aquí se agotó el coñac y todo lo que llevábamos para beber. Seguramente que de día no nos atreveríamos a pasar por este sitio. El vértigo no nos dejaría, pero como ahora sólo se ve a unos metros no nos damos cuenta del precipicio que tenemos a nuestros pies. Al llegar a la cumbre y tras un ligero descanso, marchamos por la cumbre e iniciamos luego el descenso por la otra vertiente, suave, afortunadamente. Estos momentos fueron sin duda los más emocionantes del viaje. Bajamos directos hacia un grupo de casas donde se veían perfectamente perros y milicianos, interpuestos entre nosotros y la montaña. Nos dijeron era ya

comunicaciones del coronel René Jules Baulard remitidas al prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente para Andorra así como al General comandante en jefe de la XVI.^a Región militar. No era nada infrecuente la entrada de milicianos españoles en Andorra y que dispararan a quienes huían de la España republicana. Particularmente el 12 de marzo de 1937, René Baulard relata las amenazas de grupos anarquistas de Seo d'Urgell contra Andorra y que había determinado establecer un plan de defensa de los valles ante dos hipótesis, la primera un ataque a Sant Julià de Lòria y la segunda un ataque a Andorra la Vella. Además precisaba la posibilidad de que fuera atacada la central eléctrica de Escaldes. El martes 28 de septiembre de 1937 comunicaba Baulard al prefecto que un refugiado «herido había sido capturado por los carabineros españoles»²⁷, mientras que el resto había podido salvarse, sin que pudiera especificarse si se encontraba todavía en territorio español o ya había penetrado en Andorra. Los refugiados seguían entrando a decenas en el Coprincipado. Pero particularmente aplicable al caso que nos ocupa es que Baulard, el 30 de noviembre de 1937, señalaba al prefecto que «el aflujo de refugiados políticos españoles, que había sido particularmente importante durante el mes de octubre –más de un millar han sido los que en ese periodo han transitado por los valles– ha disminuido en más de la mitad en noviembre. Es posible que haya habido mayores refriegas entre carabineros y refugiados en la proximidad de la frontera, corrientemente tan sangrantes, y además la

Andorra. Parecía que íbamos a llegar hasta las casas, andábamos despacio sin el menor ruido, jamás hubiera creído que treinta hombres andando por el monte pudieran hacer tan poco. La tensión de aquellos momentos era inaguantable. ¡Y cada vez estábamos más cerca de las casas! Cuando torcemos a la izquierda sentimos un gran alivio. Son los montes decisivos. Pasamos un riachuelo, un campo, luego otro arroyo, pero nadie piensa en mojarse. Estamos más cerca de la casa, casi ya en la frontera, pero eso no significa nada. Subimos la montaña corriendo y dando gracias a Dios. Aunque nos descubran quedan ya a nuestras espaldas y podemos escapar. Caigo y me lastimo una rodilla. Habría de dolerme casi un mes luego, pero en aquel momento no me entretengo para nada. ¡No se para ya! A uno le sangran los pies, pero sigue... El señor mayor no puede más y lo llevamos entre todos... Ya no hay disciplina. Nuestra marcha es una carrera desenfundada hacia la cumbre en la que ya pasamos la línea divisoria. ¡Estamos a salvo! Rendidos, ¡pero a salvo! A pesar de todo no hay cantos ni gritos. Solo una oración silenciosa y sincera. Aún hay peligro. Andamos, pues, alegres pero callados. Cuando se ha pasado esta zona y se ha encendido una hoguera, es entonces cuando bajamos hacia el pueblo y cuando sale espontáneo y detronador un ¡Viva España! y la canción de Falange cantada por primera vez a pleno pulmón y sin miedo. Nos arrodillamos con el Padre y damos gracias a Dios. Él es quien expresa la alegría común. ¡Hemos vencido! Atrás quedan los rojos con sus persecuciones y crímenes. Delante ¡España!, nuestra España con la vida y esperanza de un mañana mejor. Sólo me entristece ¡y de qué manera! el pensamiento de mis padres y hermana que quedaron allí. Este mismo pensamiento me da más fuerzas para la siguiente lucha. ¡Volveré!, volveré seres queridos, y os traeré con mi llegada, a la punta de mi bayoneta, la libertad, la tranquilidad, la paz que nos han quitados los asesinos de España. Y volveremos a nuestro hogar y reconstruiremos nuestras iglesias y sacaremos del escondite medallas, nuestras imágenes, las que no se quemaron, y trabajaremos solos si es necesario, pero sin descanso, hasta borrar de nuestra tierra la huella que ha dejado la fiera roja» (pp. 88-89). Este tipo de expresiones eran frecuentes en 1937 y 1938. Solo hay que leerse todos los discursos de la Embajada latinoamericana enviada por Franco en 1937 a Argentina, Brasil, Chile y Perú, y ahí se detecta una terminología mucho más agresiva que la de Dalmases, como si este último fuese un ser prudente y comedido.

²⁷ Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-296, Affaires économiques et ravitaillement, 1936-1937, octobre 1937, n° 869/2, « Objet : Renseignements divers », documento suelto.

vigilancia a lo largo de la frontera de 20 kilómetros se ha hecho más intensa y esto sea la principal causa»²⁸.

Por otro lado, el clero corría especial peligro. En la segunda mitad de julio de 1936 alrededor de cincuenta sacerdotes de la diócesis de Seo d'Urgell se refugiaron en Andorra y desde allí partieron en dirección a Francia atravesando la frontera. Un sacerdote francés fue asesinado por anarquistas españoles. Le hicieron bajar de un autobús, le acribillaron a balazos y le dejaron tendido en la cuneta de la carretera.

El 15 de febrero de 1938 hubo una llegada masiva de refugiados a Andorra, de los que al menos una veintena tenían graves heridas en pies y manos como consecuencia del frío. El domingo 23 de marzo de 1938 alrededor de cuarenta refugiados intentaron entrar en los Valles y tuvieron un encuentro brutal con los carabineros por haber cometido la imprudencia de hacer fuego ya en territorio andorrano o, al menos, en sus aledaños en un lugar de difícil determinación.

La documentación a partir de abril de 1939 pierde buena parte de su interés o lo tiene de otro tipo. Con ocasión de la invasión alemana y la creación de la Francia de Vichy el espionaje nazi en Andorra es altamente sugerente. En los años sesenta los prefectos de los Pirineos Orientales tienen otros objetivos respecto al pequeño Coprincipado. Seguiremos en una quinta y sexta parte haciéndonos eco de los mismos, aunque sin perder de vista todas las numerosas notas de servicio del coronel René Jules Baulard que nos restan por publicar.

[N.º 103] *Carta de la Dirección Política del Ministerio de Asuntos Exteriores al prefecto de los Pirineos Orientales, Lafargue, en relación con una solicitud cursada por el veguer de Francia en Andorra, Charles Romeu*

París, 17 de junio de 1887

Monsieur,

Monsieur Charles Romeu, viguier français en Andorre, m'a exprimé le désir d'obtenir de la Compagnie du Midi une carte de circulations sur le parcours de Prades à Perpignan et vice versa.

Je vous serais obligé de me faire savoir si la demande de M. Romeu vous paraît justifiée par des raisons de service; dans ce cas je me ferai un plaisir de demander au Ministre des Travaux Publics s'il est possible d'y donner suite.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Le chef de la Sous-Direction du Midi de la Direction Politique du Ministère des Affaires Étrangères (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-9, dossier 1887, documento suelto.

[N.º 104] *Comunicación del Ministerio de Asuntos Exteriores al prefecto de los Pirineos Orientales, Jacques-Marie Lafargue, en relación a Pere Marfany*

²⁸ Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-296, Affaires économiques et ravitaillement, 1936-1937, noviembre 1937, n° 1.028, « Objet : Renseignements divers », documento suelto.

y Antoni Marquillo y los servicios que ambos prestaron a Clovis Papinaud durante su estancia en Andorra

París, 22 de junio de 1887

Monsieur,

j'ai l'honneur de vous communiquer ci joint une requête dans laquelle les sieurs Pierre Marfany et Antoine Marquillo, Andorrans, m'ont demandé le paiement d'une somme de quatre cents francs à laquelle ils prétendent avoir droit pour services rendus à l'époque de la mission extraordinaire de M. Papinaud en Andorre.

D'après des indications que j'ai recueillies auprès de M. Papinaud, les services rendus par les sieurs Marfany et Marquillo sont d'un caractère particulièrement délicat. Grâce à des moyens de persuasion sur lesquels notre Représentant n'a pas eu à se prononcer, ces Andorrans ont réussi, lors des événements de 1885, à gagner plusieurs individus qui ont contribué au rétablissement de l'ordre dans les Vallées.

Je ne puis donc que vous laisser le soin d'examiner leur requête de concert avec notre Viguié. Vous voudrez bien me faire connaître, en même temps que l'avis de M. Romeu, votre sentiment personnel sur la suite qu'elle vous paraîtra comporter.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée

Émile Flourens (*firmado y rubricado*)

El texto traducido al francés de la solicitud era el siguiente:

Andorra, 6 junio de 1887

Les soussignées, Pierre Marfany et Antoine Marquillo osent importuner V. Exc. pour une bien petite affaire.

Quand M. Papinaud, délégué extraordinaire de France, vint en Andorre l'année dernière 1886, les soussignés avec l'autorisation de M. Papinaud lui même fournirent d'avance de l'argent pour dominer la situation critique du pays.

Au mois de juillet de la même année, alors que le pays était déjà pacifié, il résulta, après avoir fait liquidation de comptes avec M. Papinaud que la France devait encore aux soussignés (et à M. Roselló) la petite somme de quatre cent francs.

Depuis Paris, M. Papinaud nous écrivit que cette petite dette avait déjà été présentée à M. le Ministre des Affaires Étrangères afin qu'elle fut acquittée, mais comme nous ignorons si une résolution a été prise à ce sujet, nous croyons tout naturellement que ce serait un petit oubli. C'est pourquoi nous venons de prendre.

Profitant cette même occasion les soussignés saluent... etc.

Avec autorisation de M. Pierre Marfany

Antoine Marquillo (*firmado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-9, « Correspondance adressée à Préfecture (classement thématique) », 1865-1934, documento suelto.

[N.º 105] *Comunicación del consejero de Estado y jefe de la Subdirección Política para el Sur del Ministerio de Asuntos Exteriores francés al*

delegado permanente de la Presidencia de la República en Andorra, Monsieur Lafargue

Paris, 26 de agosto de 1887

Monsieur,

par une lettre en date du 21 juin dernier, vous avez bien voulu appuyer auprès de moi une demande que m'avait adressée M. Charles Romeu, viguier en Andorre, en vue d'obtenir une carte de libre circulation sur le chemin de fer du Midi entre Perpignan et Prades.

Le Ministre des Travaux-Publics à que j'avais transmis cette demande m'écrit qu'il se voit à regret dans l'impossibilité de satisfaire au désir dont je lui avais transmis l'expression. Je vous serais obligé de vouloir bien aviser M. Romeu de cette décision.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Pour le Ministre et par autorisation

Le Conseiller d'État, Directeur (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-9, dossier A, documento suelto.

[N.º 106] *Carta de recomendación, a favor del diputado brasileño Medeiros Albuquerque, que va a hacer una visita a Andorra, que remite el director general de Asuntos políticos y comerciales del Ministerio de Asuntos Exteriores francés al prefecto de los Pirineos Orientales, con sede en Perpiñán*

Paris, 17 de septiembre de 1908

À Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, Délégué permanent en Andorre

M. le ministre du Brésil à Paris vient de me faire savoir que Monsieur Medeiros e Albuquerque, député brésilien, se propose de visiter prochainement le val d'Andorre.

En vue de répondre au désir qui m'est exprimé par Monsieur de Piza, je vous serais obligé de vouloir bien recommander M. Medeiros e Albuquerque au bon accueil des autorités andorranes.

Georges Louis, le Conseiller d'État, Ministre plénipotentiaire, Directeur des Affaires politiques et commerciales (*firmado, no rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-69, « Visite des personnalités en Andorre », 1908-1956, nº 7 « Lettre de recommandation pour M. Medeiros et Albuquerque ».

[N.º 107] *Comunicación del veguer de Francia en Andorra, Charles Romeu, al prefecto de los Pirineos Orientales*

Prades, 11 de octubre de 1919

À Monsieur le Délégué Permanent,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, le 4 Octobre courant, le Capitaine général de Catalogne est venu visiter les vallées d'Andorre accompagné de deux officiers Supérieurs.

Il a été reçu par Monsieur le Syndic Général assisté du Viguier de La Mître d'Urgel, des deux bayles et d'un des Membres du Conseil de Quart d'Andorre-la-Vieille. Ils'est borné à visiter la « Casa de la Vall » aussi que

l'Eglise, a paru satisfait de sa courte visite et a assuré ses hôtes de tout son concours en tout ce qui pourrait être utile ou agréable aux andorrans.

Ch. Romeu, le Viguier de France en Andorre (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-9, dossier 1923, documento suelto.

[N.º 108] *Comunicación de la Subdirección general de Cancillerías y de lo Contencioso del Ministerio de Asuntos Exteriores francés al prefecto de los Pirineos Orientales*

París, 17 de noviembre de 1923

À Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales (Délégué Permanent pour l'Andorre)

M. Anton Camp demeurant à Encamp (vallées d'Andorre) s'est adressé à M. le Président de la République en vue d'obtenir la révision du jugement prononcé contre lui le 4 de ce mois par le « Tribunal de Corts ».

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint cette requête qui m'a été transmise par son haut destinataire, et je vous prie de me faire connaître la suite qu'il serait possible de lui donner.

Le Ministre Plénipotentiaire, Directeur des Chancelleries et du Contentieux du Ministère des Affaires Étrangères (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-9, dossier 1923, documento suelto.

[N.º 109] *Comunicación del veguer de Francia en Andorra, Charles Romeu, al prefecto de los Pirineos Orientales, sobre el recurso de Anton Camp al presidente de la República francesa*

Perpiñán, 20 de noviembre de 1923

À Monsieur de Délégué Permanent,

Vous avez bien voulu me communiquer, pour renseignements, le recours ci-joint adressé, le 16 Octobre dernier, à M. le Président de la République par Anton Camp, en vue d'obtenir la révision d'un jugement prononcé par le Tribunal des Corts.

Anton Camp et sa femme ont été condamnés par cette juridiction, le 4 Octobre 1923, pour destruction et enlèvement de poteaux de la ligne aérienne d'énergie électrique provenant de l'usine d'Andorre-la-Vieille et destinée à l'éclairage de la paroisse de Canillo.

Les sentences rendues par le Tribunal des Corts sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'aucun pourvoi en révision ou cassation : nul Andorran ne l'ignore.

La requête ont il s'agit n'est susceptible d'aucun suite.

Charles Romeu, Le Viguier de France en Andorre (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-9, dossier 1923, documento suelto.

[N.º 110] *Carta de Benito Mas al prefecto de los Pirineos-Orientales, haciéndole una relación de nueve propuestas (instrucciones sobre el servicio de correos y mejora del correo francés, la aduana de l'Hospitalet, tráfico de*

mercancías con España, automóviles franceses vendidos en Andorra, tren de La Tour de Carol, servicio telegráfico de Encamp) para mejorar las condiciones generales del Principado de Andorra. Escribe por orden del Consejo general, con papel timbrado de la Sindicatura de los Valles

Andorra la Vella, 30 de enero de 1930

À Monsieur le Préfet, Délégué Permanent pour l'Andorre.

Monsieur le Préfet,

Le Très Illustre Conseil Général des Vallées a pris connaissance de l'offre faites par l'intermédiaire de notre Délégation composé de M. M. Agustí Coma, Benito Mas et Pere Font, de vous adresser avant le 15 février une note de tout ce que l'Andorre désirerait obtenir du Gouvernement de la République Française, note que vous nous êtes offert présenter et appuyer auprès du Ministère des Affaires Étrangères à Paris.

Le Conseil Général espère que ces demandes seront prises en considération et accordées par les administrations compétentes.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet avec nos remerciements l'assurance de notre haute considération.

P. O. du Conseil Général, Benito Mas (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-69, « Visite des personnalités en Andorre », 1908-1956, documento suelto.

[N.º 111] *Carta del secretario del Consejo General de los Valles, J. Picart, al prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente para Andorra*

Andorra la Vella, 16 de febrero de 1925

Il·lustríssim Senyor,

El Consell General s'ha enterat per conducto de son Síndic i Secretari de l'entrevista que varen tenir ab V. S. a primers dels mes de Janer pròxim passat, i per lo tant dels bons desitjos e interès de V. S. envers l'Andorra.

El Consell aprecia amb tot son valor aquestes manifestacions i té la completa confiança de que V. S. farà tot quant sia possible pel benestar dels andorrans.

Per això, en nom del Consell i de la Sindicatura, tinc la satisfacció d'expressar a V. S. la nostra gratitut per vostres sentiments de benevolència pels interessos de les Valls, i de donar-vos la seguritat de la més completa correspondència, expressant a V. S. els sentiments de fidelitat i sumissió de l'Andorra a son príncep, que tant dignament representa V. S.

Vullau acceptar, Il·lustríssim Senyor Delegat, el testimoni de la nostra més alta consideració.

J. Picart, el Secretari (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-69, « Visite des personnalités en Andorre », 1908-1956, documento suelto.

[N.º 112] *Carta del veguer de Francia en Andorra al prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente para Andorra*

Prades, 10 de febrero de 1930

À Monsieur le Délégué Permanent

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le 30 Janvier dernier la Commission du Conseil des Vallées, réunie pour la prestation de serment du nouveau bayle, Font Areny, s'est occupée de diverses questions locales et de la conférence tenue à la Préfecture le 10 Janvier, a un sujet de l'émission de timbres-poste destinés au service intérieur de l'Andorre.

Cette commission du Conseil a désigné Monsieur le Second Syndic Coma et Benito Mas pour se rendre à Paris traiter cette question au Ministère des Affaires Étrangères, au cas où vous le jugeriez à propos.

D'après mes renseignements, M. Coma déléguerait, pour le remplacer dans cette mission, M. Canturri, conseiller général de Sant Julià.

Il convient de faire ressortir, à cette occasion, que, depuis quelque temps, les Commissions de l'Assemblée andorrane ont une tendance de plus en plus marquée, à aller présenter directement à notre administration supérieure leurs desiderata ou leurs revendications.

Depuis les dernières concessions, notamment, des délégations andorranes et même de simples particuliers qui ne sont investis d'aucun mandat, se rendent au Quai d'Orsay où ils sont accueillis avec bienveillance et où on leur prête souvent une oreille trop attentive.

Puisque la Délégation Française a été instituée, c'est avec elle, seule, que les autorités andorranes doivent, normalement, être en rapports, au point de vue administratif. Le Décret du 27 Février 1884 est formel à cet égard : C'est au Préfet des Pyrénées-Orientales qu'il conféré le pouvoir de représenter, comme Délégué Permanent, l'État Français, vis-à-vis de l'Andorre et de l'Évêque d'Urgel.

La méconnaissance de cette disposition souveraine ne peut qu'entraîner de multiples et graves inconvénients.

Il serait opportun de rappeler à l'Assemblée Andorrane que c'est à votre délégation que doivent être adressés tous vœux, pétitions ou requêtes, formulés par le Conseil Général des Vallées.

Charles Romeu (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-69, « Visite des personnalités en Andorre », 1908-1956, documento suelto.

[N.º 113] *Comunicación del veguer de Francia en Andorra al delegado permanente para los Valles de Andorra*

Prades, 17 de abril de 1930

À Monsieur le Délégué Permanent

Je vous serais obligé de vouloir bien sur retourner les quatre documents que j'ai eu l'honneur de vous communiquer le 19 Décembre 1929, à l'appui de mon rapport relatif à la campagne [*de este tema hay amplia información en partes anteriores de este trabajo*] entreprise par « L'Amicale franco andorrane » à Béziers et la « Société andorrane de Barcelone », en vue de réformer la Constitution des Vallées.

Cette documentation me sera nécessaire pour poursuivre en Mai prochain, mon enquête sur la nature de ces agissements et sur les effets qu'ils ont produits sur l'autorité et les populations andorranes.

Par des lettres des 17 Janvier et 5 Février derniers, le Consulat Général de Barcelone nous a fourni, à cet égard, d'intéressantes informations. Il serait désirable que, de son côté, la Préfecture de l'Herault veuille bien vous donner,

avant mon prochain voyage, des renseignements complémentaires, en ce qui concerne « L'Amicale » de Béziers.

Charles Romeu, le Viguier de France en Andorre (*firmado y rubricado*)
Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-10, « Correspondance Préfecture », 1915-1945, documento suelto.

[N.º 114] *Comunicación del veguer de Francia en Andorra dirigida al prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente para Andorra*

Prades, 10 de noviembre de 1931

À Monsieur le Délégué Permanent à Perpignan

La Société « L'amicale Franco-Andorrane de Béziers » vient de publier, sous le titre de « Réveil de l'Andorre », son nouvel organe officiel dont j'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le premier numéro, paru le 1^{er} Novembre courant. Cette communication me paraît intéressante, à un double point de vue :

I – par les considérations qui font l'objet de l'article figurant en première page, sous le titre « L'Andorre et l'Espagne ».

II – par l'exposé du « Projet de Loi Électorale », pages 2 et 3, tendant à établir le suffrage universel et à l'étendre à tous les Andorrans majeurs de 21 ans, sans distinction entre ceux qui résident en Andorre et ceux qui ont émigré de leur pays.

Ce second point constituera, du reste, une des bases principales des élections de Décembre prochain.

Un nouveau parti, qui pourrait être nommé « les jeunes andorrans » fait une campagne active en faveur de cette réforme.

Charles Romeu (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-10, « Correspondance Préfecture », 1915-1945, documento suelto.

[N.º 115] *Comunicación del veguer de Francia en Andorra al delegado permanente para los Asuntos de Andorra*

Prades, 17 de enero de 1932

Le journal hebdomadaire « Le Roussillon » publié dans son numéro d'hier 16 janvier un article que je crois devoir vous signaler, au cas où vous n'en auriez pas déjà connaissance.

Sous le titre « *Un cadeau à la République Espagnole* », il expose, à sa manière, la situation actuelle des Vallées et les dangers que court leur indépendance, à la suite du conflit scolaire.

Cette relation, rédigée à la suite de la récente visite de l'instituteur Armengol à votre Délégation, est on ne peut plus confuse, contredite par les faits et ne mérite pas, à notre avis, d'être réfutée.

Il serait, toutefois, intéressant de la conserver dans vos archives, à titre documentaire.

Charles Romeu, le Viguier de France en Andorre (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-10, « Correspondance Préfecture », 1915-1945, documento suelto.

[N.º 116] *Comunicación de la Dirección General de Asuntos Políticos y Comerciales del Ministerio de Asuntos Exteriores Francés al prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente para Andorra*

París, 30 de mayo de 1932

À Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, Délégué Permanent pour l'Andorre

Vous m'avez adressé à la date du 7 de ce mois la copie d'un rapport que notre Viguié en Andorre vous avait fait parvenir à la suite de conversations qu'il avait eues avec des Andorrans à son récent séjour dans les Vallées et dans lesquelles il avait notamment fait observer à ses auditeurs que pour leurs transactions avec Madrid il serait « plus normal et régulier qu'elles fussent confiées aux soins de l'autorité supérieure, c'est-à-dire en fait à la France puisque l'Évêque d'Urgel n'avait pas de représentant auprès du gouvernement Espagnol ». Les interlocuteurs de M. Romeu lui avaient répondu en substance qu'ils reconnaissaient le bien fondé de son observation mais qu'il était pour eux singulièrement plus expéditif de traiter directement avec Madrid notamment en ce qui concernait les questions toujours urgentes à résoudre, d'approvisionnements alimentaires.

Tout en jugeant inopportune la formule « procédure plus normale et régulière » que notre Viguié a employée et qui semble impliquer, même en principe, au moins une tolérance de notre part à l'égard de tractations directes des Andorrans avec Madrid je ne puis qu'approuver dans leur ensemble, les observations que M. Romeu a faites à ce sujet aux habitants des vallées. Je vous serais obligé lorsque vous aurez l'occasion de vous rendre en Andorre, et vous exprimer également dans le même sens auprès du Syndic Général et des Membres du Conseil, en ajoutant que le co-Prince Français sera toujours disposé à faire valoir et à défendre auprès du Gouvernement espagnol les droits et revendications légitimes des Andorrans.

Les mauvaises relations qui existent entre le co-prince ecclésiastique et les autorités Andorranes ne sont évidemment par sans fournir à ces dernières un prétexte à se déclarer mécontentes du statut actuel des vallées, mais les populations intéressées n'en devraient pas moins comprendre qu'elles ont tout avantage à conserver ce statut qui par son caractère et son ancienneté mêmes leur assure à tous points de vue une situation véritablement privilégiée.

Le Ministre plénipotentiaire Directeur Adjoint des affaires politiques et commerciales (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-10, « Correspondance Préfecture », 1915-1945, documento suelto.

[N.º 117] *Comunicación e informe del prefecto de los Pirineos Orientales a la Dirección General de Asuntos Políticos y Comerciales, Sección de Europa, del Ministerio de Asuntos Exteriores*

Perpiñán, 7 de abril de 1934

À Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères (Direction des Affaires Politiques et Commerciales – Europe – Andorre)

I. *Visite d'une délégation du Conseil Général des Vallées*

À la date du 16 Mars dernier, vous avez bien voulu me faire parvenir le texte du projet de contrat relatif à l'organisation et à l'exploitation du réseau

télégraphique et téléphonique andorran et vous m'avez demandé de le soumettre à la Mître d'Urgel et au Conseil Général des Vallées.

Désireux de préparer le terrain avec le Syndic Général j'avais prié ce dernier, dès le 17 Mars, de venir à Perpignan avec une délégation du Conseil Général.

Pour répondre à mon désir, M. Pere Torres, Syndic Général, Francesc Molné, deuxième Syndic, Joseph Areny, conseiller major de Canillo, Picart, Conseiller Général d'Encamp, se sont présentés à mon Cabinet, Mercredi 28 Mars à 15 h. 30.

Après m'avoir demandé de transmettre les respectueux hommages des autorités andorranes à M. le Président de la République française, Co-Prince d'Andorre, M. le Syndic Général m'a donné l'assurance que le Conseil Général est animé du vif désir de collaborer en toute confiance avec la délégation permanente.

Répondant aux sentiments exprimés, j'ai renouvelé aux délégués le désir que je leur avais précédemment exprimé d'entretenir avec les Conseillers Généraux et tous les élus des Vallées, des relations amicales pour le plus grand bien de l'Andorre.

Aussitôt après nous avons procédé à l'examen des questions ci-après :

II. *Publication des comptes des quarts et comus des Vallées*

Suivant les prescriptions du décret du 3 Octobre 1927, les comptes des Comus et des Quarts doivent être publiés au début de chaque année.

Le Tribunal des Corts est, en vertu du dit Décret, non seulement autorisé à régler l'approbation des comptes annuels des Quartes et Comus d'Andorre, mais encore à réprimer et à punir toutes les infractions qui peuvent se produire sur cette question.

Le Conseil Général estime, en effet, qu'il est de sage administration d'obliger les Quarts et Comus à publier leurs comptes, mais il pense que l'approbation de ces documents est du ressort du Conseil Général qui, le cas échéant, pourrait signaler en vue de poursuites, toutes les infractions au Tribunal des Corts.

Les délégués de l'Assemblée andorrane m'ont indiqué qu'il conviendrait de modifier dans ce sens, le décret du 3 Octobre 1927 susvisé.

Je leur ai promis d'examiner cette question, mais je les ai priés avant de faire délibérer le Conseil Général, de se mettre d'accord avec M. M. les Viguiers et de me saisir par écrit en même temps que le délégué de la Mître.

III. *Règlement de la circulation des routes*

La délégation m'a fait connaître que la Haute Assemblée Andorrane se basant sur les dispositions du *Manuel Digest* croyait qu'elle avait seule qualité pour infliger et appliquer les amendes encourues pour infraction à la police des routes, à l'exclusion des Bayles, comme en matière de pêche et de chasse.

J'ai saisi cette occasion pour leur faire part des observations contenues dans votre dépêche du 10 Mars 1934 et leur ai indiqué que cette prétention ne me paraissait pas pouvoir se justifier.

Le Syndic m'a déclaré qu'il serait d'ailleurs disposé à signer le décret élaboré par les Viguiers en modifiant seulement le mode de perception des amendes.

J'ai engagé le Syndic Général à conseiller à la Haute Assemblée andorrane de recourir aux deux délégations pour régler le conflit. Il m'a promis

de m'adresser, prochainement, un rapport pour exposer le point de vue du Conseil Général.

Etant actuellement en possession de votre dépêche du 6 courant, relative à cette affaire, j'en transmets une copie à M. Samalens, en le priant d'examiner avec le Viguiier épiscopal le moyen de résoudre rapidement cette question, en tenant compte de la nécessité de faire prévaloir enfin l'intérêt général sur toute considération d'avantages particuliers.

IV. Affaires Briones. Concession d'un Casino. Prorogation jusqu'au 30 Avril

La délégation m'a demandé de lui faire connaître mon opinion sur la demande formée par M. Briones en vue de la création d'un Casino avec salle de jeux.

Je lui ai indiqué que les Co-Princes n'étaient pas favorables à l'octroi de cette concession qui leur paraît contraire aux intérêts des Vallées.

J'ai souligné que sans contester l'honorabilité de M. Briones ce dernier n'avait aucune surface et que ses propositions ne pourraient être utilement examinées que si l'affaire était cautionnée par un groupe de financiers honorablement connu en France et donnant toutes garanties.

La délégation m'a annoncé que M. Briones était à Perpignan et qu'il désirait avoir un entretien avec moi ; j'ai fait connaître à mes visiteurs que cette entrevue n'était pas utile et je leur ai demandé d'en faire part à M. Briones.

V. Douanes. Véhicules andorrans. Pas de la Casa

La délégation m'a signalé les doléances des habitants des Vallées au sujet de l'obligation qui leur était imposée de se rendre à l'Hospitalet pour se faire délivrer les acquit-à-caution pour l'introduction des automobiles et du bétail.

Elle a également insisté pour que soit facilité le retour en Andorre du bétail introduit en France pour la vente, lequel est astreint à une autorisation nouvelle lorsque la vente ne peut avoir lieu.

Cette question fera l'objet d'un examen attentif dès que la Haute Assemblée Andorrane m'aura adressé un mémoire détaillé.

VI. Création d'une école de filles à la Massane et d'une école mixte à Ordino

La délégation fait connaître que ces créations sont demandées par les Comùs intéressés qui s'engagent à fournir le local nécessaire.

Ces projets ont, à diverses reprises, été l'objet d'un avis favorable de la part de l'Administration académique et du Conseil Général des Vallées.

J'ai promis à la délégation d'examiner à nouveau la question qui sera soumise à l'instruction réglementaire telle qu'elle est prévue par le Décret du 18 Juin 1917.

M. le Syndic Général nous adressera à cet effet une demande motivée.

VII. Police

Au cours de notre entretien, les délégués m'ont fait connaître que le Conseil Général est d'avis qu'il y aurait lieu de réorganiser la police par la suppression des agents de réserve et par l'augmentation de l'effectif de la police active.

Après un échange de vues, il a été décidé que M. le Syndic général se mettrait d'accord avec les Viguiers pour rechercher une formule susceptible de répondre au désir exprimé par l'Assemblée Andorrane, tout en assurant aux

populations des Vallées le moyen de pouvoir au maintien de l'ordre dans des conditions aussi satisfaisantes que possible.

VIII. Téléphones

J'ai soumis à la délégation le nouveau projet de contrat relatif à l'organisation et à l'exploitation du réseau télégraphique et téléphonique andorran.

Ainsi que vous me l'avez recommandé, je n'ai pas manqué de faire ressortir à la Délégation que ce projet prévoyait l'institution d'un service télégraphique et téléphonique répondant pleinement aux besoins modernes et donnant toute satisfaction aux populations andorranes.

J'ai appelé son attention sur les dispositions de l'art. 6 qui indique que les 2/3 des bénéfices des exploitations postale, télégraphique et téléphonique seront versés au Conseil Général, alors que les déficits possibles seraient supportés par la seule Administration française des Postes, Télégraphes et Téléphones.

J'ai enfin insisté vivement pour que l'Assemblée andorrane donne à un projet aussi avantageux pour les Vallées une prompte et complète approbation, ce qui marquera une sage compréhension des intérêts dont cette Assemblée à la charge et une volonté de collaboration qui ne pourra qu'assurer un heureux développement de l'Andorre.

Les propositions de l'Administration des P. T. T. ont paru retenir l'attention des membres de la délégation. Néanmoins, il m'a été fait observer qu'à l'heure actuelle, en vue de l'installation du téléphone dans les Vallées, le Conseil Général a fait l'acquisition de fils, poteaux, etc.

La délégation m'a demandé si, au cas où le projet de contrat serait approuvé, le matériel dont il s'agit serait racheté par la France.

J'ai répondu à mes interlocuteurs que cette question ferait à temps utile, l'objet d'un bienveillant examen.

Dans ces conditions, le Syndic Général m'a prié de lui transmettre le projet de contrat afin qu'il puisse le soumettre au Conseil Général au cours de sa session de Mai prochain (du 10 au 15 Mai).

À l'issue de notre entretien, j'ai offert un lunch à la Délégation en présence de notre Viguié.

Les membres de la délégation ont quitté la Préfecture à 19 heures 15 et m'ont vivement remercié pour l'intérêt que la France porte aux Vallées et pour l'accueil très cordial que je leurs avais réservé.

Il résulte de cette entrevue que les dispositions des dirigeants andorrans paraissent, actuellement, excellentes, mais il convient de retenir qu'ils sont obligés de compter avec certains mouvements d'opinion dont on aura à se préoccuper tant que les tenants de l'ancien Conseil n'auront pas disparu de la scène politique.

Il n'est pas douteux que les nouveaux dirigeants ne soient entrés en défiance vis-à-vis des aventuriers étrangers. C'est déjà un premier résultat heureux.

Le rapport que M. Samalens m'adressé le 22 Mars dernier et dont je vous prie de trouver ci-joint copie, indique à quelles extrémités sont capables de se porter des individus tels que Coma, ancien Vice-Syndic, Armany, ancien conseiller major de Canillo qui ont toute à redouter du résultat des investigations faites sur leur gestion financière.

Il semble qu'une telle situation quelque peu obscure commande de la prudence dans nos relations avec les autorités andorranes dans la réalisation des réformes qu'il y a lieu de tenter d'introduire dans le pays pour assurer le fonctionnement normal d'institutions mises en rapport avec les besoins andorrans.

Le Préfet, Délégué Permanent pour l'Andorre (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-69, « Visite des personnalités en Andorre », 1908-1956, documento suelto.

[N.º 118] *Comunicación del síndico general de Andorra, Pere Torres, al prefecto de los Pirineos Orientales, Françoise Taviani*

Encamp, 21 de abril de 1934

Illustrissime Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre communication du 19 courant, ainsi que de la précédente relative aux postes et Télégraphes que je soumettrai à l'examen de l'Illustre Conseil le 4 Mai ; je donnerai connaissance à votre Illustre S^{ie} de la résolution voté par cette Assemblée.

En ce qui concerne les affaires dont il a été parlé en votre présence le 28 mars dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission n'a pas encore terminé ses rapports ; dès que ce travail sera prêt, je m'empresserai de vous faire parvenir pour que vous puissiez procéder à l'examen de ces diverses questions.

Dieu garde votre Seig^{ie} de nombreuses années de vie, pour le bien de l'Andorre, comme votre serviteur le désire.

Le Syndic Général, Pere Torres (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-69, « Visite des personnalités en Andorre », 1908-1956, « Syndicature des Vallées d'Andorre ».

[N.º 119] *Comunicación del veguer de Francia en Andorra al prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente para Andorra, comentando un artículo aparecido en "L'Indépendant"*

Andorra, 6 de julio de 1934

Dans son numéro du 21 Juillet, *l'Indépendant* des Pyrénées-Orientales a relaté le passage en Andorre, où ils auraient simplement visité la maison des Vallées, d'une personne en civil que l'on supposait être le chef de la police de Barcelone, d'un Lieutenant et de deux militaires de la « Guardia Civile » (Gendarmerie), ces trois derniers en armes.

J'ai cherché à me renseigner d'une façon plus précise sur ce fait, mais seulement le correspondant du dit journal, dont le bureau est situé sur la place d'Andorre, généralement déserte, l'avait remarqué : ses souvenirs ne lui ont pas permis de dire si ces militaires étaient porteurs d'armes blanches ou de révolvers, il pense qu'appartenant au détachement en garnison dans la ville voisine de la Séo, ils avaient accompagné, sans penser, au dernier moment, à se débarrasser de leurs armes, un fonctionnaire venu de Barcelone à la Séo pour quelque enquête, et qui avait été tenté par une visite dans les Vallées.

Je ne manquerai pas, si je puis recueillir d'autres informations, de vous les communiquer.

Henri Samalens (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-69, « Visite des personnalités en Andorre », 1908-1956, documento suelto.

[N.º 120] *Comunicación del veguer de Francia en Andorra al prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente para Andorra*

Andorra, 6 de julio de 1934

Le comte Ehrensward, Ministre de Suède à Paris, a fait hier un court séjour en Andorre, accompagné de M. Kjellberg, secrétaire de la Légation, et du Dr Nicot, Vice-Président du Syndicat d'initiative d'Ax les Thermes.

Ayant été préalablement prévenu par ce dernier, je suis allé, en compagnie de mon collègue épiscopal, au devant des voyageurs, que j'ai mis en rapports avec le Syndic Général : M. Pere Torres s'est joint à nous pour visiter les installations de la société F. H. A. S. A., puis la maison des Vallées, et a aussi pris part à un déjeuner auquel j'avais également convié le Dr Picart, Conseiller Général, M. Véhils, ingénieur de la F. H. A. S. A. et M. Larrieu.

Henri Samalens (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-69, « Visite des personnalités en Andorre », 1908-1956, « Visite du Ministre de Suède à Paris », documento suelto.

[N.º 121] *Comunicación del prefecto de los Pirineos Orientales al ministro de Asuntos Exteriores de la Tercera República francesa, a través de la Dirección General de Asuntos Políticos y Comerciales (sección de Europa)*

Perpiñán, 24 de enero de 1936

À Monsieur le Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères,

Pour faire suite à ma lettre du 22 de ce mois, relative à un « avis aux Andorrans » publié dans la presse espagnole, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la traduction d'une circulaire adressée de Madrid par le Ministre de l'Intérieur, à la demande du Ministre d'État, au Gouverneur Général de Catalogne, avec ordre de transmission aux Alcaldes de la Généralité.

Les instructions contenues dans ce document ont été motivées par la publication au Journal Officiel français du décret du 24 Octobre 1935 qui prévoit la tenue dans nos chancelleries diplomatiques et consulaires de trois registres d'immatriculation distincts en vue de l'inscription :

1º) des citoyens français ;

2º) de divers ressortissants (Algériens, sujets des protectorats et des territoires sous-mandat, etc.)

3º) des étrangers relevant d'un État qui n'a pas de représentant diplomatique ou consulaire dans le pays de leur résidence.

Pour cette dernière catégorie, le Ministre d'État déclare que « les autorités compétentes espagnoles ne pourront admettre la protection française en faveur des étrangers immatriculés sur le 3^{ème} registre à moins que le Gouvernement espagnol n'ait reconnu préalablement et dans les formes habituelles le droit à la protection ».

Il n'est pas douteux que cette décision n'ait été inspirée par le désir d'en étendre l'application aux Andorrans, auxquels le Ministre d'État se refuse à reconnaître la qualité de ressortissants français et qu'il entend traiter comme des étrangers vis-à-vis de notre pays.

C'est ce qui ressort nettement de la partie de la circulaire qui « se réfère tout spécialement aux Andorrans, pour les quels, dans aucun cas et à aucun point de vue, on ne pourra admettre en territoire espagnol la protection française ; et, en conséquence, il devra être mis fin à la pratique erronée (*viciosa*) consistant à accepter des certificats des Consulats français pour permettre aux Andorrans de se libérer du service militaire dans l'Armée espagnole ».

D'après les indications qui me sont fournies, la question soulevée *in fine* serait réglée par la loi sur le recrutement de l'armée du 29 Mars 1924 et par le règlement du 27 Février 1925, lequel dispose, dans son article premier, que : « l'obligation d'accomplir le service militaire s'étend aux fils d'étrangers nés en Espagne à moins qu'ils n'établissent pas des documents officiels, qu'ils conservent la nationalité étrangère de leurs parents et qu'ils sont en règle avec les obligations militaires de leur pays ».

Les certificats délivrés par nos Consulats en Espagne constituent donc la documentation officielle exigée pour l'exercice d'un droit et non, comme le laisse entendre la circulaire, des attestations de complaisance destinées à favoriser une fraude.

Je ne puis que laisser à votre Département le soin d'étudier, sous tous leurs aspects, la valeur juridique et les répercussions d'innovations administratives dont il est superflu de souligner la tendance. Et j'attendrai ses directives pour répondre à la lettre par laquelle le Délégué Permanent de la Mître, en me communiquant le texte de la circulaire résumée ci-dessus, me demande d'intervenir « conformément à la pratique observée par les deux » Délégations, à l'occasion du cas concret suivant :

Il s'agit de deux jeunes gens, Joaquim Mora y Hom, né de 25 Février à Ala (province de Lerida) et de son frère Antoni Mora y Hom, né le 9 Septembre 1918 dans la même localité, tous deux fils d'un père andorran, né en Andorre, et d'une mère espagnole, née en Espagne, et issus d'un mariage contracté à Ala. Les deux grands-parents paternels étaient Andorrans, les deux grands-parents maternels espagnols (voir annexe N° 2, les indications précises d'état civil).

D'après la coutume andorrane, le père et les deux fils possèdent la nationalité andorrane. Ils sont tous trois porteurs de passeports délivrés en 1935 par le Syndic Général des Vallées, ainsi que d'un certificat d'immatriculation collectif délivré le 23 Décembre 1935 par le Consulat Général de France à Barcelone, sous le n° 5.

Ayant en connaissance des dispositions récemment édictées par le Gouvernement espagnol, le Sr. Joaquim Mora père a adressé une requête à la Mître en vue d'obtenir l'indication des formalités à remplir pour éviter que ses fils ne soient astreints, contrairement à la loi, au service militaire en Espagne ; il fait remarquer que le refus d'accorder toute valeur aux certificats délivrés par les Consulats de France peut entraîner l'incorporation des intéressés, qui ne sauront à quelle procédure recourir pour bénéficier de l'exemption prévue à l'article 1 du règlement du 27 Février 1925.

Il n'a été retrouvé dans les archives de cette Délégation qu'un dossier relatif à une affaire de même nature (voir lettre de votre Département, en date du 15 Octobre 1926, Sous-Direction des Chancelleries et du Contentieux – Contentieux – Direction Général Andorre – Appel au Service Militaire en Espagne d'un Andorran né dans le Royaume). Le réclamant, Juan Altimir y

Puig, était né en Espagne d'un Andorran qui y était lui-même né, et l'absence de toute correspondance postérieure à la lettre vissé ci-dessus donne lieu de supposer qu'il n'ai pas obtenu gain de cause. Mais, parmi les documents qu'il avait produits figure un Ordre Royal du 20 Décembre 1924 concernant un Sr. François Llusca Pirretas, dont vous voudrez bien trouver ci-joint copie, le Sr. Llusca était né en Espagne de parents andorrans. Ainsi que vous le verrez, ce jeune homme avait été rayé de la liste de recensement de la classe de 1923 « comme sujet français inscrit au Consulat ».

Les difficultés dont se trouvent ainsi menacés les Andorrans en Espagne sont de nature à faire réfléchir certains d'entre eux sur les inconvénients de l'action du Ministre Plénipotentiaire Tarongi et des intrigues de l'agitateur Weilenmann : mais il est à craindre que d'autres, entraînés par des campagnes de presse perfides, ne voient un remède dans l'indépendance totale de l'Andorre qui lui permettrait de traiter d'égal à égal avec les États voisins.

De telles illusions sont surtout dangereuses pour l'Andorre, mais elles sont susceptibles de créer des embarras à l'Espagne aussi bien qu'à la France.

François Taviani, Le Préfet, Délégué Permanent pour l'Andorre (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet (2^{ème} Division – 1^{er} Bureau), 1723-W-175, Guerre d'Espagne, problèmes sociaux et réfugiés, 1936-1938, documento suelto [se encuentra en este mismo legajo, aunque evidentemente es anterior a la Guerra Civil española].

[N.º 122] *Comunicación del prefecto de los Pirineos Orientales al ministro de Asuntos Exteriores de la Tercera República francesa, a través de la Dirección General de Asuntos Políticos y Comerciales (sección de Europa), sobre Miquel Badia*

Perpiñán, 4 de febrero de 1936

À Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Badia (Miquel) ancien directeur général de la police de la Généralité de Barcelone, est arrivé le 19 Janvier au refuge du Ski Club andorran²⁹ situé sur le versant sud du col d'Envalira à 2.200 mètres, où il s'est inscrit sous le nom de Coma. Il était venu en skis de France, probablement de Puymorens, et était attendu au Pas de la Casa, à la frontière franco-andorrane, par un ami espagnol qui n'a pu être identifié.

M. Badia n'a encore quitté le refuge que pour se rendre, dans la soirée du 19 aux Escaldes près d'Andorre-la-Vieille où il a rencontré, à l'hôtel Palacin. sept Catalans venus en automobile de Barcelone, en costumes de sport et munis de skis dont ils n'ont pas fait usage, car ils sont repartis dès le lendemain à destination de la Séo.

Les renseignements qui précèdent ont été communiqués par notre Viguier, à toutes fins utiles, au Délégué Permanent de la Mître, au commissariat de police de la Séo d'Urgell ainsi qu'au commissaire spécial de Bourg-Madame.

La situation de M. Badia, l'un des principaux instigateurs de la tentative révolutionnaire de Barcelone du 6 Octobre 1934, offre ceci de particulier qu'étant l'objet de poursuites en Espagne à l'occasion de faits politiques d'une

²⁹ El refugio de Envalira pertenecía al Esquí Club Andorrà y estaba situado a 2.124 metros de altura. Se componía en aquellos momentos de 24 habitaciones y de salas de reunión.

certaine gravité, il a encouru en France une mesure d'expulsion prononcée par arrêté ministériel du 14 Février 1935 (état 731). Il résulte d'un rapport de la Direction Générale de la Sûreté Nationale (a. s. du trafic d'armes entre la Suisse et l'Espagne – Direction des renseignements généraux et jeux – page 15) que cet étranger a depuis cette dernière date, successivement séjourné en Bolivie, puis à Berlin où sa présence aurait été constatée dans les bureaux du Ministère de la Propagande du Reich, enfin à Cologne.

Je me permets de saisir cette occasion pour signaler les facilités qu'offrent aux indésirables et aux contrebandiers pendant les mois d'hiver, la présence dans la région de la frontière franco-andorrane, de nombreux skieurs avec lesquels ils peuvent être confondus ainsi que l'installation récente de refuges au col de Puymorens, au Pas de la Casa, en territoire andorran, où existe aussi un auberge tenue par des contrebandiers notoires, et à Envalira (70 lits).

Les associations sportives intéressées seraient sans nul doute disposées à seconder un contrôle qui s'affirme nécessaire. Par ce même courrier, j'adresse une copie du présent rapport, à titre documentaire, à M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur.

Le Préfet, Délégué permanent pour l'Andorre (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet (2^{ème} Division – 1^{er} Bureau), 1723-W-175, Guerre d'Espagne, problèmes sociaux et réfugiés, 1936-1938, documento suelto.

[N.º 123] *Informe remitido por Paul Larrieu, secretario de la Veguería de Francia en Andorra, al prefecto de los Pirineos Orientales*

Andorra la Vella, 11 de febrero de 1936

Rapport du secrétaire de la Viguerie française Larrieu, Paul, sur un entretien qu'il a eu avec le réfugié espagnol, Badia

Me conformant aux instructions verbales, reçues de l'Illsme Viguié de France en Andorre, je me suis rendu aujourd'hui, en skis, au refuge d'Envalira, où je suis arrivé à 10 h. 20, dans le but d'interroger ce réfugié espagnol.

À ce moment, Badia était absent ; il avait, paraît-il, accompagné M. Burniquel, rédacteur au journal *La Dépêche de Toulouse*, arrive l'avant-veille, qu'il a connu dans cette ville et qu'il avait rencontré au Puymorens en venant en Andorre.

Rentré vers 15 h. 15, je lui ai demandé aussitôt un entretien qui s'est prolongé pendant un heure.

Répondant sans détours à mes questions, Badia m'a déclaré :

1 – qu'il avait été expulsé de France en février 1935 pour propagande, en réalité à la demande de l'Ambassade d'Espagne,

2 – qu'il s'était rendu en Colombie, le Président étant son ami, au Mexique, où il a de nombreux amis, puis en Allemagne pour enfin se fixer pendant quelques temps à Bruxelles,

3 – qu'il avait quitté cette dernière ville vers le 15 janvier à destination de Paris où il a séjourné deux jours, avant de se rendre à Perpignan où il a passé une journée ; parti de cette ville en automobile il s'est rendu à Porté, puis au Puymorens où il a couché et enfin en Andorre où il est arrivé le 19 janvier 1936,

4 – qu'il n'avait été reconnu nulle part, bien que voyageant avec son passeport au nom de Badia ; on lui a demandé ses papiers à la frontière, mais a oublié le nom de la station,

5 – qu'il savait que sa vie était menacée, et n'irait pas à Barcelone à visage découvert ; au refuge il ne craint rien, il a l'habitude de défendre sa vie : il a tué nombre d'individus, avant et pendant la révolution, dans des bagarres et ne se considère pas comme un assassin,

6 – qu'il est convaincu que l'Espagne ne demandera pas son extradition, on préfère le voir loin que près, il serait enchanté d'être extradé,

7 – qu'on devra employer la force pour l'expulser d'Andorre ; il fera tout pour y rester jusqu'aux élections. Si elles sont favorables à la gauche, il rentrera en Catalogne ; dans le cas contraire il compte sur une amnistie et dans tout le cas il demanderait un sauf-conduit au Gouvernement Français pour se rendre dans un autre pays.

Badia s'est montré calme et correct. Il s'est vanté, au cours de la conversation qui a eu lieu en français, de certains coups de force où il a manié le révolver avec virtuosité en compagnie de camarades choisis. Il s'attend à une mort violente qu'il espère éloignée.

Les sportifs catalans en séjour au refuge d'Envalira qui appartiennent pour la plupart aux partis de droite, s'entretiennent familièrement avec lui.

Paul Larrieu (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-175, Guerre d'Espagne, problèmes sociaux et réfugiés, 1936-1938, documento suelto.

[N.º 124] *Carta del veguer de Francia en Andorra al prefecto de los Pirineos Orientales*

Andorra la Vella, 14 de febrero de 1936

Je n'ai pu, en raison de l'interruption des communications télégraphiques, vous informer du départ du Refuge d'Envalira du Sr. Badia, qui a déclaré hier matin entreprendre une excursion en ski, mais n'était pas encore de retour aujourd'hui à 14 heures. Le Commissaire spécial de police de la Séo a bien voulu se charger d'en aviser sans retard son collègue français de Bourg-Madame.

Il est possible que Badia, gêné par la suppression des communications téléphoniques entre l'Espagne et le Refuge, ainsi que par l'arrêt de la correspondance adressée, de France et d'Espagne, à « M. Comes », impressionné aussi par la récente démarche de M. Larrieu, ait voulu se rapprocher de ses correspondants et de ses amis. Peut-être s'est-il simplement rendu au Pas de la Casa, où existent cette année un modeste refuge et une auberge fréquentée par les contrebandiers.

Henri Samalens (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-175, Guerre d'Espagne, problèmes sociaux et réfugiés, 1936-1938, documento suelto.

[N.º 125] *Comunicación de la Dirección General de Asuntos políticos y comerciales del Ministerio de Asuntos Exteriores francés al prefecto de los Pirineos Orientales*

París, 15 de febrero de 1936

À Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, Délégué Permanent pour l'Andorre,

En me référant à la communication téléphonique que vous avez eue avec mes services le 10 de ce mois, j'ai l'honneur de vous confirmer que la prolongation du séjour dans les Vallées de M. Badia, réfugié politique, ancien directeur général de la Police de la Généralité de Catalogne, ne saurait être admise par le Co-Prince français. J'approuve pleinement les démarches déjà faites à ce sujet par notre Viguiier auprès du Délégué Permanent de la Mître.

Comme il vous l'a été indiqué, puisque bien entendu il ne saurait être question de reconduire M. Badia à la frontière espagnole, il conviendrait de mener celui-ci sans délai en territoire français. Ce réfugié politique ayant été le 14 Février 1935 l'objet de la part du Ministère de l'Intérieur d'une mesure d'expulsion à laquelle il semble, d'après les renseignements que vous m'avez communiqués, avoir contrevenu pour se rendre en Andorre ce Département Ministériel aura à ce moment à déterminer les sanctions dont cet étranger est passible.

Le Directeur des Affaires Politiques et Commerciales (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-175, Guerre d'Espagne, problèmes sociaux et réfugiés, 1936-1938, n^o. 8, « Venue en Andorre de M. Badia, ancien Directeur Général de la Police de Catalogne », documento suelto.

[N.º 126] *Informe del prefecto de los Pirineos Orientales remitido al Ministro de Asuntos Exteriores, comentando la repercusión que en Andorra estaba teniendo el estallido de la Guerra civil española. La huida a Andorra de numerosos sacerdotes de la diócesis de Urgel propició luego su paso a Francia, por razones de mayor seguridad, y el que el obispo de Perpiñán se ocupara de recolocar a este clero en diversas diócesis del sur de Francia*

Perpiñán, 22 de agosto de 1936

À Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères (Direction des Affaires Politiques et Commerciales)

J'ai l'honneur de tenir les services de votre Département au courant, par voie téléphonique, des particularités de la situation créée en Andorre par la répercussion des événements d'Espagne.

Pour éviter un trop long exposé rétrospectif, je crois devoir vous envoyer, ci-joint, copie d'un rapport en date du 5 de ce mois, par lequel notre Viguiier me faisait connaître les mesures prises par lui pour assurer l'ordre dans les Vallées.

Des faits nouveaux, dont je me suis entretenu par fil avec M. M. Chaveriat et Coulondre, ont modifié l'état des choses.

D'une part, les difficultés de l'approvisionnement des Vallées, qui ne peut s'effectuer que par la France, en raison de la fermeture de la frontière espagnole, s'avèrent très sérieuses : les Andorrans ne disposent guère que d'argent espagnol, et la monnaie d'appoint a entièrement disparu, ce qui constitue une gêne considérable pour les petites transactions à l'intérieur du Pays. Les sommes dont disposait le Conseil Général sont immobilisées dans les banques en Espagne.

D'autre part, la calme relatif dans la région de La Séo que notait Monsieur Samalens dans son rapport a fait place, depuis quelques jours à des excès d'une extrême gravité : plusieurs meurtres perpétrés dans des conditions odieuses ont été commis par des individus faisant partie des organisations de la F. A. I. qui disparaissent aussitôt du pays, de telle sorte que leur identité sera toujours ignorée. Ainsi que je vous en ai informé, un Français résidant depuis plusieurs années à La Séo, Monsieur Chamayou, ancien frère des Écoles Chrétiennes et, ainsi, qu'on l'a appris ultérieurement, un prêtre andorran, qui tous deux se rendaient dans les Vallées, munis cependant d'un permis délivré par la F. A. I. ont été arrêtés en cours de route, en pleine jour, à quelques kilomètres de la frontière de l'Andorre où ils se rendaient, immédiatement tués à coups de revolver, puis défigurés : un paysan qui se trouvait à quelques pas a reçu l'ordre d'ensevelir les corps.

Ces faits sanglants ont provoqué dans les Vallées une émotion d'autant plus vive que les émissaires de la F. A. I. y multiplient leurs visites au cours desquelles ils cherchent à se renseigner sur la résidence des Espagnols réfugiés et aussi sur les responsabilités qui doivent être attribuées soit à des autorités andorranes, soit à des particuliers dans des mesures (renvois, refoulements) qui ont frappé, au cours des trois dernières années des anarchistes ou des communistes espagnols. Le sieur Gamisens, qui avait été, en 1934, remis à la police espagnole sur l'ordre du Délégué Permanent de la Mître est, lui même venu menacer violemment le Bayle épiscopal, en déclarant que sa revanche était proche.

Deux Andorrans connus par la violence de leur caractère, le sieur Llusca, condamné au bannissement, en 1933, par le Tribunal des Corts et le sieur Armengol, puni de la même peine dans une session antérieure, jouent un rôle important dans le Comité de la F. A. I. à La Séo et leur soif de vengeance peut entraîner des actes graves. Ils sont en contact constant avec quelques sympathisants habitant l'Andorre qui seraient certainement disposés, le moment venu, à prêter la main à un coup de force pour s'emparer du pouvoir.

Car l'Andorre est entièrement sans défense. Le Syndic et le Conseil Général ne paraissent s'en être aperçus que le jour où l'Évêque, au moment de son départ, leur a fait entrevoir les pires éventualités. Jusque là, il est vrai, aucun excès n'avait été commis à La Séo. C'est à grand peine que M. Samalens avait pu organiser à Sant Julià, près de la frontière, un simulacre de contrôle. Sous l'impression des déclarations de Mgr Guitart, le Syndic Général et une délégation du Conseil Général se sont rendus auprès du Viguié pour demander du secours : ils entendaient par là, sans le moindre doute, l'envoi de forces de police françaises sur lesquelles l'Évêque avait déjà compté pour pouvoir prolonger son séjour en Andorre, car il se sont montrés fort désappointés lorsque M. Samalens leur a déclaré que l'adoption d'une telle mesure par notre Gouvernement rencontrerait peut être quelques difficultés. Ils l'ont d'ailleurs prié, au même instant, de réduire de 6 à 3, par mesure d'économie, le nombre de miliciens andorrans mobilisés journalièrement.

Cette réponse de notre Viguié n'était d'ailleurs qu'une prise de position inspirée par la prudence, car M. Samalens s'est rendu compte, dès le début, des dangers que l'aggravation de la situation à La Séo menaçait de faire courir à des vies humaines, tant andorranes qu'étrangères, dans une saison où de très nombreux touristes, en particuliers français, résident dans le pays, ainsi

qu'à d'importants intérêts : les installations de la Société F. H. A. S. A. sont exposés à tous les risques.

Aussi M. Samalens s'est-il empressé de se rendre jeudi à Bourg-Madame, la Ville la plus rapprochée d'ou il lui soit possible de téléphoner, pour demander l'envoi d'un contingent de gardes mobiles : après une communication avec M. Charveriat, j'ai répondu que cette mesure pourrait être envisagée, à condition que le Conseil Général en exprime le désir. Cette Assemblée qui se trouvait réunie le même jour, a aussitôt été saisie, dès son retour en Andorre, par notre Viguiier. La délibération s'est poursuivie jusqu'à dix heures du soir et a abouti à un refus que l'on s'est abstenu de communiquer à M. Samalens. Ce dernier ne l'a appris que par une voie indirecte et est aussitôt venu à Perpignan pour me rendre compte de la situation. À son avis, le Conseil Général souhaite ardemment, de même que toute la population, qui est en proie à un panique constante, de bénéficier de la protection des forces de police française. Ils n'ignorent pas que le jour où une vingtaine d'individus monteraient de la Séo en Andorre, armés, dans un camion rapide, ils pourraient mettre à exécution, sans rencontrer la moindre résistance, les projets les plus meurtriers. Mais c'est précisément dans la crainte de cette redoutable éventualité, qu'ils hésitent à risquer une démarche qui les exposerait à des représailles. Ils comptent peut être aussi, pour écarter ce danger, sur des tractations plus ou moins occultes qu'ils entretiennent avec le Comité de la F. A. I. de La Séo, en vue de l'échange de certains produits. Déjà des quantités relativement importantes de sucre et un chargement d'essence, introduits en transit en Andorre, ont franchi la frontière espagnole. D'autre part, le Chef de la police andorrane qui s'est empressé de faire disparaître les galons de son uniforme, partage les repas des émissaires de la F. A. I. et leur fournir certaines indications. Situation trouble, dont on ne peut rien attendre de bon.

Un jour prochain viendra sans doute où le Conseil Général, à la suite de quelque fait particulièrement grave ou sous la pression de l'opinion publique, se hâtera de faire un appel de S. O. S. Souhaitons qu'il ne soit pas trop tard.

Peut être estimerez-vous, Monsieur le Ministre, qu'à titre de précaution, il ne serait peut être pas inutile de signaler soit au Gouvernement de Madrid, soit à celui de la Généralité, des actes de violences qu'il ignore peut être dans le détail et un au moins, a fait une victime française, en rappelant que l'Andorre est sous notre protection. La coupure ci-jointe du journal *L'Indépendant des Pyrénées-Orientales*, reproduisant un article de *L'Humanité* de Barcelone, indique à quel point on est préoccupé, dans la capitale catalane, de la multiplication des meurtres.

Je pourrais d'ailleurs, si vous estimiez devoir, malgré l'abstention du Conseil Général des Vallées vous préoccuper dès à présent d'assurer la sécurité des habitants de l'Andorre, provoquer le consentement du délégué du Co-Prince Évêque, qui ne paraît pas douteux.

J'ajoute que le départ prochain de l'Andorre de la quarantaine de prêtres espagnols [*no se indican en este documentro los nombres*] qui s'y trouvent encore apaisera peut être certaines passions. Bien que s'étant munis d'un laissez-passer délivré par le Viguiier, ils se montraient peu disposés à partir pour la France, sans doute dans la crainte d'être « internés ». Mgr Guitart paraît s'être absolument désintéressé de leur sort. L'Évêque de Perpignan, en union avec mon Administration, a réussi à assurer leur hébergement dans divers diocèses.

Dans l'entretien téléphonique avec M. Samalens auquel je me référais plus haut, je lui avais fait part, après entente avec M. Coulondre, de votre proposition de mettre à la disposition du Conseil Général une somme de Cent Mille Francs, contre remise d'une somme en monnaie espagnole, à un taux de change que j'avais fixé à 1,40 alors que le cours actuellement pratiqué est au maximum de 1,35. Là encore, nous nous sommes heurtés à un refus. Les Andorrans désireraient changer au cours de 1,80 ou même encore bénéficier d'un prêt de plusieurs centaines de milliers de francs sans intérêts.

Bien qu'une telle attitude soit peu encourageante, j'estime, d'accord avec notre Viguié, qu'il serait injuste de faire supporter à toute une population, déjà sévèrement atteinte par les difficultés de ravitaillement et par la pénurie d'argent, les conséquences des décisions de dirigeants à l'esprit obtus – ou qui ne renoncent jamais à jouer aux plus malins. Sans doute M. Araud, qui au cours de fréquents séjours dans les Vallées a pris l'habitude de traiter avec eux, pourrait-il aboutir, au prix des longues palabres coutumières et avec le concours de notre Viguié, à trouver quelque solution à une situation susceptible de prendre un caractère dramatique le jour où, en raison de l'abstruction de la frontière française par les neiges, l'Andorre serait isolée du reste du monde. Je me permets donc de renouveler la proposition que j'ai déjà soumise à votre Département en vue de la désignation de ce distingué fonctionnaire comme délégué spécial chargé de l'étude de la question. Cette décision produirait, dans tout les cas, un bon effet moral.

François Taviani, Le Préfet des Pyrénées-Orientales, Délégué Permanent pour l'Andorre (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-175, Guerre d'Espagne, problèmes sociaux et réfugiés, dossier août 1936, « Repercussion des événements d'Espagne ».

[N.º 127] *Comunicación de Henri Samalens, veguer de Francia en Andorra, al prefecto de los Pirineos Orientales*

Andorra la Vella, 25 de agosto de 1936

À Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, Délégué Permanent pour l'Andorre

Pour faire suite à mes lettres des 25 juillet, 3, 8, 12, 15 et 18 Août, j'ai l'honneur de vous adresser, ci joint une Septième liste des Espagnols réfugiés en Andorre en raison des événements politiques et auxquels des laissez-passer ont été délivrés du 20 au 25 Août.

Henri Samalens (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-175, Guerre d'Espagne, problèmes sociaux et réfugiés, 1936-1938, documento suelto.

7^{ème} Liste des Espagnols Réfugiés en Andorre auxquels des Laissez-passer ont été délivrés par la Viguerie de France du 20 au 25 Août

Joan Pignol Serra, 44 ans, garde forestier, résidant à Castelnau (Lérida)

Félix Millat Gabriel, 55 ans, cultivateur, résidant à Firvia (Lérida)

Eusebio Verdes, 49 ans, maître d'école, résidant à Ribères de Cardos

José Picolo Sansi, 29 ans, coiffeur, résidant à Boldés (Lérida)

Ignacio Hareter Camins, 43 ans, prêtre, résidant à Orto (Lérida)

Raimond Serrado, 50 ans, prêtre, résidant à Barcelone
Jacint Serrado Moles, 34 ans, prêtre, résidant à Tirvia (Lérida)
Joan Mosella Besora, 40 ans, cultivateur, résidant à Solsona
Mancel Puigcarnau Clausa, 54 ans, propriétaire, résidant à Prats del Rey
Sebastià Bonsfils Bonsfils, 43 ans, cultivateur, Pinós (Lérida)
Joan Prat Soler, 29 ans, secrétaire de mairie, résidant à Prats del Rey
Joan Palomero Miranda, 52 ans, employé, résidant à Poble de l'Illet
Joseph Rabats Sala, 54 ans, boulanger, résidant à Poble de l'Illet
José Esclusa Pugelet, 34 ans, contremaître, résidant à Poble de l'Illet
Emilio Riba Farras, 46 ans, commerçant, résidant à a Barcelone
José Román Sánchez, 49 ans, commerçant, résidant à Séo d'Urgel
Julián Gineste Salas, 67 ans, prêtre, résidant à All (Gérona)
Francesc Soliva Pons, 67 ans, prêtre, résidant à Viancamp (Huesca)
Ramon Carrera Iglesia, 26 ans, prêtre, résidant à Orgañá (Lérida)
Pere Josep Navarro, 50 ans, employé, résidant à Llès (Lérida)
Pedro Pasqual Albareda, 23 ans, chauffeur, résidant à Barcelone
Guillen Cuscó Almirall, 51 ans, propriétaire, résidant à Granada del

Penedés

Joan Valldosera Bertran, 45 ans, cultivateur, résidant à Sitges
Joan Casagran Alemar, 27 ans, commerçant, résidant à Barcelone
Joan Pasqual Freixedas, 49 ans, chauffeur, résidant à Sant Cugat

(Barcelone)

Francesc Pons Tuset, 44 ans, commerçant, résidant à Maranges

(Gérona)

Roman Coll Montaner, 33 ans, employé, résidant à Barcelone
Francisca Estaldo Campos, 20 ans, servante, résidant à Almonele

(Huesca)

Sansa López Odón, 49 ans, prêtre, résidant à Séo d'Urgel
Enric Parramon Percerica, 24 ans, commerçant, résidant à Séo d'Urgel
José Faus Ollé, 36 ans, commerçant, résidant à Barcelone
Albert Anglés Civit, 57 ans, pharmacien, résidant à Séo d'Urgel
Dolores Anglés Besa, 23 ans, s. prf., résidant à Séo d'Urgel
Jaume Ribas Villa, 18 ans, employé, résidant à Séo d'Urgel
José Llangort Peralt, 20 ans, étudiant, résidant à Séo d'Urgel
José Llangort Planas, 60 ans, médecin, résidant à Séo d'Urgel
Matías Balsello Roig, 26 ans, étudiant, résidant à Lignolla (Lérida)
Ignacio Ribera Balcells, 20 ans, étudiant, résidant à Espluya Calva
Enric Augé Augé, 18 ans, tailleur, résidant à Séo d'Urgel
Antoni Baraut Obiols, 26 ans, professeur, résidant à Montserrat
Valentí Ochoa Gaspar, 17 ans, étudiant, résidant à Barcelone
Maximina García Sánchez, 32 ans, servante, résidant à Barcelone
Joseph Benavent Canals, 37 ans, étudiant, résidant à Séo d'Urgel
Carles Abella Vidal, 50 ans, prêtre, résidant à Isorre (Gérona)
Martí Avellanet Turet, 53 ans, employé, résidant à Ger (Lérida)
Concepció Laballes Santin, 35 ans, nourrice, résidant à Villefranque

(Barcelone)

Elvira Pepia García, 34 ans, servante, résidant à Barcelone
Antonia Gorge Munez, 25 ans, servante, résidant à Barcelone
Joseph Minguell Bach, 21 ans, garçon épicier, résidant à Barcelone
Joan Guardiet March, 71 ans, hôtelier, résidant à Séo d'Urgel

Antonio Argelich Cava, 55 ans, prêtre, résidant à Farrere (Lérida)
Joan Granja Vidal, 35 ans, prêtre, résidant à Isonne (Lérida)
Valentí Agulló Rugall, 55 ans, prêtre, résidant à Burg (Lérida)
Ramon Rica Martí, 67 ans, prêtre, résidant à Séo d'Urgel
Ramon Pellico Coromines, 68 ans, prêtre, résidant à Séo d'Urgel
Joan Benavent Canals, 33 ans, prêtre, résidant a Séo d'Urgel
Joseph Canals Solanes, 63 ans, prêtre, résidant à Burg (Lérida)
Pedro Espar Oviolo, 21 ans, cultivateur, résidant à Pla de Santira
(Lérida)

Joan Solé Vidal, 29 ans, étudiant, résidant à Séo d'Urgel
Joseph Codina Canals, 37 as, prêtre, résidant à Séo d'Urgel
Nonito Mateu Mir, 20 ans, étudiant, résidant à Séo d'Urgel
José Jenes Serra, 47 ans, employé, résidant à Séo d'Urgel
José Martell Martell, 23 ans, étudiant, resident à Bescaran (Lérida)
José Ingla Moles, 45 ans, prêtre, résidant à Séo d'Urgel
Ramon Alvina Planes, 53 ans, prêtre, résidant à Séo d'Urgel
Carolina Peral Alvina, 58 ans, s. prf., résidant à Séo d'Urgel
Carolina Llangort, 26 ans, s. prf., résidant à Séo d'Urgel
Ángeles Galindo López, 40 ans, s. prf., résidant à Séo d'Urgel
Milagros Galindo López, 25 ans, s. prf., résidant à Séo d'Urgel
José Llangot Palau, 25 ans, s. prf., résidant à Séo d'Urgel
Henri Samalens, Le Viguier de France (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-175, Guerre d'Espagne, problèmes sociaux et réfugiés, 1936-1938, dossier août 1936, documento suelto.

[N.º 128] *Carta del secretario de la Veguería francesa en Andorra al prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente para Andorra*

Andorra la Vella, 6 de octubre de 1936

En réponse à la lettre de M. Macary, en date du 22 Septembre 1936, dont vous avez bien voulu m'adresser copie le 25 du même mois, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, son filleul, Renato Viader, Sitges, âge 19 ans, réfugié dans les Vallées en raison des évènements politiques d'Espagne, a quitté St. Julià de Lòria (Vallées d'Andorre) le 20 octobre pour se rendre à Condom (Gers).

Le secrétaire de la Viguerie française (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-175, Guerre d'Espagne, problèmes sociaux et réfugiés, 1936-1938, dossier octobre 1936, documento suelto.

[N.º 129] *Nota de servicio del teniente coronel René Baulard al prefecto de los Pirineos Orientales, a título de información*

Andorra la Vella, 1 de noviembre de 1936

En raison d'éventuelles menaces de bombardement aérien à proximité de la frontière hispano-andorrane et des erreurs de direction pouvait se produire de la part des avions de bombardement, les Commandants des postes d'Andorre et Sant Julià voudront bien rechercher dans leurs secteurs respectifs,

les abris à l'épreuve destinés à la protection du personnel et éventuellement de la population civile.

Compte rendu comportant le nombre d'abris avec indication de l'emplacement et de la contenance me sera fourni sous forme d'état dès que possible. Utiliser pour ces recherches les services des policiers andorrans en collaboration avec des gendarmes ou des gardes.

Le Lieutenant Colonel Baulard, Commissaire Extraordinaire pour la police dans les Vallées.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-10, n° 147/2, « Objet : Abris à rechercher ».

[N.º 130] *Comunicación del prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente para Andorra al cónsul general de Francia en Barcelona*

Perpiñán, 10 de noviembre de 1936

À Monsieur le Consul Général de France à Barcelone

Monsieur le Consul Général,

Mon attention vient d'être sur la situation de la dame Louise Babot Canturri, résidant à la Séo d'Urgel, calle Mayor, n° 23 bis, avec son fils Luis Portella Babot, âgé de dix ans, qui ne peut obtenir l'autorisation de quitter cette ville pour se rendre en Andorre, bien que sa nationalité andorrane soit établie par un passeport dont elle est munie et par un certificat d'immatriculation à votre Consulat Général.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis, le Sieur Portella Marevilla, mari de la dame Louisa Babot, serait de nationalité espagnole et aurait quitté subrepticement la Séo pour échapper à des violences dont il se croyait menacé : il se trouve actuellement en Andorre.

J'ai l'honneur de signaler ce cas à votre attention, à toutes fins utiles.

Veillez agréer, Monsieur le Consul Général, l'assurance de ma haute considération.

Le Préfet, Délégué Permanent pour l'Andorre (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet (2^{ème} Division – 1^{er} Bureau), 1723-W-175, Guerre d'Espagne, problèmes sociaux et réfugiés, 1936-1938, dossier novembre 1936, documento suelto.

[N.º 131] *Comunicación del teniente coronel René Baulard al presidente de la Cruz Roja Francesa, en relación con la atención de los refugiados españoles*

Andorra la Vella, 6 de diciembre de 1936

À Monsieur le Président de la Croix Rouge Française

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre aimable lettre du 2 courant et des 31 colis de vêtements chauds que, sur ma demande, vous avez bien voulu mettre à ma disposition pour être éventuellement distribués aux réfugiés espagnols ou andorrans nécessiteux.

Je m'empresse de vous remercier bien vivement de votre générosité et de vous assurer à l'avance de la reconnaissance émue des malheureux dont votre belle société sera une fois de plus la bienfaitrice.

Je vous remercie également des cent kilos de sucre dont vous m'annoncez l'envoi par la gare de Latour de Carol.

Si ce n'est pas trop abuser de votre générosité, je vous demanderais de bien vouloir me faire parvenir, pour des militaires de mon détachement appelés à circuler dans la neige, qui déjà recouvre en partie les Vallées, un certain nombre de paires de gants de laine et un certain nombre de passe-montagne de laine.

Une cinquantaine de chaque sorte me semblent suffisante.

En vous renouvelant mes plus vifs remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et tout dévoués.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-175, Guerre d'Espagne, problèmes sociaux et réfugiés, 1936-1938, dossier décembre 1936, documento suelto.

[N.º 132] *Comunicación del teniente coronel René Baulard al prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente para Andorra*

Andorra la Vella, 8 de diciembre de 1936

À Monsieur le Préfet délégué permanent pour l'Andorre

J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Le 6 courant est arrivé dans les Vallées, par Latour de Carol, le réfugié Roca Raphaël, rapatrié par bateau de Barcelone, où sa vie, d'après lui, était en danger.

Le 7 courant en même temps que son arrivée m'était signalée par le Commandant du poste de Sant Julià, Roca Raphaël se présenta spontanément à moi, m'expliquait sa situation toute particulière et me demandait instamment de le laisser provisoirement avec sa femme et son enfant chez son oncle à Sant Julià.

Des explications fournies par l'intéressé et de renseignements obtenus par ailleurs, il résulte que :

Roca Raphaël est né le 15 Novembre 1897 à Sant Julià de mère espagnole et de père inconnu, mais présumé andorran. Il aurait été expulsé d'Andorre en 1929, comme conséquence d'une activité politique aussi intense que suspecte, et se serait rendu à Barcelone où il habitait Ronda San Pablo n° 36.

De juin 1933 à mars 1935, il aurait été au service de l'Allemand Villemann pour organiser et diriger un journal à tendances autonomistes *L'Action Andorrane*. Roca aurait été présenté à Villemann par Joseph Picard, ex-secrétaire du Conseil Général des Vallées, lui-même expulsé d'Andorre.

Le jour de l'entrée des forces de police françaises dans les Vallées d'Andorre, Roca et un autre agitateur andorran Armengol (Bonaventure), ancien instituteur, secrétaire du Conseil de culture de la Généralité, se trouvaient à La Séo d'Urgel. D'après Roca, il avait l'intention de venir voir ses parents en Andorre pour trouver chez eux un refuge éventuel, parce qu'il ne se sentait plus en sécurité à Barcelone. Mais la rumeur publique précise que, si Roca et Armengol se trouvaient ensemble à La Séo d'Urgel ce 26 Septembre 1936, c'était parce qu'ils devaient prendre la direction sur place du mouvement anarchiste à faire éclater dans les Vallées.

Roca, Raphaël, m'a manifesté et manifeste dans la lettre ci-joint tout le repentir possible et assure que, dorénavant, l'on n'aura plus rien à lui reprocher, parce que ses yeux se seraient ouverts à la vérité. Il est difficile de discerner dans ses manifestations de loyalisme la part de sincérité possible et la part de duplicité imposée par les circonstances et par le fait que Roca se croyait réellement à Barcelone en danger.

Les cols étant fermés depuis le soir-même de son arrivée et n'étant pas au courant de son passé, je n'ai pu refouler vers la France Roca, qui s'est d'ailleurs présenté avec un passeport régulier du Consul Général de France à Barcelone, n° 175 du 26 Novembre 1936, portant mention qu'il est Andorran. Je l'ai prié de se tenir à ma disposition chez son oncle en attendant une décision définitive à son égard.

Je suis d'avis que Roca Raphaël devrait être invité à quitter les Vallées pour la France et j'ai l'honneur de vous demander si vous partagez ma manière de voir à ce sujet.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-175, Guerre d'Espagne, problèmes sociaux et réfugiés, 1936-1938, dossier décembre 1936, n° 237/2, « Objet : Au sujet de Roca Raphaël ».

[N.º 133] *Comunicación del teniente coronel René Baulard al síndico general de los Valles de Andorra*

Andorra la Vella, 9 de diciembre de 1936

Illustrissime Monsieur,

J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Actuellement l'administration française des Ponts-et-Chaussées met tout en œuvre pour maintenir ouverts les cols qui relient l'Andorre à la France afin d'assurer le plus longtemps possible les communications.

Afin de mieux assurer le travail, l'entrepreneur des Ponts-et-Chaussées envisage le recrutement en Andorre d'un certain nombre de travailleurs qui seraient dans les conditions suivantes :

Sur le territoire andorran, de ce côté du col d'Envalira, 3, Fs 75 de l'heure, soit 37, Fs 50 par jour de travail.

De l'autre côté du col, pension assuré à Porte et une quinzaine de francs chaque jour, y compris les jours où le mauvais temps ne permettrait pas le travail au dehors.

Ceux qui désireraient travailler dans les conditions ci-dessus auraient à venir se faire inscrire à mon bureau où toutes indications utiles leur seraient données.

Je vous serais obligé de porter ces dispositions à la connaissance de M. M. les Consuls des paroisses et, si vous le jugez utile, à la connaissance du Conseil Général des Vallées lors de la réunion du 11 courant.

Veillez agréer, Illustrissime Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et tous dévoués.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-175, Guerre d'Espagne, problèmes sociaux et réfugiés, 1936-1938, dossier décembre 1936, n° 244/2, « Objet : travailleurs andorrans ».

[N.º 134] *Comunicación del capitán adjunto al teniente coronel René Baulard, comisario extraordinario para la policía de los Valles de Andorra, al prefecto del departamento de Tarn-et-Garonne, con sede en Montauban*

Andorra la Vella, 12 de diciembre de 1936

À Monsieur le Préfet du Tarn-et-Garonne,

Comme conclusion d'une enquête au sujet d'une affaire dans laquelle été mêlé le nommé Coste Martin, né à Béziers le 16 Mars 1895, il a été reconnu que ce dernier n'était pas de nationalité française comme il l'a déclaré à vos services lors de l'établissement du passeport N° 254 délivré à Montauban le 29 Novembre 1934, mais de nationalité espagnole.

Monsieur Coste, Martin, en effet, a fait le 2 Janvier 1917, devant le juge de paix du 1^{er} Canton de Béziers une déclaration de nationalité de laquelle il ressort que l'intéressé a décliné la qualité de Français que lui conferait l'Article 8 du Code Civil et a réclamé la nationalité espagnole.

Je joins à la presente lettre le passeport N° 254 établi par vos services, soit que vous croyiez devoir le rectifier et me le retourner pour remise à l'intéressé, soit que, Coste Martin ayant fait une fausse déclaration, vous décidiez d'annuler purement et simplement le dit passeport.

Le capitaine adjoint en service au le Lieutenant Colonel René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-175, Guerre d'Espagne, problèmes sociaux et réfugiés, 1936-1938, dossier décembre 1936, n° 262/2, « Coste, Martin ».

[N.º 135] *Comunicación del teniente coronel René Baulard, comisario extraordinario para la policía de los Valles de Andorra, al comandante encargado del destacamento de fuerzas de policía situado en Andorra la Vella*

Andorra la Vella, 12 de diciembre de 1936

À Monsieur le Commandant de détachement des Forces de police,

Monsieur Roca Raphaël, né à Sant Julià de Lòria, réfugié politique à Sant Julià, sera avisé que sa demande de demeurer en Andorre a été transmise pour décision à Monsieur le Préfet Délégué permanent pour l'Andorre et qu'en attendant la réponse à la dite demande, il est autorisé à résider provisoirement chez son oncle Roca Julia à Sant Julià de Lòria.

Monsieur Coste Martin, de nationalité espagnole, né le 16 Mars 1895 à Béziers, demeurant aux Escaldes où il exerce la profession de camionneur, ayant manqué de respect au Lieutenant Colonel Commissaire extraordinaire, sera avis que l'autorisation de résider en Andorre lui est retirée à titre définitif et ne lui est accordée qu'à titre provisoire pour une durée de deux mois à compter du 1^{er} Décembre 1936.

Avant l'expiration de ce délai de deux mois, Monsieur Coste Martin devra demander par écrit au Lieutenant-Colonel Commissaire Extraordinaire l'autorisation de continuer de résider en Andorre, faute de quoi il sera expulsé des Vallées à la date du 1^{er} Février 1937.

Les pièces suivantes lui seront remises

1^o Livret de famille

2^o Permis de conduire

3^o Permis international de conduire

4^o Déclaration de nationalité

Le passeport N^o 254 délivré à Montauban le 29 Novembre 1934 a été retourné à la Préfecture de Tarn-et-Garonne en signalant que Coste Martin est de nationalité espagnole et non de nationalité française.

Ci-joint un rapport du Commandant du poste des Escaldes et quatre documents complémentaires qui seront conservés par le Maréchal des Logis Chef Sidou, Chef de Service des Renseignements.

Une fiche explicative sera établie par lui au nom de Coste Martin et ce dernier devra être l'objet d'une étroite surveillance.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-175, Guerre d'Espagne, problèmes sociaux et réfugiés, 1936-1938, dossier décembre 1936, n^o 257/2, « Roca, Raphaël et Coste, Martin ».

[N.^o 136] *Comunicación del teniente coronel René Baulard, comisario extraordinario para la policía de los Valles de Andorra, al prefecto de los Pirineos Orientales*

Andorra la Vella, 21 de diciembre de 1936

À Monsieur le Préfet Délégué permanent pour l'Andorre (2^{ème} Division – 1^{er} Bureau).

Par lettre du 17 décembre 1936, vous m'avez retourné, pour être complétés ou rectifiés, une lettre et deux passeports joints à la demande d'Antoni López, de Sant Julià, tendant à faire repatrier ses enfants.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, en réponse, que Monsieur Antoni López vient d'être avisé que ses enfants sont actuellement au Consulat de France en instance de repatriement.

Dans ces conditions, la demande de l'intéressé, que je vous ai transmis le 6 courant devient nulle et non avenue.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-175, Guerre d'Espagne, problèmes sociaux et réfugiés, 1936-1938, dossier décembre 1936, documento suelto.

[N.^o 137] *Comunicación del teniente coronel René Baulard, comisario extraordinario para la policía de los Valles de Andorra, al prefecto de los Pirineos Orientales*

Andorra la Vella, 21 de diciembre de 1936

À Monsieur le Préfet Délégué permanent pour l'Andorre

Comme suite à ma lettre N^o 237/2 du 8 courant relative à l'entrée dans les Vallées d'Andorre de Roca Raphaël, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'intéressée était à ce moment porteur, entre autres pièces, d'un passeport établi par le Consulat Général de France à Barcelone le 27 novembre 1936 et mentionnant que Roca Raphaël est de nationalité andorrane et qu'il a été immatriculé au Consulat Général de France à Barcelone le 25 novembre 1936 sous N^o 320.

Or, d'après la déclaration de Roca Raphaël lui-même, l'intéressé serait né à Sant Julià de Lòria le 5 novembre 1897 de mère espagnole et de père inconnu. Il ne pourrait donc prétendre, de ce fait à la nationalité andorrane et il

serait peut-être intéressant de connaître sur le vu de quelles pièces la mention « nationalité andorrane » a été inscrite sur le dit passeport que je vous adresse ci-joint.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-175, Guerre d'Espagne, problèmes sociaux et réfugiés, 1936-1938, dossier décembre 1936, n° 278/2, « a./s. de Roca Raphaël ».

[N.º 138] *Comunicación del teniente coronel René Baulard, comisario extraordinario para la policía de los Valles de Andorra, al cónsul mayor de Canillo*

Andorra la Vella, 23 de diciembre de 1936

À Monsieur le Consul Major de Canillo

Honorable Monsieur,

Monsieur Anton Vidal i Canut, 73 ans, demeurant à Prats de Canillo, est venu me trouver pour me demander quelle suite aurait été donnée à l'enquête faite par la police andorrane et la Viguerie française au sujet de l'accident dont il a été victime le 15 juillet 1936.

Renseignements pris, il résulte que l'enquête n'a pas permis de découvrir l'auteur de cet accident et qu'en conséquence, il n'a pu être donné de suite à l'affaire.

D'autre part, il est impossible de reprendre les recherches parce que le numéro de la voiture est inconnu.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce qui précède à la connaissance de Monsieur Anton Vidal i Canut et Veuillez agréer, Honorable monsieur, l'assurance de mes dévoués sentiments.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-175, Guerre d'Espagne, problèmes sociaux et réfugiés, 1936-1938, dossier décembre 1936, n° 288/2, « a/s de Monsieur Anton Vidal i Canut ».

[N.º 139] *Nota secreta de servicio del teniente coronel René Baulard al veguer episcopal, que tiene su sede en Andorra la Vella*

Andorra la Vella, 22 de febrero de 1937

À Monsieur le Viguiet Épiscopal,

En vous adressant copie de la lettre envoyée à Monsieur le Syndic au sujet des mesures éventuelles à prendre pour assurer le cas échéant la défense des Vallées et comme suite à l'entretien que nous avons eu ce jour à ce sujet, j'ai l'honneur de vous préciser ce qui suit :

Il reste entendu que la dizaine de noms par paroisses que le Cap de la Policia doit relever constituerait un premier contingent d'une soixantaine d'hommes destinés à renforcer mon détachement pour le cas où celui-ci risquerait de ne pas suffire à assurer la protection du territoire de l'Andorre.

Ultérieurement et si besoin était, il serait envisagé, suivant les circonstances, la mobilisation soit des hommes de 20 à 25 ans etc., soit des milices paroissiales des paroisses menacées.

Le premier contingent serait armé avec les fusils Gras que je détiens et avec les carabines Winchester entre les mains du Cap de Policia.

Les autres contingents seraient éventuellement armés avec le reste des carabines Winchester puis avec les armes que les Andorrans caps de case sont tenus aux termes de la coutume de posséder.

Tous ces éléments Andorrans seraient encadrés par des militaires de mon détachement et placés sous les ordres soit d'officiers de G. R. M. dans le cas d'action commune à entreprendre, soit de capitans et des dezeners, dans le cas où les milices andorranes seraient chargées de maintenir l'ordre à l'arrière. L'ensemble sera sous mes ordres directs.

La nourriture serait assurée sur la place dans les paroisses occupées par le soins des capitans et des dezeners, sur réquisition ou dans les popotes des gardes, contre remboursement, pour les miliciens en service dans les unités de la G. R. M.

Veillez agréer, Illustrissime Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et tout dévoués.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-69, « Visite des personnalités en Andorre », 1908-1956, n° 432, « Défense des Vallées ».

[N.º 140] *Nota de servicio secreta del teniente coronel René Baulard al prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente para Andorra*

Andorra la Vella, 6 de marzo de 1937

À Monsieur le Préfet Délégué Permanent pour l'Andorre pour information,

De renseignements obtenus, les ouvriers de la F. H. A. S. A. constitueraient, selon eux, la colonne de Retaguardia (de l'arrière garde) et seraient chargés d'intervenir en Andorre le moment venu contre des réfugiés et certains Andorrans fascistes et même le détachement.

Cette colonne serait sous les ordres du magasinier Castillet, Lieutenant de réserve de l'armée espagnole.

Surveiller, en conséquence, les agissements des ouvriers de la centrale et les relations de Castillet avec les ouvriers.

Dresser la liste de ces ouvriers avec leur adresse et, au cours des tournées, se renseigner discrètement sur la conduite et l'attitude des ouvriers de la F. H. A. S. A. en dehors de leur travail habituel.

Me tenir au courant de tout fait suspect et m'adresser une copie de la liste prescrite ci-dessus.

Le Lieutenant Colonel Baulard, Commissaire extraordinaire des Vallées d'Andorre (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-69, « Visite des personnalités en Andorre », 1908-1956, n° 356.

[N.º 141] *Comunicación del teniente coronel René Baulard, comisario extraordinario de los Valles de Andorra, al bayle francés en Encamp*

Andorra la Vella, 9 de marzo de 1937

Honorable Monsieur,

En présence d'éventualités qu'il est de mon devoir de prévoir, j'ai été amené à envisager le renforcement du Détachement de forces de police françaises au cas d'une atteinte caractérisée et armée du territoire des Vallées

d'Andorre et en attendant que les autorités militaires françaises aient pris des mesures pour me secourir.

Dans ce but, j'ai invité le cap de la policia à rechercher dans chaque paroisse quelques Andorrans décidés et autant que possible de bonne volonté qui seraient susceptibles d'être éventuellement requis dans le cas envisagé ci-dessus.

Je vous adresse ci-jointe la liste dressée par le cap de policia à cet effet et j'ai l'honneur de vous demander si vous avez des objections à présenter au sujet de sa composition. Il est entenu que, suivant la coutume, je vous laisserai éventuellement le soin de procéder vous-même à l'appel des Andorrans à requérir, sous réserve que la gravité ou l'urgence des événements ne m'obligeraient pas à faire moi-même le nécessaire.

Veillez agréer, Honorable Monsieur, l'assurance de mes meilleurs et dévoués sentiments.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-69, « Visite des personnalités en Andorre », 1908-1956, n° 466, « Objet : Plan de Défense des Vallées d'Andorre », documento suelto.

[N.º 142] *Comunicación secreta del teniente coronel René Baulard, comisario extraordinario para los Valles de Andorra, al general comandante en jefe de la XVI.ª Región militar*

Andorra la Vella, 12 de marzo de 1937

À Monsieur le Général Commandant de la XVI^{ième} Région à Montpellier,

Par lettre N° 384 du 3 janvier, je vous ai rendu compte que l'interruption pour une durée indéfinie des communications entre les Vallées d'Andorre et la France, d'une part ; certaines menaces caractérisées des groupements anarchistes de la région de la Séo d'Urgell contre l'Andorre et le Détachement des Forces de police française, d'autre part, m'avaient amené à établir un Plan de défense des Vallées d'Andorre.

Je vous ai adressé déjà les deux premières parties de ce travail comprenant :

- a) 1^{ère} Hypothèse : attaque sur Sant Julià de Lòria ;
- b) 2^{ème} Hypothèse : attaque sur l'Andorre-la-Vieille, le poste de Sant Julià de Lòria ayant été tourné ou annihilé.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la dernière partie de ce travail : attaque sur les Escaldes d'Andorre et la Centrale Électrique, les postes de Sant Julià de Lòria et Andorre-la-Vieille ayant été tournés.

Cette Centrale Électrique, située dans une partie particulièrement encaissée de la Vallée du Valira del Orient, serait en outre, utilisée comme réduit de la Défense des Vallées, en cas de repliement des postes de Sant Julià de Lòria et d'Andorre-la-Vieille, en attendant les secours qui vous seraient demandés d'urgence.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-69, « Visite des personnalités en Andorre », 1908-1956, n° 483, « Plan de Défense ».

[N.º 143] *Carta del coronel René Baulard al prefecto de los Pirineos Orientales*

Andorra la Vella, 21 de marzo de 1937

Monsieur le Préfet,

J'ai le plaisir de vous faire connaître que, jeudi dernier, le Syndic Général et le Vice-Syndic sont venus m'informer que le Conseil Général des Vallées avait pris le 11 courant et à l'unanimité un Décret me conférant le titre de citoyen d'honneur d'Andorre comme témoignage de gratitude pour les services que j'aurais rendus aux Vallées depuis l'arrivée du détachement.

Comme je n'ai pu rendre ces modestes services que parce que j'ai toujours été soutenu et conseillé par vous et parce que vous m'avez constamment honoré de votre confiance, je tiens à vous faire hommage, M. le Préfet, de l'honneur qui m'échoit dans cette circonstance et à vous assurer de toute ma reconnaissance.

Vous pouvez être certain que je ferai tout ici pour continuer à mériter cette confiance et rien pour en enlever la moindre part. En particulier, croyez bien qu'il n'y a eu aucune initiative inconsidérée ni imprudente de ma part dans le sujet de la lettre au viguier épiscopal et qui a motivé vos reproches ; l'initiative ne vient pas de moi : c'est le Syndic Général qui m'a demandé de voir le viguier épiscopal, et, alors que je ne lui parlais que de la quarantaine de policiers de réserve à éventuellement reconstituer comme en 1933, c'est lui qui a tenu à envisager les modalités d'un appel plus important d'andorrans, si besoin était et selon la coutume. Il voulait même faire procéder à une expérience, à laquelle je me suis opposé. Je vous assure, M. le Préfet, qu'il n'y a rien en de plus qu'une simple conversation ; mais, comme tout ce que je fais ici, j'ai tend à en donner confirmation par écrit. Si j'avais pu deviner votre inquiétude, je me serais mieux expliqué.

Tout va bien ici et sans cette angoissante question de ravitaillement, nous serions bien tranquilles. À ce sujet, je puis vous dire que populations et autorités vous sont profondément reconnaissantes de tout ce que vous avez fait pour elles ; tous sentent qu'ils ont en vous un protecteur éclairé et influent auprès du Pouvoir central et comptent faire de vous leur ami quant vous aurez pu les juger au cours de votre prochaine visite.

Pour moi, avant celle-ci et dès que la route sera à nouveau ouverte, laissez-moi espérer que vous me ferez l'honneur, comme vos me l'avez promis, de venir un jour vous asseoir à notre table. Pour que vous puissiez à l'avance apprécier ce pays qui est vôtre et qui mérite d'être près de votre cœur, je vous envoie quelques seves caractéristiques.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-69, documento suelto.

[N.º 144] *Comunicación en forma de nota de servicio del coronel René Baulard, comisario extraordinario de los Valles de Andorra, al capitán jefe de destacamento*

Andorra la Vella, 24 de septiembre de 1937

En raison du nombre sans cesse croissant des réfugiés politiques espagnols dans les Vallées, il y a lieu de profiter de toute occasion pour faire

connaître aux dits réfugiés, soit qu'ils aient été autorisés à résider provisoirement en Andorre, soit que, nouvellement arrivés, ils éprouvent de l'hésitation sur leur destination définitive, qu'il ne sera en principe gardé dans les Vallées, pour la période d'hivernage que ceux qui auraient une raison majeure d'y résider.

a) Il est à prévoir en effet, qu'il n'y aura cet hiver que juste des denrées pour les andorrans et les réfugiés de passage.

b) D'autre part, le franchissement des cols reliant l'Andorre à la France, est toujours difficile et parfois dangereux lorsqu'ils sont enneigés et d'éventuels événements militaires à proximité des Vallées peuvent m'obliger à évacuer, malgré les cols enneigés et à un certain moment, les réfugiés politiques résidant en Andorre.

c) Enfin ces éventuels événements militaires peuvent amener dans les Vallées un afflux d'éléments politiques ou militaires espagnols qui risqueraient d'entrer en conflit avec les réfugiés en résidence dans les Vallées.

Pour ces raisons, le nombre de ces derniers doit être le plus réduit possible. Il ne doit comprendre que ceux qui ont trouvé du travail pour tout l'hiver, ceux qui ont des moyens de subsistance, des parents ou des amis en Andorre, sous la réserve, appliquée dès le 1^{er} jour, que toute demande d'autorisation de séjour doit être accompagnée de l'attestation écrite de la personne garante. Il y a lieu aussi de veiller à ce que les andorrans, ainsi que les espagnols résidant habituellement dans les Vallées ou autorisés à résider provisoirement, observent en Andorre une stricte neutralité.

Tous agissements publics ou cachés qui auraient un caractère de racolage ou de pression sur les réfugiés politiques espagnols de passage, sont formellement interdits.

Des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'expulsion des Vallées, seront prises contre tous ceux qui s'en rendraient coupables.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-69, « Visite des personnalités en Andorre », 1908-1956, n° 828.

[N.º 145] *Comunicación del coronel René Baulard al síndico general de los Valles de Andorra*

Andorra la Vella, 7 de octubre de 1937

Très Illustre Monsieur,

Lors de ma dernière liaison avec la délégation permanente, nous avons examiné, Monsieur l'Ingénieur Chef de Ponts et Chaussées des Pyrénées-Orientales et moi, les questions susceptibles de se présenter en période d'hivernage et intéressant les communications routières entre l'Andorre et la France.

J'ai pensé qu'il serait, à ce sujet, intéressant pour les autorités andorranes de connaître les prix du marché passé par l'administration des Ponts et Chaussées avec Monsieur Fondeville, entrepreneur des Travaux Publics, pour le déneigement des routes, pour le cas où vous seriez amené à envisager le déneigement temporaire de la portion de route andorrane Pas de la Case-Envalire-Soldeu. Je vous donne ces prix ci-joints.

Les prix indiqués sont ceux à appliquer actuellement, compte tenu du cours de l'hectolitre d'essence poids lourd de France.

Mais il semble que, le cas échéant, les Vallées auraient intérêt à traiter avec Monsieur Fondeville à forfait, à la journée, la location d'un appareil avec son chauffeur. Je me mets en relation avec Monsieur Fondeville à ce sujet et vous communiquerai ultérieurement sa réponse.

Veillez agréer, très Illustre Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleures et tout dévoués.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-296, Affaires économiques et ravitaillement, 1936-1937, octobre 1937, n° 863/2, « Objet : Liaisons avec la France ».

[N.º 146] *Carta del coronel René Baulard al presidente de la Asociación de Pescadores de los Pirineos Orientales*

Andorra la Vella, 8 de octubre de 1937

Monsieur le Président,

Jusqu'en ces dernières années, les cours d'eau des Vallées d'Andorre étaient abondamment approvisionnés en truites, dont la qualité a été de tout temps particulièrement goûtée des connaisseurs. Mais, depuis l'ouverture de la route faisant communiquer le col d'Envalire avec la France, l'afflux des touristes et des pêcheurs a eu pour conséquence de dépeupler ces cours-d'eau et de rendre la truite de plus en plus rare.

Les touristes et pêcheurs français sont les premiers intéressés à ce que la situation actuelle ne s'aggrave pas et même à ce que les rivières des Vallées d'Andorre soient réapprovisionnées en poissons.

J'ai pensé, par suite, que votre association aurait à cœur d'aider les autorités andorranes dans cette œuvre de repeuplement des cours d'eau en truites et je me permets de vous demander si vous consentiriez, le cas échéant, à fournir les alevins ou les truitelles nécessaires et à quelles conditions.

Les eaux des rius andorrans sont en général très froides et les conditions de vie des truites en période d'hivernage sont en Andorre assez précaires ; aussi faudrait-il que les alevins de pisciculture à immerger soient suffisamment vigoureux pour pouvoir de développer dans leur nouvel habitat et non devenir une proie facile pour leurs congénères adultes.

Si le repeuplement des cours d'eau en alevins s'avérait trop difficile à cette époque de l'année, il y aurait lieu de l'envisager au printemps prochain au moyen de truitelles plus résistantes.

Il y aurait lieu enfin de nous faire bénéficier de votre expérience sur la façon dont devrait être pratiqué, à un moment opportun, le déversement des alevins ou truitelles dans les cours d'eau andorrans.

En vous remerciant à l'avance de ce que vous voudrez bien faire pour assurer le repeuplement en truites des rivières des Vallées d'Andorre, si appréciées des pêcheurs des Pyrénées-Orientales, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs et dévoués sentiments.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-296, Affaires économiques et ravitaillement, 1936-1937, octobre 1937, « Repeuplement des cours d'eau des Vallées d'Andorre », n° 864/2.

[N.º 147] *Comunicación del coronel René Baulard al prefecto de los Pirineos Orientales*

Andorra la Vella, 10 de octubre de 1937

À Monsieur le Préfet Délégué Permanent pour l'Andorre,

I. *Confirmation de messages-radios*

J'ai l'honneur de vous confirmer les messages-radios suivants que je vous ai adressés depuis l'envoi de mon dernier rapport n° 808/2 du 9 du mois dernier :

A) Du Samedi 11 Septembre à 10 heures :

« D'après déclaration du Curé de Canillo le vol du rétable de Sant Joan de Cazeilles a eu lieu avec effraction, la porte d'entrée de l'église ayant été forcée avec un instrument en fer. Selon déclaration de l'Allemand Maïer à police allemande le tenancier du Casino andorran et ses trois fils, un nommé Piquemal contrebandier et un policier andorran auraient été au courant des intentions frauduleuses du couple Arneldon au sujet de ce rétable. Cette déclaration est peu vraisemblable pour raisons suivantes : Le tenancier du Casino d'Andorre fait remarquer que le voler a quitté les Vallées le 23 Août 1936 après le vol sans régler sa note d'un millier de pesetas et que, s'il s'était douté de ses intentions, il ne l'aurait pas laissé partir sans payer. Le contrebandier Piquemal déclaré qu'il connaissait Maïer mais n'avait aucune relation avec lui. Piquemal est connu comme trafiquant, mais non comme voleur. Il est enfin peu vraisemblable qu'un policier andorran, quel que soit le peu de confiance qu'on puisse accorder par ailleurs, se rende complice du vol d'une merveille artistique de son pays ».

B. Du dimanche 12 Septembre à 11 heures :

« Le temps qui s'était rafraîchi dans la journée du Vendredi 10 a tourné à la tempête de vent et de neige sur les cols durant une partie de la journée d'hier Samedi rendant difficiles les communications. Ce matin, le temps est normal, mais il y a de 20 à 25 centimètres de neige sur la route d'Envalira et par endroits de congères d'un mètre de neige. La circulation entre l'Andorre et le Pas-de-le-Case est complètement interrompue ».

« Le Syndic Général avait décidé le 10 courant la réunion du Conseil des Vallées en session extraordinaire pour demain Lundi 13 à neuf heures pour examiner situation et rendre compte état de la question de l'approvisionnement des Vallées au cours prochain hivernage ».

« Il devait ce jour se rendre à Toulouse devant délégué permanent de la Mître pour le mettre au courant, mais sa voiture n'a pu franchir le col enneigé ».

« D'autre part, avant hier vendredi, le Syndic a autorisé l'importation, au nom de Mr. Cerqueda Emmanuel, directeur de la banque andorrane, agissant pour un groupe de commerçants andorrans, des denrées suivantes : farine 350.000 kgs ; blé 60.000 ; huile 40.000 ; pâtes 15.000 ; conserves, légumes et poisson 14.000 ; porc salé 7.000 ; sucre 50.000 ; café 8.000 ; savon 8.000 ; sel 25.000 ; légumes secs 28.000 ».

« Ces denrées suffiraient à assurer l'approvisionnement des Vallées l'hiver ».

« Je ne sais en quel endroit ces denrées seraient commandées et le Syndic ne m'a donné aucune précision au sujet de cette demande d'importation que Monsieur Cerqueda aurait lui-même portée à Directeur régional Douanes Perpignan pour autorisation dans journée d'hier Samedi. Mais j'ai l'impression que cette commande globale, qui, s'apparente avec la liste des denrées jointe à

la demande à vous présentée le 28 juillet par le Syndic Général, n'a pu se faire que par entente avec autorités andorranes. Elle tend à prouver qu'autorités andorranes abandonneraient le projet d'agir elles-mêmes en liaison avec la Mître et les autorités espagnoles de l'Espagne nationaliste et laisseraient groupe de commerçants assurer approvisionnement hivernal et acheter denrée où cela serait possible au moindre prix. Je tâcherai de me procurer des précisions à ce sujet ».

« Monsieur Andrés Saborit Colomer, Directeur Général des Douanes du Gouvernement de Valence, en tournée d'inspection sur frontière catalane et au Val d'Aran, est venu me rendre visite hier Samedi ».

« Entretien courtois mais banal et de dix minutes à peine. La question des échanges commerciaux entre l'Andorre et l'Espagne loyaliste n'a pas même été abordée, l'estimant inopportune actuellement et le Syndic Général, prévenu par moi de cette visite, n'ayant pas désiré avoir un entretien avec le Directeur des Douanes du Gouvernement de Valence ».

C. Du mardi 14 Septembre à 13 heures :

« Suite à message radio du 12 courant : Le Conseil des Vallées s'est réuni hier Lundi 13 et 14 membres seulement sur 24 se sont présentées. Le quorum étant atteint la séance a eu lieu à dix heures. Après exposé la question du ravitaillement par Syndic Général et compte-rendu des démarches faites par lui, le Conseil a décidé de vous demander téléphoniquement si vous pouviez renseigner le Conseil sur la décision attendue au sujet de l'autorisation de transit des denrées provenant de l'Espagne nationaliste. Après communication téléphonique entre Syndic et Monsieur Deramond, le Conseil a repris la discussion. Des conseillers auraient élevé des plaintes sur le fait que la question de ravitaillement n'a pas été maintenue strictement sur le plan commercial et économique et qu'on l'ait fait glisser sur terrain politique ».

« Il aurait aussi été demandé que paroisses soient laissées libres de s'approvisionner en farine ou et comme bon leur semblerait ».

« Finalement pour clore débat, Syndic réclama vote de confiance du Conseil et autorisation de continuer ses démarches, ce qui lui fut accordé ».

« Un nouveau Conseil se réunira Lundi 20 courant pour examiner à nouveau état de la question, son opinion étant que le Conseil des Vallées doit faire corps avec le Syndic Général dans une question aussi grave et que Syndic Général n'aurait pas dû agir sans le Conseil dès les premières démarches ».

« Syndic Général qui n'a pu se rendre à Toulouse le dimanche 12, le col d'Envalira étant fermé par les neiges, a l'intention de se rendre devant le Délégué permanent de la Mître demain 15 Courant ».

« Le temps dans les Vallées est redevenu beau et les communications quoique encore gênées par amas de neige dans certains tournants de l'Envalira, sont rétablies aujourd'hui entre la France et l'Andorre ».

« Monsieur Emmanuel Cerqueda signataire de la demande d'autorisation de transit dont je vous ai parlé dans mon message du 12 a quitté les Vallées pour se rendre en Italie. Absence probable d'après l'intéressé une semaine ».

« Ce voyage est certainement en corrélation avec la demande d'autorisation de transit faite, j'en ai la conviction, en accord avec les autorités andorranes, mais je ne connais pas encore le but certain du voyage ».

« On sent nettement la tendance de donner à la question du ravitaillement un aspect uniquement commercial quel que soit par ailleurs le mécontentement profond du parti bisbiste de voir que les tractations du Co-

Prince Episcopal en Espagne nationaliste n'ont abouti jusqu'alors à aucune solution ».

« A signaler que radio Salamanque le 11 et radio Verdad de Milan le 12 ont diffusé que le Général Franco, devant la dépréciation de la peseta en Andorra ne permettant pas aux Andorrans de payer en francs des denrées de France et devant l'impossibilité de s'approvisionner en Catalogne, où les vivres manquent, avait autorisé les Andorrans à s'approvisionner en Espagne nationaliste avec leur monnaie officielle au cours pratiqué dans cette partie de l'Espagne ».

D. Du Lundi 20 Septembre à 15 heures.

« Réponse à votre message de ce jour à 10 h. 30 : Les prix qui ont été proposés au Syndic Général des Vallées pour les différentes catégories de marchandises provenant de la zone espagnole insurgée destinées au ravitaillement de l'Andorre l'hiver vous ont été donnés dans ma lettre n° 774 du 30 Août ».

« J'ai donné en regard des prix moyens consentis en Espagne nationaliste les prix moyens actuels des denrées en Andorre prouvant la grande différence qui existe entre les deux – les prix actuels des denrées en Espagne nationaliste sont dans l'ensemble sensiblement les mêmes que ceux pratiqués en Andorre avant la révolution espagnole de Juillet 1936 et les prix des denrées pratiqués actuellement en Andorre sont supérieurs d'environ dix et quinze pour cent aux prix des denrées achetées dans les zones ou ports francs de France ».

« Il est entendu que la différence de 250.000 francs que je vous ai signalée dans mon message du 6 courant porte uniquement sur denrées de première nécessité : farine – huile - légumes secs - conserves et sur quantités strictement nécessaires à un hivernage d'environ sept mois ».

« Le Syndic Général n'est pas rentré de son voyage et la convocation de Monsieur le Préfet lui sera faite dès sa rentrée ».

« Le Conseil des Vallées réuni ce jour s'est ajourné jusqu'à la rentrée du Syndic et n'a pris aucune décision ».

E. Du Lundi 27 Septembre à 19 heures.

« Le Syndic Général des Vallées est toujours absent d'Andorre et son retour n'est pas prévu avant la fin de la semaine. Il se confirme que le Syndic après sa visite à la délégation permanente de la Mître à Toulouse se serait rendu à Paris, puis serait revenu à Toulouse, mardi. Il aurait quitté le lendemain mercredi Toulouse pour une destination inconnue. Il y aura après demain mercredi 29 quinze jours que le Syndic est absent des Vallées et l'opinion publique s'inquiète et de cette absence inusitée et de l'ignorance dans laquelle on se trouve des tractations personnelles engagées par le Syndic et des résultats obtenus ».

« Le Général Goudot Commandant la 16^{ème} Région est venu aujourd'hui Lundi dans les Vallées avec le Colonel chef d'État-Major et un Lieutenant Colonel pour inspecter Postes de Gardes Mobiles et mettre au point avec moi toutes questions intéressant l'hivernage du détachement. Entré dans les Vallées à 7 heures le Général les a quittées à 15 heures ».

« Les communications téléphoniques sont interrompues depuis hier dimanche. L'interruption serait sur un point de la ligne entre Soldeu et Porté ».

« En raison des nombreuses interruptions survenues durant cette période orageuse je vous adresse lettre explicative pour demander l'envoi par

la Direction départementale des P. T. T. de Perpignan d'un vérificateur pour mettre bien au point la ligne téléphonique des Vallées avant l'hivernage ».

« L'afflux des réfugiés augmente dans des proportions inusitées. Aujourd'hui Lundi 270 réfugiés sont entrés dans les Vallées, tous hommes jeunes et de toute condition qui ne veulent pas répondre à l'appel de leur classe. Tous confirment le désarroi politique et la disette qui régneraient de l'autre côté de la frontière ».

« La mère du secrétaire du Conseil des Vallées, Monsieur Riberaigua, est décédée. A l'issue des obsèques, ce jour Lundi à 13h 30 un grave accident d'automobile a eu lieu. La voiture transportant des membres de la famille et des amis est entrée en collision avec un camion dans un tournant de la route à deux kilomètres de Sant Julià. Cinq blessés dont trois gravement : Mr Riera père et fils, ce dernier beau-frère de Mr Riberaigua, et Monsieur Canturri boucher à Sant Julià. Parmi les deux autres blessés, une nièce du Syndic a une jambe brisée. L'accident, imputable au conducteur de l'automobile Mr Canturri, a causé grosse émotion dans les Vallées en raison du nombre des blessés et des personnalités en cause ».

F. Du mardi 28 Septembre à 16 heures.

« Suis avisé que le 28 courant dans l'après-midi un groupe de réfugiés politiques espagnols aurait été attaqué dans la montagne par des carabiniers entre Arcabell (Espagne) et Juberrri en Andorre ».

« Un réfugié blessé a été capturé par les carabiniers. Trois autres réfugiés ont réussi à se sauver. Ils ne peuvent préciser si le lieu de l'attaque et de la capture était en territoire andorran ou en Espagne ».

« J'envoie sur les lieux mon Capitaine et vous rendrai compte ultérieurement du résultat ».

G. Du même jour à 17h 30 :

« Comme suite à mon message radio du 30 Septembre 1937 transmis à 19 h 30, il résulte de renseignements officiels recueillis que les quantités de denrées dont l'entrée en Andorre serait autorisée par la Douane de la Séo d'Urgell seraient les suivantes :

« Sel : 58 quintaux métriques – Huile : 22 quintaux métriques – Vin : 720 hectolitres – Liqueurs et Alcool : 30 hectolitres – Tissus : 385 kilos – Espadrilles : 213 kilos – Matériaux de construction : 200 tonnes ».

H. Du Dimanche 3 Octobre à 16 heures :

« Je vous signale grosse émotion parmi les réfugiés politiques espagnols résidant ou arrivant dans les Vallées d'Andorre, causée par entrefilet paru dans la *Dépêche de Toulouse* du Samedi deux courant : 4^o page – 4^o colonne intitulé : 'Les mesures prises dans les Pyrénées-Orientales'. Le dernier membre de phrase 'et de les remettre aux autorités espagnoles' a surtout frappé les réfugiés qui savent d'avance que des mesures d'extrême rigueur seraient prises dans ce cas contre eux par les dites autorités espagnoles ».

« Un autre entrefilet paru dans le même numéro 2^o page – 2^o colonne sous titre 'La surveillance de la frontière' fait croire que tous les réfugiés se présentant clandestinement à la frontière seront purement et simplement rafoulés sur le lieu d'où ils viennent et que seuls pourront être dirigés sur Irun ceux qui s'étaient présentés aux postes-frontière antérieurement aux nouvelles instructions ».

« De ce fait, nombre de réfugiés n'osent plus quitter les Vallées d'Andorre et pénétrer en France pour se diriger sur Saint-Sébastien ».

« Il serait utile que je reçoive copie des nouvelles instructions pour pouvoir renseigner et évacuer des réfugiés en connaissance de cause ; ceux-ci continuent d'arriver périodiquement dans les Vallées par les montagnes en groupes assez importants ».

I. Du 10 courant à 11 heures :

« La commission qui accompagnait le Syndic Général et qui était absente des Vallées depuis le 15 Septembre est rentrée hier Samedi neuf courant à dix-neuf heures. Le Syndic serait resté à Saint-Jean-de-Luz pour assurer dernières démarches relatives au paiement et à l'envoi rapide des denrées achetées en Espagne nationaliste ».

« D'après premiers renseignements recueillis, Syndic, Conseiller-Docteur Picart et Viguier Épiscopal se seraient tout d'abord rendus à Paris où ils auraient obtenu l'autorisation d'acheter en Espagne nationaliste puis de les faire transporter par Hendaye les denrées suivantes : Farine – Blé – Huile – Conserves – Sucre – Sel – Légumes secs – Seigle – Graisse de porc ».

« En Espagne où il se sont rendus ensuite, l'achat des marchandises aurait soulevé certaines difficultés, en particulier pour la farine et le blé taxés récemment et en hausse de cinq pesetas par quintal environ ».

« On espère que denrées arriveront d'ici huit à dix jours. Il y a urgence pour la farine qui recommence à manquer et j'ai dû avancer disponible du stock de farine du détachement pour assurer le pain dans la paroisse d'Andorre-les Escaldes ».

« Selon un membre de la commission, toutes les démarches auraient été faites très discrètement à Paris et en Espagne sans visites officielles nulle part et sans doute par personne interposée à ce que j'ai compris ».

« Un rapport détaillé vous sera adressé incessamment ».

« Tout est calme dans les Vallées ».

« Les Andorrans commencent à espérer que question de l'approvisionnement en vue de l'hivernage va recevoir une solution rapide ».

« Les réfugiés politiques espagnols continuent à entrer nombreux dans les Vallées, mais sont évacués sans incident ».

« Le Ministre de la Défense nationale vient de décider la relève des trois Pelotons de G. R. M. : deux Pelotons le 18 et un le 25 courant. Ils seront remplacés par deux Pelotons de Mirande et un de Castres ».

II. *Approvisionnement des Vallées*

La question de l'approvisionnement des Vallées d'Andorre en vue du prochain hivernage, rendue angoissante par l'approche des mauvais temps entre enfin dans sa phase de réalisation pratique.

D'une part, le Gouvernement de Valence, par un décret en date du 31 août 1937, dont je vous donne copie ci-joint, a autorisé l'entrée en Andorre des marchandises suivantes : sel commun – huile d'olive – vin – alcool et liqueurs – tissus – espadrilles – matériaux de construction. Les quantités mentionnées dans le Décret s'entendent par mois et seraient largement suffisantes pour la consommation intérieure des Vallées ; mais beaucoup ici doutent que l'on puisse se les procurer à la Séo d'Urgell, ou même dans la région catalane espagnole avoisinant les Vallées d'Andorre, surtout pour l'huile qui est rationnée en Catalogne. Le prochain Conseil des Vallées doit décider des modalités d'exécution de ce reapprovisionnement partiel du côté de l'Espagne loyaliste.

D'autre part, la Commission présidée par le Syndic Général aurait réussi dans ses démarches tendant à se procurer en Espagne nationaliste les denrées de première nécessité dont les prix sont nettement inférieures à ceux pratiqués dans les zones franches ou ports francs français. Il aurait été commandé, avec expédition immédiate sur les Vallées par Hendaye : Farine : 400.000 kgr. – Froment : 70.000 kgr. – Huile : 20.000 kgr. – Conserve de poisson : 80.000 kgr. – Légumes : 6.000 kgr. – Sucre : 30.000 kgr. – Sel : 25.000 kgr. – Haricots secs : 10.000 kgr. – Pois chiches : 10.000 kgr. – Lentilles : 5.000 kgs. – Porc salé : 7.000 kgr. – Lard et jambon : 5.000 kgr. – Grasse de porc : 2.000 kgr. – Harengs salés : 2.000 kgr. – Savon : 20.000 kgr.

Les prix consentis seraient sensiblement les mêmes que ceux que je vous ai mentionnés dans mon rapport n° 774 du 30 août 1937 sauf pour la farine dont le prix au quintal devrait être majoré de cinq pesetas environ. Cette denrée provient de Pampelune, les autres des provinces avoisinant la frontière française. Les transports auraient lieu par voie ferrée sur la gare terminus de l'Hospitalet près l'Andorre ; mais la coupure Irun – Hendaye, nécessitant le déchargement en gare d'Hendaye, majorerait les prix de 34 pesetas par tonne.

Le total des dépenses serait de l'ordre de 600.000 pesetas et un crédit de même aurait été ouvert par la Banque Extérieure d'Espagne à Burgos, pour six mois, à 6% d'intérêts, plus une commission de un huitième pour mille pour la Banque. Le paiement aurait lieu en billets de la Banque nationale d'Espagne, billets que seraient ultérieurement estampillés sous réserve qu'ils avaient cours en Espagne et dans les Vallées, avant la Révolution. Des garanties auraient été demandées pour éviter que les denrées puissent ultérieurement passer en contrebande en Espagne loyaliste.

Il serait urgent que l'envoi des vivres suive de très près toutes ces tractations préliminaires, car les communications risquent d'être coupées d'un moment à l'autre entre la France et l'Andorre. J'ai attiré l'attention du Syndic sur la nécessité absolue de diriger de suite et en première ligne la farine sur les Vallées. Depuis huit jours, le quart des Escaldes, le plus important des Vallées comme population stable et flottante, ne eut plus assurer sa consommation en pain et j'ai dû, une fois de plus, avancer de la farine de mon stock de précaution.

Le pénurie des autres denrées se fait heureusement moins sentir ; mais il faudrait que tous les vivres attendus fussent entrés au plus tard pour la fin de ce mois.

En ce qui concerne l'essence, les mesures nécessaires ont été prises par la Junte de 7 courant. Trois commerçants ont été chargés de constituer d'ici le premier novembre un stock de 70.000 litres avec ingrédients correspondants et garantie que, jusqu'au 1^{er} juillet 1938, le prix du litre d'essence ne dépassera pas 1 F, 90.

III. *Réfugiés politiques espagnols*

Les réfugiés politiques espagnols continuent à arriver nombreux dans les Vallées, en groupes de plusieurs dizaines et, pour la plupart, dans un état de délabrement physique et moral très grand. La presque totalité sont des hommes jeunes, de toutes conditions, où les cultivateurs prédominent pour l'instant.

Leurs déclarations sur la situation politique et surtout sur la situation économique de la Catalogne espagnole ne font que répéter les nouvelles que

l'on trouve dans la presse quotidienne française. Elles n'offrent, par suite, aucun intérêt particulier.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-296, Affaires économiques et ravitaillement, 1936-1937, octobre 1937, n°. 869/2, « Objet : Renseignements divers ».

[N.º 148] *Comunicación del secretario de la Veguería de Francia en Andorra al prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente para Andorra*

Andorra la Vella, 13 de octubre de 1937

À Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales Délégué Permanent pour l'Andorre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le Conseil Général s'est réuni hier en séance extraordinaire, malgré l'absence du Syndic Général qui n'est pas encore rentré en Andorre.

Monsieur le Dr Picart, Conseiller Général d'Encamp, faisant partie de la commission qui s'est rendue en Espagne franquiste, a rendu compte des résultats des négociations dont M. Cairat, pourvu d'une délégation du Conseil, poursuit à St Sébastien. M. Picart a donné connaissance à l'Assemblée des quantités de marchandises achetées en Espagne qui doivent arriver prochainement en Andorre. Savoir :

Farine : 400.000 Kgs ; Blé : 72.000 Kgs ; Huile : 20.000 kgs ; Sucre : 30.000 Kgs ; Haricots : 10.000 Kgs ; Pois Chiches : 10.000 Kgs ; Lentilles : 50.000 Kgs ; Sel : 25.000 kgs ; Poisson en conserve : 8.000 Kgs ; Conserves végétales : 6.000 Kgs ; Porc salé : 7.000 Kgs ; Saindoux : 2.000 Kgs ; Harengs salés : 2.000 kgs ; Savon : 20.000 Kgs.

Les autorités espagnoles ont, paraît-il, donné toutes facilités à la commission Andorrane à laquelle elles ont ouvert un crédit de 600.000 pesetas remboursables à temporement.

Ces marchandises seront vendues en monnaie espagnole dans les Vallées, où des magasins sont prévus pour l'entrepôt et la vente au détail. Une commission du Conseil Général a été désignée à cet effet.

La population des Vallées a pris avec satisfaction la nouvelle des mesures prises par le Syndic Général pour le ravitaillement et l'approvisionnement pour la période d'hiver.

D'autre part l'Assemblée a étudié une note par laquelle le gouvernement espagnol de Valence autorisait l'exportation en Andorre de certaines marchandises, telles, vins, sandales, chaussures, etc. Après discussion, le Conseil Général a décidé d'autoriser les commerçants du pays à acheter ces marchandises qui seraient vendues dans les Vallées.

*Liste des marchandises destinées au ravitaillement des Vallées
d'Andorre et provenant de la zone insurgée espagnole*

Farine : 400.000 Kgs ; Froment : 70.000 Kgs ; Huile d'Olive : 20.000 litres ; Sucre : 30.000 Kgs ; Haricots : 10.000 Kgs ; Pois chiches : 10.000 Kgs ; Lentilles : 5.000 Kgs ; Sel : 25.000 Kgs ; Conserves de poisson : 8.000 Kgs ; Légumes : 8.000 Kgs ; Cochon salé : 7.000 Kgs ; Graisse de porc : 2.000 Kgs ; Hareng : 2.000 Kgs ; Savon : 20.000 Kgs.

El Secretario de la Veguería de Francia en Andorra (*firmado y rubricado*)
Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-296, Affaires économiques et ravitaillement, 1936-1937, dossier octobre 1937, s. n°.

[N.º 149] *Comunicación del prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente para Andorra a la Dirección general de Asuntos Políticos y Mercantiles del Ministerio de Asuntos Exteriores de la Tercera República francesa*

Perpiñán, 16 de octubre de 1937

À Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, à titre documentaire la copie de deux télégrammes qui m'ont été adressés les 14 et 15 courant, par le Colonel Baulard, Commissaire Extraordinaire pour la Police dans les Vallées d'Andorre, au sujet des mesures prises par le Conseil Général en ce qui concerne le ravitaillement des populations des Vallées en denrées de première nécessité.

Albin-Émile-Raoul Didkowski (*firmado y rubricado*)

Colonel Baulard, Commissaire extraordinaire dans les Vallées d'Andorre, à Prefet, délégué Permanent à Perpignan.

Le Syndic Général se trouve toujours dans la région St. Sébastien Hendaye (six, 6) convois de vivres seraient en route et en particulier quelques wagons de farine attendus d'un moment à l'autre avec grande impatience car, après les Escaldes, la Paroisse de Sant Julià de Lòria commence à ne pouvoir livrer tout le pain nécessaire. En attendant l'arrivée de la farine, ont appel à celle des approvisionnements familiaux. Tout est calme dans les Vallées.

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-296, Affaires économiques et ravitaillement, 1936-1937, dossier octobre 1937, s. n°.

[N.º 150] *Carta del coronel René Baulard al subsíndico de los Valles de Andorra, en Ransol*

Andorra la Vella, 17 de octubre de 1937

Très Illustre monsieur,

A l'approche de l'hivernage qui, pour la deuxième fois, va être imposé au Détachement des Forces de police françaises des Vallées d'Andorre, j'ai cru indispensable à la sécurité de mes postes de Gardes mobiles d'étendre le réseau des liaisons téléphoniques déjà existant à Soldeu, Encamp et la Massane qui n'en sont pas pourvus.

L'administration des Postes françaises ne pouvant assurer seule cette installation, faute de crédits, j'ai fait appel à l'autorité militaire qui a décidé de procéder à cette liaison au moyen du matériel de campagne du génie militaire. Les travaux commenceront dès le 20 courant.

En l'absence de M. le Syndic Général des Vallées, je tiens à vous faire part sans plus tarder.

D'autre part, sur certaines parties du parcours Andorre-la-Vieille-La Massane, il existe, soit sur le bord de la route, soit dans le fond de la Vallée du Valira del Nord, des poteaux abandonnés provenant d'une ancienne ligne téléphonique inutilisable depuis plusieurs années. J'ai l'honneur de vous

demander si vous voulez bien m'autoriser à me servir de ces poteaux abandonnés, qui seraient la propriété de la Paroisse de la Massane, pour y placer le câble militaire Andorre-La Massane.

Veillez agréer, très Illustre Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et tout dévoués.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-296, Affaires économiques et ravitaillement, 1936-1937, octobre 1937, n° 875, « Objet : Liaisons téléphoniques ».

[N.º 151] *Comunicación del prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente para Andorra a la Dirección general de Asuntos Políticos y Mercantiles del Ministerio de Asuntos Exteriores de la Tercera República francesa*

Perpiñán, 19 de octubre de 1937

À Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que conformément aux prescriptions de votre dépêche du 4 courant, j'ai informé le Syndic Général des Vallées que le Co-Prince français était disposé à autoriser le Conseil Général à importer, par transit en France, les marchandises qu'il se propose d'acheter en Espagne (zone insurgée).

Je l'ai prié d'appeler l'attention du Conseil sur les conditions délicates au point de vue financier, dans lesquelles aura lieu cette négociation et lui ai demandé de me donner à ce sujet des indications précises.

Par lettre du 12 Octobre 1937, dont ci-joint la traduction, le Syndic Général m'expose les conditions dans lesquelles s'effectuera l'achat des marchandises dont il s'agit et me fait connaître le mode de paiement arrêté d'un commun accord entre le Conseil Général et les autorités de Burgos.

De l'examen des conventions ainsi stipulés il résulte qu'elles donnent pleine garantie au point de vue financier.

Dans ces conditions, j'informe, par ce même courrier, le Syndic Général que j'autorise la Haute Assemblée Andorrane à importer, par transit en France, les marchandises qu'il demande.

J'ajoute que, sur ma demande, la C^{ie} P. O. – Midi a décidé d'accorder le bénéfice de ses tarifs d'exportation aux envois qui seront adressés à la gare de l'Hospitalet pour être exportés à destination des Vallées d'Andorre.

Albin-Émile-Raoul Didkowski (*firmado y rubricado en el original*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-296, Affaires économiques et ravitaillement, 1936-1937, dossier octobre 1937, « Objet : Achat de produits destinés au ravitaillement des Vallées d'Andorre ».

[N.º 152] *Comunicación del prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente para Andorra al síndico general de los Valles de Andorra*

Perpiñán, 19 de octubre de 1937

À Monsieur le Syndic Général des Vallées d'Andorre,

Illustrissime Monsieur,

En vous accusant réception de votre lettre du 12 courant qui ne m'est parvenue que le 18, je m'empresse de vous faire connaître que les conditions

dans lesquelles se fera l'achat des produits destinés au ravitaillement des populations des Vallées, me paraissant donner toutes garanties au point de vue financier, j'autorise le Conseil Général à importer par transit en France, les marchandises en provenance de la zone espagnole insurgée.

J'ajoute que suivant le désir que vous m'aviez exprimé, la Compagnie du P. O. Midi, sur mon intervention, a décidé de vous accorder le bénéfice des prix de ses tarifs d'exportation aux envois qui seront adressés à la gare de l'Hospitalet pour être exportés à destination des Vallées.

Ces prix ne seront consentis que par voie de détaxe seulement et sur justification que les marchandises ont bien été exportées en Andorre.

Il demeure entendu que la réexportation en Andorre des marchandises dont-il s'agit est subordonnée à présentation au service des douanes, d'autorisations délivrées par vous et visées par le Colonel Baulard, Commissaire Extraordinaire.

Veillez agréer, Illustrissime Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

Albin-Émile-Raoul Didkowski (*firmado y rubricado en el original*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-296, Affaires économiques et ravitaillement, 1936-1937, dossier octobre 1937, « Objet : Achat de produits destinés au ravitaillement des Vallées d'Andorre ».

[N.º 153] *Comunicación del coronel René Baulard al comisario de Seguridad y Vigilancia de la Farga de Moles*

Andorra la Vella, 2 de noviembre de 1937

Monsieur le Commissaire,

Je vous remercie bien vivement de la visite que vous avez bien voulu me faire le 26 Octobre, pour régler en commun diverses questions intéressant les communications frontalière, et j'ai bien regretté que mon absence des Vallées ce jour-là m'ait privé du plaisir de vous recevoir moi-même.

Vous m'excuserez par ailleurs de ne pouvoir vous rendre votre visite à votre bureau de la Farga de Moles, mes occupations et la règle que je me suis imposée ne me permettant pas de passer la frontière.

Mon capitaine adjoint m'ai fait part de votre désir de ne voir accorder aux andorrans que leurs affaires appellent périodiquement à la Séo d'Urgell, que des laisser-passer d'une validité maxima de 48 heures.

Je ne vois aucun inconvénient à accéder à votre demande mais pour soulager mes services, déjà surchargés par ailleurs je vous prie de bien vouloir admettre la signature du Lieutenant commandant le poste-frontière de Sant Julià de Lòria, au même titre que la mienne et celle de mon capitaine adjoint pour les prolongations de la validité des laisser-passer, de deux en deux jours (ci-joint modèle de la signature du dit Lieutenant).

D'autre part, vous m'avez fait prier de ne délivrer des laisser-passer aux espagnols résidant en Andorre, sauf pour les ouvriers de la F. H. A. S. A., que pour des motifs particulièrement sérieux et lorsque les intéressés se seront munis d'un passeport régulier.

Je ferai connaître à l'occasion aux Espagnols résidant en Andorre et désireux de se rendre en Espagne, les règles édictées ci-dessus ; mais je tiens à vous signaler à cette occasion que, dès Octobre de l'an dernier, il a été établi entre les autorités espagnoles de la Séo d'Urgell et moi que la frontière

hispano-andorrane ne serait ouverte en principe que pour les relations commerciales et pour les personnes qui auraient un motif urgent (maladie ou évènement grave par exemple) ou sérieux (affaires commerciales ou de famille par exemple) à faire valoir.

Dans l'un comme dans l'autre cas, les laisser-passer établis par moi ne permettent que la sortie des Vallées d'Andorre, de même que ceux établis par les autorités espagnoles ne permettent que la sortie d'Espagne ; et il est entendu que vous restez maître de ne pas autoriser l'entrée en Espagne, pour pièces insuffisantes ou pour toute autre cause, comme je reste maître de ne pas permettre l'entrée dans les Vallées d'Andorre à qui que ce soit.

Enfin, il a été entendu avec le commandant des carabiniers du Secteur que la coutume qui autorisait les carabiniers du post d'Os à utiliser le territoire andorran était suspendue ; par suite, les militaires de ce poste ne doivent plus, pour se rendre à leur service, pour les relèves ou les permissions, se présenter à la frontière soit de Vixesarri, soit de la Farga de Moles.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de ma considération distinguée.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-296, Affaires économiques et ravitaillement, 1936-1937, novembre 1937, n° 911, « Objet : Communications entre l'Espagne et l'Andorre ».

[N.º 154] *Comunicación del coronel René Baulard al vicesíndico de los Valles de Andorra en Ransol*

Andorra la Vella, 9 de noviembre de 1937

À Monsieur le Second Syndic des Vallées,

Très illustre Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, à toute fins que vous jugerez utiles, que M. le Préfet de l'Aude a pris par arrêté les mesures suivantes de protection contre la propagation de la fièvre aphteuse dans son Département :

Est interdite la circulation à pied des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine sur les routes et chemins publics de ce Département.

Ces mesures sont applicables aux troupeaux transhumants se rendant dans l'Aude.

Les troupeaux qui se présenteraient circulant à pied seront refoulés en dehors des limites du Département. Il appartient aux propriétaires de faire transporter les animaux par véhicules ou par wagons aux lieux de destination.

Veillez agréer, Très Illustre Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et tout dévoués.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-296, Affaires économiques et ravitaillement, 1936-1937, novembre 1937, n° 941, « Objet : Troupeaux Transhumants ».

[N.º 155] *Comunicación del coronel René Baulard al prefecto de los Pirineos Orientales, Albin-Émile-Raoul Didkowski*

Andorra la Vella, 30 de noviembre de 1937

À M. le Préfet Délégué permanent pour l'Andorre,
J'ai l'honneur de vous donner ci-après quelques renseignements d'ordre divers sur la vie des Vallées depuis mon dernier rapport « Renseignements divers » n° 869 du 10 Octobre dernier.

I. *Ravitaillement des Vallées*

Le ravitaillement des Vallées en vue de l'hivernage peut-être considéré comme assuré. Sur les 600 tonnes environ de vivres qui avaient été prévues par les autorités andorranes, seuls restent à entrer : 90.000 kgr. de farine et 3.000 kgr de porc salé. Ils sont attendus d'ici une semaine.

L'acheminement des denrées de la Gare de l'Hospitalet vers l'Andorre n'a souffert aucune difficulté sérieuse : la route d'Envalire, si gravement endommagée par la crue du 28 Octobre dernier a été rapidement remise en état de servir, en attendant les travaux définitifs de consolidation et de réfection, et les stocks de vivres ont pu être constitués partie à Canillo, partie à Andorre la Vieille. Sans attendre les décisions du Conseil des Vallées sur la répartition des denrées entre les paroisses et la fixation du prix de revient, de la farine en quantité suffisante a été distribuée aux boulangers et aux particuliers pour assurer l'approvisionnement en pain.

D'autre part, l'Andorre a bénéficié durant toute cette période d'une température exceptionnellement favorable et les rares et peu abondantes chutes de neige sur les cols n'ont pas interrompu les opérations de ravitaillement. Mais il y a hâte d'en terminer, car les mauvais temps sont proches et des signes avant-coureurs montrent que la température est susceptible de changer avec la nouvelle lune du 2 Décembre.

Je vous ai fait connaître, dans un rapport N° 869 précité, que le Gouvernement de Valence avait autorisé l'entrée en Andorre d'une certaine quantité de sel, d'huile, de vins et liqueurs, de tissus, de matériaux de construction, mais sous réserve d'en faire mensuellement la demande à la Direction générale des Douanes à Valence.

Dans sa séance du 30 Octobre dernier, le Conseil des Vallées a pris acte de l'offre du Gouvernement espagnol et a chargé la Syndicature de faire d'urgence les démarches nécessaires ; mais le second Syndic n'a pas cru devoir, en l'absence du Syndic Général, agir seul dans cette affaire.

Par suite, cette question reste en suspens et les Andorrans continuent à ne pouvoir s'approvisionner en Catalogne espagnole.

Cette situation, qui dure depuis le premier février dernier et qui paraît présentement facile à régler, cause un réel malaise dans les Vallées et risque de mettre le Syndic Général en difficulté si cette question est à nouveau soulevée au cours de l'actuelle Session du Conseil.

Une partie notable de ce Conseil désirerait que l'on profitât en même temps des vivres de la zone gouvernementale espagnole et des vivres de la zone espagnole insurgée ; mais l'on aurait appris que le Syndic Général se serait engagé vis-à-vis du Co-Prince épiscopal, en considération des facilités accordées par les autorités espagnoles de la zone insurgée, à ne plus rien solliciter du gouvernement de Valence. Des Conseillers ont l'intention de demander en séance au Syndic Général de faire lui-même les requêtes nécessaires auprès du dit Gouvernement de Valence pour obtenir l'entrée des vivres offerts. Et l'on attend avec curiosité la réponse du Syndic Général qui se trouverait ainsi devant un véritable cas de conscience.

II. *Rétablissement des communications*

Après la crue du 28 Octobre, les communications télégraphiques et téléphoniques ont pu être rétablies assez rapidement ; mais en raison du grand nombre de poteaux emportés par les eaux (près de 150) et surtout en ce qui concerne les communications téléphoniques, la remise en état est toute précaire et les interruptions sont fréquentes ; sans discontinuer, un garde, ancien monteur es P. T. T., et le sapeur-monteur du Détachement sont occupés, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, à perfectionner l'installation. Il est à prévoir que nous allons être très gênés cet hiver au point de vue relations téléphoniques et télégraphiques avec la France et que nous serons souvent coupés.

Fort heureusement, le poste radiotélégraphique continue de fonctionner d'une façon parfaite.

En ce qui concerne la route, toutes mesures ont été prises par M. l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées pour faire exécuter les travaux nécessaires durant tout l'hiver sous la direction du Directeur technique de la F. H. A. S. A. Les matériaux : ciment, fers, dynamite, sont déjà en grande partie à pied d'œuvre et deux dépôts sont en voie de constitution aux Bordes d'Envalire et à la Centrale électrique. Par entente avec l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, des règles précises ont été établies pour la surveillance des stocks, la distribution des matériaux et leur emploi.

Les travaux déjà commencés pour la construction d'aqueducs de part et d'autre du refuge d'Envalira ne peuvent être poursuivis en raison du froid qui gêne l'utilisation du ciment ; mais ceux entrepris plus bas dans la Vallée, particulièrement à l'entrée des gorges Roca Negra et Encamp sont en pleine activité.

Je dois signaler à ce sujet le très heureux effet moral produit par la célérité avec laquelle toutes mesures ont été prises par les autorités françaises pour l'envoi des matériaux et la mise en train des chantiers ; aussi par l'annonce de l'octroi par la France d'un crédit de 200.000 francs pour la remise en état de la route d'Envalire.

Les autorités andorranes n'ont pas encore décidé la part de l'Andorre dans l'effort commun, l'absence prolongée du Syndic Général n'ayant pas permis la réunion du Conseil des Vallées, seul appelé à en décider. Mais cette décision est toute proche : le Syndic Général, absent depuis le 15 septembre pour procéder aux achats et expéditions de vivres en zone espagnole insurgée, est rentré dans les Vallées le Dimanche 28 courant. Le lendemain 29, le Conseil s'est réuni pour recevoir la prestation de serment de M. Jean Baptiste Laumond, nommé Viguier de France en Andorre par Décret du 12 novembre 1937, et continue actuellement sa session.

Les questions traitées et les décisions prises feront l'objet d'un rapport spécial.

III. *Réfugiés politiques espagnols*

L'afflux des réfugiés politiques espagnols, qui avait été très important pendant le mois d'octobre – plus d'un millier ont, au cours de cette période, transité dans les Vallées – a diminué de plus de moitié en novembre. Il est possible que les rencontres entre carabiniers et réfugiés à proximité de la frontière, presque toujours sanglantes, et le renforcement de la surveillance dans toute l'étendue de la zone frontière de 20 kms. en profondeur, en soient la cause. L'on pensait a que l'annonce d'une grande offensive dans le Haut-Aragon en direction de Lérida, puis de la Séo d'Urgell, augmenterait le nombre

de ceux qui franchissent les montagnes andorranes ; mais jusqu'à présent, cette prévision ne s'est pas réalisée.

Les déclarations des réfugiés recueillis dans les Vallées n'offrent aucun intérêt nouveau. Parmi eux, peu de professions libérales ; les paysans et les ouvriers continuent à prédominer. Le 20 novembre, huit Gardes civils conduits par un sergent ont déserté leur poste de la Séo d'Urgell et sont entrés dans les Vallées après avoir brisé leurs armes ; ils se sont déclarés excédés de la prédominance des partis politiques et des troubles constants engendrés par eux pour une éventuelle prise de pouvoir ; leurs officiers n'auraient ni capacités, ni autorité ; la situation alimentaire serait toujours désastreuse ; une bonne partie de la population, principalement dans la région de Lérida, et même des officiers de l'armée gouvernementale, seraient favorables à Franco ; une avance de ce dernier aurait de grandes chances de provoquer un soulèvement général.

Le huit gardes civils et le sergent ont rejoint Irun pour se mettre à la disposition des autorités.

IV. *Activité des andorrans de Barcelone*

Le journal espagnol *Las Noticias* du 19 novembre a inséré un article de l'Andorran Bonaventura Armengol, ancien instituteur et agitateur connu. Son article est intitulé : « Contre les agissements des agents du fascisme. Manifeste pour la formation du Front populaire en Andorre ». C'est une violente diatribe contre ceux des Vallées « sympathisants de Franco » et un appel aux Andorrans « antifascistes » des Vallées, d'Espagne et de France. Je vous en envoie copie ci-joint³⁰.

³⁰ Se reproduce pasado a máquina (hemos tenido que corregir los errores de máquina no infrecuentes en este texto; no olvidemos que está teclado por un soldado mecanógrafo que es francés) de la documentación de la Prefectura del Rosellón el texto del artículo cuyo contenido es el siguiente: «*Contra los manejos de los agentes del fascismo. Un manifiesto para la formación del Frente Popular en Andorra.* Ante los manejos que vienen efectuando los elementos fascistas, ha circulado por Andorra el siguiente manifiesto:/ Compañero:/ Muéveme a escribir estas cuatro letras el no poder soportar por más tiempo los vejámenes a que estáis sometidos por parte de los andorranos que dicen defender intereses sagrados y lo único que hacen es someterse a normas no usadas nunca en nuestro país y que son importadas por gente refugiada que no tiene ni un mínimo de respeto a la hospitalidad que se le da./ Estas manifestaciones son puramente fascistas, y el fascismo se ha introducido en estos valles desde que en España se lucha en contra de él./ Es tan criminal esta actuación, que no se dan cuenta [de] lo que sería Andorra en el caso de una victoria del fascismo, y en medio, entonces, de dos naciones enemigas, ya que España, bajo la órbita de Alemania e Italia, procuraría aprovechar esta situación para atacar a Francia por la espalda, y el desenlace no sería otro que la guerra en nuestra casa y la pérdida de nuestra libertad de andorranos./ Ya te habrás dado cuenta [de] que los andorranos simpatizantes de Franco actúan conjuntamente, y esto quiere decir que han constituido un Frente sin tener en cuenta las enemistades personales que pudieran existir entre ellos./ En el café, en la tienda, en la calle, en todas partes se nota esta solidaridad, y que muchas veces es causa de ciertas manifestaciones, conjuntas con los refugiados, contra los andorranos que han querido conservar la libertad heredada de sus abuelos y no someterse a ninguna manifestación contraria a su manera de ser y de pensar; en una palabra, querer ser libres./ También os habréis dado cuenta [de] que mientras decían no querer tener tratos con los rojos (usando el mismo lenguaje que los fascistas españoles), no han tenido escrúpulos para tratar comercialmente con ellos y enriquecerse a su costa, mientras el trabajador andorrano, el pequeño comerciante, el campesino que por decencia no quería seguirles, ha tenido que amoldarse a una vida de privaciones y aún de miseria./ ¿Puede continuar esta situación, compañero? ¿No crees llegado el momento de unirnos, también, en un bloque compacto y combatirlos?/ No es culpa nuestra si, no queriendo ellos seguir una política neutral, inspirada en aquellos principios de neutralidad entre las dos naciones vecinas que han salvaguardado

Je joins aussi l'exemplaire d'Octobre 1937 de la publication *El poble andorrà* édité à Barcelone, Casal Andorrà, Lladó 7.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-296, Affaires économiques et ravitaillement, 1936-1937, novembre 1937, n° 1.028, « Objet : Renseignements divers ».

[N.º 156] *Comunicación del coronel René Baulard al prefecto de los Pirineos Orientales*

Andorra la Vella, 6 de diciembre de 1937

À M. le Préfet Délégué permanent pour l'Andorre

Le lundi 29 novembre 1937, le Conseil des Vallées s'est réuni en session extraordinaire pour recevoir en séance solennelle la prestation de serment de M. Jean-Baptiste Laumond, nommé Viguier de France en Andorre par Décret du 12 novembre 1937, en remplacement de M. Henri Samalens, ministre plénipotentiaire, décédé.

Au cours des seances suivantes, le Conseil s'est occupé de diverses questions dans une atmosphère exempte de critiques acerbes ou d'âpres discussions ; les plus importantes sont résumées ci-après :

I. *Vivres pour l'hivernage*. Le Syndic Général, absent des Vallées depuis le 15 septembre, avait avancé de quelques jours son retour pour recevoir le nouveau Viguier de France. Il a fait au Conseil un exposé complet de toutes ses démarches, tant à Paris qu'à Saint-Sébastien, pour se procurer en zone espagnole insurgée les vivres d'hivernage nécessaires. Il a souligné les résultats obtenus = sur 615.000 kilos de marchandises prévus, seuls restent à entrer dans le Vallées 90.000 kilos de farine et 4.000 kilos de porc salé,

nuestros derechos de andorranos, ahora constituimos también, como ellos, un Frente Antifascista que haga posible echarles a paseo todos sus planes, planes que sólo están encaminados a anular de una manera definitiva nuestra personalidad de andorranos y que al fin acabaría con la libertad de nuestra patria./ Frente al Bloque Fascista opongamos un Frente Antifascista integrado por todos los andorranos amantes de la libertad y de pensar libre./ Acabemos de una vez con este feudalismo que es la savia de que se nutre el fascismo andorrano y rechacemos toda manifestación de fascismo, tanto nacional como internacional./ ¿No crees, compañero, que una acción llevada a cabo entre los andorranos que viven en la España leal, los que viven en Francia y los que viven en los Valles, ayudada por el Frente Popular español y el Frente Popular francés, podría poner término a estas actividades fascistas y nos permitiría seguir nuestra vida, pero una vida más libre y más humana?/ Pues, ¿qué es necesario hacer, compañero? Moverte. Salir de esta pasividad y dejar de lado este pesimismo pasajero y enfrentarse con la realidad./ Has de tener en cuenta que si queremos merecer el respeto de nuestros hermanos de España, que lo dan todo para un mañana más feliz, más amable y más humano, es imprescindible ayudarlos desde nuestra casa, poniendo al descubierto todas las actividades de los fascistas andorranos y extranjeros, y esto lo conseguimos uniéndonos todos en un solo bloque./ Es necesario hablar claro, compañero. Andorra es un campo abonado para la camarilla de Franco y de los fascismos italiano y alemán./ Hay que cortar de raíz las actividades de sus agentes y hacer público todo intento de espionaje contra la España republicana./ Y nada más, compañero; sólo espero una adhesión completa a la manifestaciones expuestas, y entretanto te saluda cordialmente tu amigo de siempre./ Buenaventura Armengol (Bar Boston, Aribau, 50, Barcelona)» (Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-296, Affaires économiques et ravitaillement, 1936-1937, novembre 1937, n° 1.028, « Objet : Extrait du journal *Las Noticias* du 19 Novembre 1937 »).

attendus d'un moment à l'autre. L'Andorre est ainsi mise à l'abri de la disette pour l'hiver qui vient et ne connaîtra pas les graves difficultés de l'an dernier.

Unaniment le Conseil des Vallées a félicité son Syndic Général pour son heureuse gestion en la circonstance, pour son activité et son dévouement ; il a ensuite rendu hommage à tous ceux qui avaient aidé à ce résultat et a décidé de vous adresser une lettre de remerciements pour votre action personnelle et celle des autorités françaises.

Le Conseil a nommé une Commission qui sera chargée, dès après la session, de fixer le prix de revient des denrées, leur prix de vente, les modalités de répartition entre les paroisses. Seuls le blé, le sel, l'huile et le jambon seraient livrés directement aux Consuls pour être distribués aux particuliers de suite. Les autres denrées seraient remises aux commerçants au fur et à mesure des besoins avec prix de vente imposé, leur laissant une marge de bénéfice raisonnable, le Conseil se laissant lui-même, par ailleurs, un bénéfice d'environ 20% pour lui permettre de rembourser l'emprunt de l'hiver dernier ayant eu pour but de faire baisser le prix du pain. Chaque famille recevrait une carte de vivres. Par ailleurs, la surveillance à la frontière serait renforcée pour empêcher toute sortie de denrées ; le Conseil, à ce sujet, avait déjà donné toutes instructions utiles aux bayles dans sa séance du 30 Octobre dernier.

La composition de cette commission de répartition et de fixation des prix soulève une remarque curieuse : Elle se compose du Syndic Général et du conseiller-major de chaque paroisse ; et l'on y a adjoint le Viguier épiscopal, qui faisait déjà partie de la commission d'achat des vivres en zone espagnole insurgée, comme représentant du Co-Prince Évêque.

Dès maintenant, l'on peut prévoir que les prix de vente de ces vivres seront approximativement le double des prix d'achat. Et, bien que, tout compté, ces prix de vente doivent faire baisser d'une façon notable l'indice de vie actuel, un certain mécontentement déjà se fait jour, le peuple et même certains conseillers et consuls s'expliquant mal les raisons pour lesquelles une si grande différence existe entre le prix d'achat en zone espagnole insurgée et le prix de vente en Andorre.

Je vous donnerais dès que possible, un aperçu de ces prix.

II. *Vivres offerts par le gouvernement espagnol régulier.* Je rappelle qu'à peu près dans le même temps où se réglait la question d'achat des vivres en zone espagnole insurgée, le Gouvernement de Valence faisait enfin droit à la demande tendant à s'approvisionner, comme en période normale, en Catalogne espagnole. Cette question était pendante depuis le premier février dernier, date de la fermeture de la frontière hispano-andorrane à tous échanges commerciaux. Les lenteurs, les attermoiements dans le règlement de cette question, pouvaient laisser à penser que, dans les sphères gouvernementales espagnoles, l'on ne désirait pas aider l'Andorre à se réapprovisionner, ou que l'on désirait, par la voie économique, ramener les Vallées à une ambiance politique plus favorable.

L'annonce dans les journaux et par la radio de l'heureuse issue de la question d'achats de vivres en zone espagnole insurgée semble être en corrélation avec le Décret du 31 août dernier du Gouvernement de Valence autorisant à l'Andorre à importer certaines denrées ; mais si le paiement pouvait intervenir en pesetas et non en francs, ainsi que le prévoyait le Décret du 6 Décembre 1936, l'autorisation d'importation dans les Vallées restait subordonnée à une demande mensuelle des autorités andorranes.

J'ai expliqué dans ma lettre N° 1028 du 30 novembre dernier les raisons pour lesquelles aucune demande n'avait encore été faite par les autorités andorrans, bien que le Conseil des Vallées, dans sa séance du 30 Octobre, ait invité « la Syndicature » à faire la dite demande « dans le plus bref délai ».

Contrairement à ce que l'on pensait, la question n'a pas été soulevée au cours de la session dernière, aucun Conseiller n'ayant voulu en prendre l'initiative. Cette abstention s'explique par le fait que personne n'a osé mettre le Syndic Général en difficulté au moment où il vient de réussir une opération délicate.

Le ravitaillement de l'Andorre en Catalogne espagnole est donc toujours en suspens et la question reste posée ; il faudra un jour ou l'autre que celle-ci reçoive une solution, parce que certains produits comme le vin, les liqueurs, les tissus, les espadrilles manquent en Andorre et ne peuvent l'hiver être achetés que là.

III. *Elections.* Le Conseil des Vallées a pris les dispositions habituelles pour l'ouverture de la période électorale en vue du remplacement de la moitié des membres du Conseil ayant terminé leur mandat de quatre ans. L'élection aura lieu le mercredi 15 courant. Les membres du Conseil sortant sont :

Paroisse de Canillo = Jaume Bonell, conseiller-major ; Anton Duedra.

Paroisse d'Encamp = Anton Puy, conseiller-major ; Anton Camp, trésorier des Vallées.

Paroisse d'Ordino = Miquel Pujol, conseiller-major ; Manuel Font.

Paroisse de la Massane = Guillem Ponts, conseiller-major ; Gil Font.

Paroisse d'Andorre-la-Vieille = Anton Cerqueda, conseiller major ; Juan Pla.

Paroisse de Sant Julià de Lòria = Manuel Arény, conseiller major ; Bonaventura Duró.

La période électorale s'annonce calme ; suivant la coutume, elle débute par des « tractations occultes et des palabres discrètes » ; aucun nom de candidat n'est ouvertement prononcé ; c'est à peine si, à moins de dix jours des élections, l'on chuchote cinq ou six noms de personnes dont le désir d'être élu est plus apparent.

La période électorale s'animerait forcément un peu vers la fin, car des certaines paroisses des réunions sont prévues pour essayer d'obtenir avant le vote l'unanimité sur un nom, ce vote n'étant plus ensuite que la ratification officielle de la décision de l'assemblée du peuple. Elle risque de s'animer surtout du fait que deux tendances s'affrontent nettement dans les Vallées en ce moment : l'une, qu'on pourrait appeler « la tendance vers la gauche », ou des consuls ; l'autre qu'on pourrait appeler « la tendance vers la droite » ou des Conseillers.

La première tendance s'appuierait sur certaines éléments extrémistes andorrans de Barcelone, à la tête desquels se trouve l'ex-instituteur-agitateur Armengol Bonaventura, dit « Oreilleta », auteur de l'article paru dans les *Noticias* du 19 Novembre dernier, préconisant la constitution d'un Front populaire en Andorre et dont j'ai joint la copie à ma lettre N° 1.028 précitée. L'on cite aussi comme personnalité soutenant ce mouvement, le député espagnol Canturri de la Séo d'Urgell. Et l'on signale qu'une réunion aurait lieu à la Séo d'Urgell hier 5 courant à laquelle assistaient des Andorrans, Armengol et le député Canturri ; il est exact qu'une demi-douzaine de personnalités andorranes, dont le consul-major de la Massane, se sont rendus ce jour-là à la

Séo d'Urgell, sous couvert de régler des affaires commerciales ; il est très probable qu'il y a eu réunion concertée et qu'on a parlé des prochaines élections de conseillers ; mais il n'est pas confirmé que l'ex-instituteur andorran Armengol et le député espagnol Canturri étaient présents.

Je signale, à titre documentaire, que ces deux personnalités ont été activement mêlées au mouvement « jeune andorran » qui a motivé notre première intervention le 18 août 1933 et que les douze conseillers sortants ont été élus le 31 de ce même mois, alors que des Forces de police françaises, sous mon commandement, se trouvaient déjà dans les Vallées d'Andorre

IV. *Radio-Andorre*. Le Conseil des Vallées s'est occupé de l'exploitation dite « Radio-Andorre », à l'occasion d'une demande du concessionnaire tendant à reculer le terme du Contrat de trente à soixante ans.

Je vous ai exposé la position de la question dans mes lettres N° 984 et 1040 des 20 novembre et 4 décembre derniers.

V. *Monnaie*. La pénurie de la petite monnaie, qui se manifeste à nouveau en Andorre, a retenu l'attention du Conseil. Depuis le début des événements d'Espagne, la monnaie divisionnaire espagnole a disparu dans les Vallées et pour y pallier, le Conseil avait décidé (Décret N° 112 du 19 Décembre 1936) de procéder à une émission de papier-monnaie de 50.000 pesetas, émission qui fut autorisée par les Co-Princes. Ce papier-monnaie émis se raréfie de plus en plus et, en conséquence, le Conseil des Vallées, au cours de sa séance du 30 Octobre dernier, décida de procéder à une nouvelle émission de papier-monnaie de 75.000 pesetas.

2.000 billets de 10 pesetas

4.000 billets de 5 pesetas

5.000 billets de 2 pesetas

15.000 billets de 1 peseta

20.000 billets de 0 pesetas 50 c.

L'échange des billets antérieurement émis contre les nouveaux à émettre serait fait sous un certain délai.

La demande d'autorisation vous a été transmise le 30 Octobre et le Conseil serait désireux que cette autorisation fût donnée dès que possible.

VI. *Réparations des dégâts occasionnés par les inondations des 27 – 29 octobre 1937*

Le Conseil des Vallées s'est enfin occupé des dégâts causés par les graves inondations des 27 – 29 octobre dernier. Il a rendu tout d'abord hommage aux démarches actives et généreuses entreprises, dès le premier instant, par les autorités françaises et aux résultats tangibles déjà obtenus.

Il a ensuite décidé de joindre son effort aux autres et a voté une somme de cinquante mille pesetas qui viendrait s'ajouter aux crédits consentis par le Co-Prince Français. Le Conseil eût vivement désiré faire un effort plus important, mais en l'état actuel des Finances du pays, sérieusement obérées, il a dû constater l'impossibilité matérielle, pour l'instant, de faire plus.

Sur ces cinquante mille pesetas prévus, une vingtaine a déjà été dépensée pour régler la quarantaine d'ouvriers qui, sous la direction de l'ingénieur de la F. H. A. S. A., ont été employés pour procéder, dès la crue, aux travaux de remise en état provisoire de la route de l'Envalira.

Quant au problème des prestations à imposer à tous les Andorrans pour aider à la réparation de la route, il n'a pu être résolu. Les causes en sont simples : les prestations ne sont prévues par la coutume que pour les travaux d'intérêt

commun à chaque paroisse et, en raison d'une certaine animosité qui règne à demeure entre quelques paroisses, les autorités andorranes ne sont pas sûres de pouvoir vaincre la répugnance des Andorrans à travailler pour une autre paroisse que la leur. C'est un exemple de plus de la difficulté, pour les autorités, de prendre une décision nette dans l'intérêt général des Vallées et de se faire obéir du peuple.

En contrepartie de cette absence de décision au sujet des prestations, le Conseil espère pouvoir ultérieurement disposer de certaines sommes à provenir de la majoration de 20% du prix de vente des denrées achetées en zone espagnole insurgée et pouvoir renouveler le geste des 50.000 pesetas.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-296, Affaires économiques et ravitaillement, 1936-1937, décembre 1937, n°. 1.053, « Objet : Conseil des Vallées ».

[N° 157] *Comunicación del coronel René Baulard a Francesc Cairat Freixes, síndico general de los Valles en Sant Julià de Lòria*

Andorra la Vella, 19 de diciembre de 1937

À M. le Syndic Général de Vallées à Sant Julià de Lòria

Très illustre Senyor,

L'hiver plus précoce et plus rude que celui de l'an dernier a obligé à reprendre dès maintenant la liaison postale entre les Vallées d'Andorre et la France et vice versa au moyen de skieurs militaires, sur les mêmes bases qu'au cours de l'hivernage 1936 – 1937.

Ainsi que je vous l'ai écrit le 9 décembre 1936, sous le N° 243/2, il importe que les populations andorranes facilitent la tâche de ceux qui portent, ou leur apportent leur courrier en évitant d'envoyer ou de se faire envoyer des colis volumineux ou par trop lourds.

Je vous serais, par suite, reconnaissant de bien vouloir aviser les honorables Consuls des Paroisses, pour qu'ils en fassent part aux populations, qu'il est recommandé de n'adresser en France, ou de ne se faire adresser en Andorre que de petits colis ne dépassant pas, en principe, de 500 grammes à un kilo.

Veillez agréer, tres Illustre Senyor, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et tout dévoués

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-296, Affaires économiques et ravitaillement, 1936-1937, décembre 1937, n° 1.072, « Objet : Courrier postal ».

[N.° 158] *Comunicación del coronel René Baulard al general que estaba al frente de la XVI.ª región militar francesa, en Montpellier*

Andorra la Vella, 19 de diciembre de 1937

À M. le Général commandant la 16^{ème} région,

Par note de service n° 2.394-S/2 du 1^{er} Octobre 1937 vous avez ordonné que la liaison postale par skieurs militaires entre la France et l'Andorre s'effectuera, au cours de l'hivernage 1937 – 1938, suivant les principes exposés dans votre Note de Service n° 2.040-S/2 du 18 novembre 1936.

Un hiver précoce et rude a obligé à cette année d'exécuter cette liaison postale par skieurs huit semaines avant l'an dernier. Celle-ci a eu lieu les 10 et 18 courant dans de bonnes conditions, malgré les difficultés inhérentes à la mise en train, au manque d'entraînement et à l'accumulation des sacs postaux. Du côté de l'Andorre, les difficultés ont surtout résidé dans le fait que la neige est tombée très bas dans les Vallées, coupant toutes communications routières, et que je n'ai pas eu le temps matériel de former une équipe de Gardes mobiles confirmés dans la pratique du ski, pouvant transporter sans fatigues excessives le courrier d'Andorre la Vieille au refuge d'Envalire. Mais ces quelques difficultés disparaîtront vite, lors des prochaines liaisons.

Je me permets cependant d'attirer votre bienveillante attention sur les points suivants :

I. Dotation en skis du détachement des forces de police françaises

Sur ma proposition, vous avez bien voulu doter le Détachement des Forces de police françaises de quinze paires de skis qui m'ont été fournis en novembre 1936 par le Centre régional de ski de Montlouis. Cette donation se révèle insuffisante pour l'hivernage en cours, surtout en raison de la création des postes de la Massane et de Soldeu, enneigés presque tout l'hiver, et de la nécessité où je me trouve, devant un hiver qui s'annonce très neigeux, de développer le plus possible la pratique du ski parmi le personnel du Détachement.

J'estime, en conséquence, que vingt paires de skis supplémentaires avec bâtons me seraient très utiles pour ce second hivernage.

Ces vingt paires de skis pourraient être fournies, comme les quinze autres paires déjà reçues, par le centre régional de Montlouis et transportées, par le soin du Commandant du Secteur de Cerdagne, à Porté où le Lieutenant Commandant le détachement de skieurs militaires me les ferait parvenir à l'occasion des liaisons postales.

II. Dotation en sacs tyroliens

Aux termes de la note de service N° 2.040-S/2 du 18 novembre 1936 précitée – Fonctionnement de la liaison par skieurs – la liaison Andorre la Vieille – Canillo – Refuge d'Envalira est assuré par mes soins, le point de rencontre avec les skieurs de Porté étant fixé à ce refuge d'Envalire, à 2.080 mètres d'altitude.

Suivant les années, le parcours sur la neige commence plus ou moins loin d'Andorre la Vieille. Habituellement, le point de départ se trouve entre Canillo et Ransol, ce qui impose aux skieurs du Détachement d'Andorre une marche sur la neige de vingt à vingt-cinq kilomètres aller et retour, avec les sacs postaux.

Or, je n'ai aucune dotation en sacs tyroliens et ces sacs postaux doivent être arrimés sur le dos des Gardes mobiles skieurs avec des moyens de fortune, ce qui augmente la gêne et la fatigue. J'estime, par suite, indispensable de voir doter mon Détachement d'une dizaine de sacs tyroliens qui pourraient me parvenir par les mêmes moyens que les vingt paires de skis supplémentaires.

III. Armement des skieurs

J'ai pu constater que le port du mousqueton par les skieurs militaires de Porté était une cause de grande gêne et risquait même dans les chutes d'être une cause d'accident, surtout que, lorsqu'ils exécutent la liaison postale avec

l'Andorre, ils sont toujours très lourdement chargés (sacs postaux – vivres – objets individuels...).

Si le port du mousqueton est imposé pour l'entaînement, je crois qu'on pourrait le réserver pour les sorties autres que celles qui ont pour but la liaison postale avec l'Andorre.

Si le port du mousqueton est imposé pour la sécurité personnelle, je crois que le port du pistolet pour quelques hommes du détachement et l'officier suffirait. D'ailleurs, en dehors de la route Porté – Pas de la Case qui se trouve séparée de l'Espagne par de hautes montagnes enneigées, le parcours des skieurs militaires en Andorre (une quinzaine de kilomètres aller et retour) se trouve dans une région sûre et bien surveillée par des patrouilles de Gardes mobiles skieurs de Soldeu.

Je me permets, en conséquence, de vous suggérer de permettre aux skieurs militaires de Porté de ne pas emporter le mousqueton lorsqu'ils font la liaison postale avec l'Andorre.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-296, Affaires économiques et ravitaillement, 1936-1937, décembre 1937, n^o. 1.073, « Objet : Liaison postale entre l'Andorre et la France ».

[N.^o 159] *Comunicación del coronel René Baulard al prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente para Andorra*

Andorra la Vella, 11 de noviembre de 1938

À Monsieur le Préfet, Délégué permanent pour l'Andorre,

J'ai l'honneur de vous confirmer mon message-radio de ce jour à 9 heures.

I. *Absence du Sous-Syndic*. Le Docteur Picart, Conseiller major d'Encamp, qui accompagnait le Vice-Syndic à Hendaye, est rentré dans les Vallées le 9 courant. Le Vice-Syndic est resté à Toulouse pour négocier, au nom de la Syndicature et du Conseil des Vallées, un emprunt de deux cent mille francs nécessaires au règlement des frais de transport des vivres d'hivernage.

D'après le Docteur Picart, il y aurait eu beaucoup de difficultés pour trouver cette avance de fonds parce qu'elle était offerte par un Monsieur Gérard de Bruxelles en livres sterling. L'affaire aurait été finalement conclue en francs avec cette même personne, mais par l'intermédiaire d'une Banque de Toulouse.

Une autre difficulté serait advenue du fait qu'en l'absence du Syndic Général, le Vice-Syndic ne possédait comme pouvoir qu'une copie de la libération du Conseil des Vallées chargeant la Syndicature de faire toutes gestions utiles pour se procurer les vivres d'hivernage nécessaires. Au moment de son départ, le Vice-Syndic m'avait prié de légaliser la signature du secrétaire du Conseil et du premier conseiller-major, pour authentifier la copie de la délibération, mais d'après le Docteur Picart, la Banque demanderait un autre pouvoir. Cet emprunt est absolument nécessaire pour régler les frais de transport, le Trésorier des Vallées ayant peu de disponibilités en francs.

Le Vice-Syndic est attendu incessamment et doit me mettre au courant à son retour de l'autre question traitée à Hendaye avec le Syndic Général.

II. *Relève*. Le Commandant de la Région m'avise que les Pelotons 170-172 et 174 de Cholet viendront relever en Andorre les Pelotons 48-62 et 68 de Baccarat le Dimanche 13 courant.

René Baulard (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-296, Affaires économiques et ravitaillement, 1936-1937, dossier novembre 1937 [se trata de una equivocación que se encuentre clasificado aquí, pues es un documento de noviembre de 1938], n^o. 2.208, « Objet : Confirmation message-radio ».

[N.º 160] *Nota remitida desde la Dirección Política del Ministerio de Asuntos Exteriores del Gobierno de Vichy al prefecto de los Pirineos Orientales, Raymond de Belot, sobre la situación creada en cuanto a las denominadas "reivindicaciones de España", que la diplomacia española presentó a la del Tercer Reich, sobre el Rosellón y el Marruecos francés*

Vichy, 1 de febrero de 1941

Pour Monsieur le capitaine de vaisseau De Belot, Préfet des Pyrénées-Orientales

Les allusions, d'ailleurs généralement très imprécises, que certains publicistes de la Péninsule commencent à faire aux « aspirations européennes de l'Espagne », et dont il n'est pas certain qu'elles visent seulement Gibraltar, doivent inciter le Gouvernement français à mettre au point sa documentation, afin de pouvoir faire face à l'introduction éventuelle dans ses conversations avec le Gouvernement de Madrid de tout question relative aux confins franco-espagnols.

Dans l'impossibilité où se trouvent les divers Départements ministériels intéressés de recourir à leurs archives, il y aurait intérêt à ce que M. le Préfet des Pyrénées-Orientales voulût bien rassembler et faire parvenir au Bureau d'Étude de la Direction Politique du Ministère des Affaires Étrangères tous documents, textes et renseignements utiles sur les points suivants :

1^o) Statut du Val d'Andorre. Note établissant le tout dernier état de la question tel qu'il est possible de le connaître à Perpignan et localement.

2^o) Statut juridique et régime actuel de la route, de la ville et du territoire de Llívia.

3^o) Régime frontalier franco-espagnol aux confins des Pyrénées-Orientales.

4^o) Existence éventuelle de revendications espagnoles de nature à affecter, territorialement ou de toute autre manière, les intérêts des Pyrénées Orientales.

Toutes ces recherches à effectuer, bien entendu, exclusivement dans le cadre du département.

Ci-joint, à titre de simple indication, le texte d'un questionnaire adressé récemment au Préfet d'un département frontière menacé par les prétentions de l'Italie.

Ce questionnaire pourra signaler à l'attention de M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, qui appréciera lui-même dans quelle mesure il y a intérêt à le suivre en ce qui concerne son département, quelques-uns des points sur lesquels il peut être utile au Gouvernement français de tenir prête une documentation précise.

(*sin firma*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-173, documento suelto.

[N.º 161] *Comunicación de la Veguería de Francia en Andorra al prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente para Andorra*

Andorra la Vella, 27 de marzo de 1942

À Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, Délégué Permanent pour l'Andorre,

Au cours de la réunion ordinaire dite « de la semaine Sainte » qui s'est tenue récemment, le Conseil Général des Vallées a décidé envoyer auprès de la Délégation Permanente une Commission avec mission de vous demander de lui faire connaître l'origine de l'information ayant motivé un échange de correspondance au sujet des abus commis relativement à la délivrance des certificats d'origine.

Cette commission composée de deux membres de l'Assemblée M. M. Picart d'Encamp et Areny de la paroisse de Canillo, m'a chargée de vous demander s'il vous était possible de la recevoir dans l'après midi du 9 Avril prochain.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me mettre en mesure de renseigner la commission.

J'ajoute que ja n'ai pas cru, en l'absence de Monsieur le Ministre, Viguier de France, indiquer aux membres de la commission qui sont venus me trouver, l'origine du renseignement ; il y aurait, à mon humble avis, intérêt à ce qu'ils ne la connaissent pas.

Le Viguier de France, p. o. (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-69, « Visite des personnalités en Andorre », 1908-1956, Cabinet, s. n., documento suelto.

[N.º 162] *Carta del subprefecto de Prades al prefecto de los Pirineos Orientales*

Prades, 16 de noviembre de 1944

À Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des conditions dans lesquelles un détachement de gendarmerie a pénétré en Andorre :

Le 14.XI.1944, en fin d'après-midi, 100 gendarmes sous le commandement du Capitaine Severach, de 2 lieutenants et de 2 sous-lieutenants sont arrivés à l'Hospitalet (Ariège), venant de Paris, via Ax-les-Thermes. Ils ont passé la nuit dans les hôtels de l'Hospitalet.

Le 15 au matin, 30 gendarmes ont pénétré en Andorre, sans qu'il y ait, à ma connaissance, d'incidents.

Le 16 au matin, les 70 autres militaires sont partis à leur tour, et dans le courant de l'après-midi, tous avaient franchi la frontière andorrane.

Il m'est indiqué que les seules difficultés qu'éprouverait cette troupe concerneraient le couchage. Les F. F. I. du haut-arrondissement de Prades ne peuvent pas mettre à leur disposition de châlits, et il a été suggéré à l'Administration Française en Andorre qu'elle pourrait se mettre en rapport avec l'Intendance de Perpignan.

Il est à remarquer que le détachement n'a pas pris de contact avec les Autorités Françaises de l'Arrondissement de Prades.

D'autre part, de source bien informés, on rapporte que le Colonel Baulard serait nommé Viguier d'Andorre.

Le Sous-Préfet (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-176, Guerre 1939-1945. Notes, correspondance. Liste de membres du Conseil général de 1942 à 1944, n° 5.808 (cab).

[N.º 163] *Carta del Comisariado especial de Bourg-Madame al prefecto de los Pirineos Orientales*

Bourg-Madame, 16 de noviembre de 1944

À Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des premières réactions de l'opinion publique, tant en Espagne que dans mon secteur, à la suite de l'entrée des Gardes Mobiles en Andorre.

À Puigcerdà, les sphères officielles ont enregistré le fait avec une certaine surprise. L'évènement était sans aucun doute tout à fait inattendu. Mais, malgré tout, les autorités observent une certaine réserve, tant dans leur attitude que dans leurs commentaires. On laisse cependant entendre que l'intervention anglo-américaine ne serait pas étrangère aux dispositions prises par le Gouvernement français.

Les milieux Phalangistes, de leur côté, ont manifesté une irritation des plus vives, et déclarent que « l'occupation » de l'Andorre constitue une véritable provocation pour l'Espagne.

Quant aux classes populaires, il semble qu'elles envisagent « cette occupation » avec une certaine sympathie. On fait remarquer que, pendant les évènements d'Espagne, le territoire andorran était déjà placé sous la protection de la Garde Mobile française et, qu'après tout, il est préférable qu'il soit occupé actuellement par des forces de police d'un pays républicain.

En France, la population du secteur a appris le fait avec une satisfaction non dissimulée. On estime que cette mesure est une garantie pour notre propre sécurité. D'après les milieux bien informés, cette décision aurait été prise à la suite du refus, par l'évêque espagnol de la Séo d'Urgel, co-prince d'Andorre, de recevoir le nouveau viguier nommé par le Gouvernement provisoire de la République. Il s'agirait ainsi dit-on, d'une riposte énergique destinée à montrer l'autorité effective du Gouvernement français.

Le chef de poste du Commissariat Spécial de Bourg Madame³¹ (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-176, Guerre 1939-1945. Notes, correspondance. Liste de membres du Conseil général de 1942 à 1944, « Objet : Réactions de l'opinion publique devant l'occupation de l'Andorre par les Gardes Mobiles françaises », n° 3.737.

[N.º 164] *Carta de Jacques Truelle, representante en España del Gobierno provisional de la República francesa, al prefecto de los Pirineos Orientales, Jean Latscha*

³¹ La presente comunicación fue enviada al prefecto de los Pirineos Orientales, al subprefecto de Prades, al comisario de la División política especial de Montpellier y al comisario principal de Perpiñán.

Madrid, 25 de noviembre de 1944

Monsieur le Préfet,

Je profite d'une occasion pour vous écrire au sujet de la situation créée par l'envoi de gardes espagnols en Andorre. Je crois d'ailleurs que tout se fut passé autrement, s'il n'y avait pas eu absence de liaison totale entre Paris et Madrid à ce sujet et on n'aurait pas soulevé des difficultés inutiles, en faisant probablement accepter notre décision d'envoyer des gardes par le Gouvernement Espagnol, sans qu'il y répondit.

Or, comme vous le savez, le Gouvernement espagnol cherche depuis deux mois à persuader le co-Prince Évêque d'Urgel, de demander l'envoi de forces de police espagnoles en Andorre. L'Évêque avait jusqu'à présent résisté, mais d'après une très bonne source, cet homme susceptible et, paraît-il, assez médiocre, aurait été offensé d'avoir été mis en face du fait accompli par le Gouvernement français, à la suite de quoi il aurait cédé aux pressions espagnoles. Le Gouvernement espagnol, agissant à la légère, a donc décidé cet envoi, sans discuter de son opportunité avec moi et m'en prévenant in extrémis.

Il met dans tout cela une question d'amour propre et de prestige. Sur les instructions de Paris, j'ai adressé une protestation et insisté pour le retrait des forces de police. Le Ministère des Relations Extérieures s'est cabré et nous sommes dans un impasse risquant de voir cette solution se prolonger longtemps.

M. Mateu qui était ici ces jours derniers et qui, lui, voudrait trouver une solution, suggère un retrait progressif et réciproque qui serait commencé par les Espagnols. J'ai soumis cette suggestion aux Affaires Étrangères sans d'ailleurs l'appuyer. Je ne sais si les Affaires Étrangères l'accepteront, ignorant encore les raisons pour lesquelles on a soudain décidé cet envoi de forces en Andorre, qui touche peut-être des questions de sécurité militaire. En tous cas, je vous écris non seulement pour vous mettre au courant de l'attitude du Gouvernement espagnol, en raison de la situation spéciale du Préfet des Pyrénées Orientales à l'égard d'Andorre, mais parce que je crois qu'il serait utile, par les moyens à votre disposition, de faire approcher l'Évêque et de le persuader de dire aux Espagnols qu'il n'y a aucune raison pour que leurs forces de police soient maintenues plus long temps dans les Vallées. Même si la suggestion de M. Mateu n'est pas acceptée, le fait que l'Évêque fasse pareille démarche mettra le Gouvernement espagnol dans une position beaucoup plus embarrassante.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée

Jacques Truelle (*firmado, no rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-176, Guerre 1939-1945. Notes, correspondance. Liste de membres du Conseil général de 1942 à 1944, n° S. 1.463, « Gouvernement provisoire de la République Française, Délégation en Espagne ».

[N.º 165] *Carta del vicario general del Obispado de Urgell a Jean Latscha, delegado permanente para Andorra y prefecto de los Pirineos Orientales*

La Seu d'Urgell, 24 de enero de 1945

Molt lltre. Sr.:

Tinc l'honor d'acusar rebut de vostra atenta comunicació del primer del corrent, arribada avui a les meves mans, per conducte del Sr. Consul General de França a Barcelona.

I em complasc en feus saber que S. E. el Bisbe d'Urgell agraeix ben sentidament els vostres amables homenatges i correspon als vostres vots d'any 1945, amb els que Ell eleva al Cel per la vostra persona i per la França.

Puc afegir, Sr. Delegat, que S. E. s'ha mostrat particularment sensible a les vostres càlides expressions amb que poseu de relleu el vostre reconegut zel al servei d'Andorra i la vostra esperança, per Ell compartida amb ferma voluntat, de veure inalterablement mantingudes entre la Mitra d'Urgell i la Delegació de França, les bones relacions que sempre han existit.

Es per a mi altament satisfactori, ilustre Colega, trametreus aquests nobles sentiments de S. E., mentres us reitero la seguretat de la meva personal consideració més distingida envers V. S.

Ricard Fornesa, el Delegat Permanent de la Mitra (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-176, Guerre 1939-1945. Notes, correspondance. Liste de membres du Conseil général de 1942 à 1944, documento suelto.

[N.º 166] *Comunicación del Ministerio de Asuntos Exteriores francés al veguer de Francia en Andorra*

París, s. d., junio de 1945

À Monsieur le Viguiet de France en Andorre

Par votre lettre n^o 1 du 1^{er} juin, vous avez bien voulu me transmettre la copie d'une communication que le Délégué permanent de la Mitre vous a adressée le 28 mai dernier au sujet de Radio-Andorre.

Mgr Fornesa, après avoir fait allusion aux « demandes de renseignements » dont a fait l'objet la station ces temps derniers et à l'attitude de neutralité adoptée par elle pendant l'occupation allemande en France, indique que la Mitre ne pourrait accepter « aucune modification de détails dans le statu-quo de Radio Andorre » pas plus quelle ne l'aurait acceptée durant les hostilités.

Les « demandes de renseignements » visées par le Délégué de la Mitre sont vraisemblablement les commissions rogatoires adressées à M. Lafond, Directeur de la Station, par M. Servat juge d'instruction près le Tribunal de Première Instance de Toulouse. Je relève à ce sujet que je n'ai reçu, avant votre lettre de 1^{er} Juin, aucune communication de votre part me rendant compte de la transmission par vos soins desdites commissions rogatoires. Comme vous le faites observer, c'est sans doute cette sotivité des services judiciaires français qui a provoqué les inquiétudes des dirigeants de Radio-Andorre, aussi bien que de la Mitre, inquiétudes dont témoigne la lettre que vous fait parvenir Mgr Fornesa.

Cette activité judiciaire, qui relève de M. le Garde des Sceaux et qui a pour but de réunir tous les éléments d'information nécessaires à l'examen du cas de M. Trémoulet, ancien directeur de Radio-Toulouse, ne saurait à notre avis constituer un motif valable pour la Mitre de s'opposer à une modification de la situation de Radio-Andorre, qui depuis la mise en service fonctionne d'une façon tout à fait irrégulière, aussi bien au point de vue français que du point de vue des règlements internationaux de la radiodiffusion.

Ainsi que vous le savez, en effet, (voir note d'information qui vous a été remise lors de votre séjour à Paris), le contrat de concession accordé en 1935 par le Conseil Général des Vallées, a reçu en 1938 l'approbation des deux Co-Princes ; mais celle du Co-Prince français avait été donnée sous réserve de l'établissement d'un cahier des charges. Ce cahier des charges préparé du côté français a été soumis en 1929 à l'Évêque de l'Urgel et il avait précisé (voir lettre d'instructions adressées par le Département au Préfet des Pyrénées-Orientales le 8 Juillet 1939) que son accord une fois acquis, un décret serait pris par le Co-Prince français et que la station ne pourrait commencer ses émissions qu'après la publication de ce texte au *Journal Officiel*. La Mitre ayant proposé des modifications au projet français, aucun cahier des charges ne fut établi en définitive et l'examen n'en fut pas repris en raison des circonstances. La station a donc commencé à fonctionner à l'époque et a continué à fonctionner depuis lors à titre expérimental et sans que son statut ait été régulièrement fixé.

Il est apparu nécessaire de mettre fin à cette situation de fait mal définie qui présente des inconvénients certains. Aussi, une Commission interministérielle, qui s'est réunie au mois de mai dernier a-t-elle décidé qu'il conviendrait de reprendre l'examen du cahier des charges à imposer au concessionnaire de Radio-Andorre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire part de ce point de vue à la Mitre et de lui marquer qu'il n'entre nullement dans nos intentions de porter atteinte à la situation du poste, mais que nous considérons que le statu-quo auquel elle ne voudrait pas voir toucher ne saurait se prolonger et qu'il est de l'intérêt même des deux Co-Princes d'élaborer d'un commun accord un statut régulier auquel serait soumis le fonctionnement de la station. Vous ajouterez que c'est dans cet esprit que les autorités françaises vont s'employer à la préparation d'un projet de cahier de charges qui, après avoir été soumis à l'approbation du Co-Prince Épiscopal serait mis en vigueur aussitôt que possible.

À cet égard, il serait souhaitable que M. Puiggrós, en sa qualité d'Administrateur de Radio-Andorre, vint à Paris pour s'entretenir avec les services compétents des problèmes soulevés par le fonctionnement de la station. Je vous serais obligé de bien vouloir l'en informer et de lui demander à quelle date il serait disposé à entreprendre son voyage, étant entendu que toutes facilités lui seraient données pour entrer en France et en sortir à la fin de son séjour. S'il accepte le principe de ce déplacement des instructions seront envoyées à la Viguerie ou à notre Consulat Général de Barcelone suivant qu'il entrera en France par la frontière espagnole ou par l'Andorre.

J'annexe à la présente lettre une communication que vous adresse le Directeur Général de la Radiodiffusion française pour vous mettre au courant d'une démarche faite par le Commandant Suprême Allié en ce qui concerne les longuers d'ondes actuellement utilisées par Radio-Andorre. J'estime, toutefois, compte tenu des projets que je vous ai signalés ci-dessus, qu'il serait préférable, pour le moment, de ne pas faire état auprès de la Mitre ou des dirigeants de station des indications que contient cette communication et notamment des menaces de suspension des émissions. Nous pourrions ultérieurement user de telles menaces si nous nous heurtons à la mauvaise volonté des intéressés dans les règlements de la situation de Radio-Andorre.

(*sin firma*)

APÉNDICE

Paris, 15 de junio de 1945

Le Directeur Général de la Radiodiffusion Française à Monsieur le Viguier d'Andorre S/Couvert de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Radiodiffusion française a reçu, par l'intermédiaire de l'Officier de liaison auprès du Commandement suprême allié, une demande émanant de l'Administration de la Télégraphie sans fil du Gouvernement britannique, tendant à faire cesser une interference causée par Radio-Andorre avec des stations radiophoniques anglaises travaillant pour l'aviation côtière.

La Radiodiffusion française étudie à l'heure actuelle la question de la régularité des autorisations d'émission qui ont pu être données à Radio-Andorre et du mode d'attribution des fréquences actuellement utilisées par ces stations. Dès qu'elle se sera fait une opinion sur ces deux points et sur les possibilités de modification éventuelle des fréquences employées par Radio-Andorre elle fera connaître ses suggestions à M. le Général De Gaulle, Chef du Gouvernement Provisoire de la République Française, il est à prévoir que, par la suite, le Co-Prince français vous fera connaître les décisions prises par lui, décisions pouvant avoir pour effet la suspension ou la modification des émissions actuellement en cours.

J'ai cru devoir vous faire part de cette information à toutes fins utiles, et notamment pour que vous puissiez, dès à présent, faire envisager aux dirigeants de la station les diverses éventualités qui la concernent.

Le Directeur Général de la Radiodiffusion Française (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-176, Guerre 1939-1945. Notes, correspondance. Liste de membres du Conseil général de 1942 à 1944, « A. S. Radio-Andorre ».

[N.º 167] *Nota de información enviada por el veguer de Francia en Andorra al prefecto de los Pirineos Orientales, sobre el teniente de la Guardia civil en Andorra Sr. Casi*

Andorra la Vella, 6 de marzo de 1952

Suite à la N. I. du 27 Février 1952, il a été permis d'obtenir quelques précisions sur l'affaire de M. Casi, Lieutenant de la garde civile en Andorre.

On soupçonnait cet Officier de se livrer déjà depuis assez longtemps à la contrebande, car depuis son arrivée en Andorre, on avait pu constater qu'il avait pu acheter une "Simca-Aronde" et que sa femme portait ostensiblement une magnifique manteau de fourrure.

Outre la jalousie qu'il provoquait parmi ses collègues, il avait eu la mauvaise inspiration d'envoyer à Madrid un rapport en 14 points dirigé contre le Lieutenant Commandant les carabiniers de la Séo d'Urgel. Dans ce rapport, il reprochait à cet Officier des choses nombreuses, mais peu importantes (par exemple d'avoir permis à son fils, âgé de 13 ans de chasser avec son propre fusil, d'avoir pêché et chassé pendant les heures de service, etc.).

Ayant eu connaissance de ce rapport et de son auteur, le Lieutenant de la Séo d'Urgel s'est vengé en faisant procéder à la fouille du véhicule par un Capitaine de carabiniers, ce qui amena la découverte de 80 kilos environ de soie à bluter et de nylon contenus dans un matelas, dans les circonstances relatées dans la note précédente.

Du point de vue douane, l'affaire s'est soldée par une transaction de 140.000 pesetas.

Mais l'affaire militaire demeure, car le Lieutenant Casi qui était à six jours de prendre sa retraite, est justiciable des tribunaux militaires. Il serait actuellement incarcéré à la forteresse de Montjuich, près de Barcelone.

M. Casi devait revenir en Andorre après sa retraite comme fonctionnaire civil à la Viguerie Épiscopale.

Certains pensent que cette affaire finira, tout de même par s'arranger et qu'au moins, M. Casi, s'il ne peut revenir en Andorre, pourra toucher l'intégralité de sa retraite. On précise en effet : qu'il est ancien combattant des forces nationalistes ; qu'il est protégé de « la Mitre » qui ne tient pas à un scandale ; et enfin, on murmure que le chauffeur du véhicule un civil employé de Perena, gérant de l'Hôtel Mirador, déclarerait maintenant être le seul responsable de l'affaire de façon à innocenter M. M. Casi et Perena.

(*Sin firma*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-69, « Visite des personnalités en Andorre », 1908-1956, « Objet : A. S. de l'affaire Casi, Lieutenant de la garde Civile en Andorre ».

[N.º 168] *Carta de la Inspección de enseñanza de los Pirineos Orientales a Guy Menant, prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente para Andorra*

Perpiñán, 6 de noviembre de 1954

À Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, Délégué permanent pour l'Andorre

Vous m'avez fait connaître, par votre lettre du 3 novembre, votre désir de donner, avant toute décision votre avis sur les nominations d'instituteurs dans les écoles françaises de l'Andorre.

Je ne suis pas habilité à adopter de ma propre autorité cette procédure, étrangère à la législation qui règle actuellement les nominations d'instituteurs en Andorre, comme celle des instituteurs en France. Seul M. Le Recteur, qui prononce ces désignations lorsqu'il s'agit de titulaires et au nom duquel je les prononce lorsqu'il s'agit d'instituteurs remplaçants, peut prendre une décision à cet égard. Il doit venir à Perpignan dans le deuxième quinzaine de novembre et vous pourrez certainement aborder ce point avec lui.

Au contraire des renseignements qui vous ont été donnés, M. L'Inspecteur Primaire de Prades a cherché à prendre contact avec M. Le Viguiier dès son premier déplacement en Andorre. Il s'est présenté à la viguerie le mardi matin 19 octobre à 9 heures. Il a présenté sa carte et a demandé qu'une heure lui soit fixée. Il est revenu à 11 h 1/2, heure indiquée. Il a attendu jusqu'à 12 h. 1/2, sans être reçu.

Comme je vous l'ai fait connaître verbalement, je vous présenterai moi-même M. L'Inspecteur Primaire de Prades au jour et à l'heure que vous voudrez bien m'indiquer. Il n'est pas d'usage que les Inspecteurs Primaires, qui ne sont pas chefs de service départementaux, soient présentés au Préfet, et je n'aurai pas cru devoir prendre une initiative de ce genre, car aucun Inspecteur primaire du département n'a été présenté officiellement, à son arrivée, à vos prédécesseurs. Mais je suis heureux, cela va sans dire, que vous désiriez faire

la connaissance de M. Folliot, et je me ferais un devoir de déférer à votre volonté sur ce point.

L'Inspecteur de l'Académie (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-325, documento suelto.

[N.º 169] *Carta del «Recteur de l'Académie de Montpellier» al prefecto de los Pirineos Orientales de Perpiñán sobre las enseñanzas francesas en Andorra*

Montpellier, 22 de mayo de 1956

Monsieur le Préfet,

À la suite de la conférence qui a été tenue à Perpignan sous votre présidence, j'ai pu m'entretenir à Paris avec le Directeur de l'Enseignement primaire des problèmes que soulève la création d'un Cours Complémentaire en Andorre.

Le Ministère reste tout disposé à collaborer à cette création, conformément à l'engagement que me notifiait M. le Ministre de l'Éducation Nationale dans sa lettre du 10 février 1956. Il peut être créé à la date du 1^{er} octobre prochain deux postes de Cours complémentaire devant assurer l'enseignement dans les classes de 6^o et du 5^o auxquelles seraient ajoutées ultérieurement une classe de 4^o et une classe de 3^o.

Le moment étant venu de réaliser ce programme, je signale à M. l'Inspecteur de l'Académie la nécessité de proposer sans délai la création des deux postes prévus.

J'ajoute, pour répondre aux préoccupations exposées par M. le Viguier de France, au sujet de la personnalité et des dispositions du directeur éventuel, que nous pouvons ne pas tenir compte aveuglément du règlement qui exige que le Cours Complémentaire soit sous la direction d'un directeur d'école actuellement en fonctions. On peut créer une école primaire à une classe dont l'instituteur sera librement choisi et rattacher à cette école primaire un Cours complémentaire dont cet instituteur sera directeur. Cela nous laisse toute latitude pour le choix de ce dernier. La seule condition est que le Cours Complémentaire ne fonctionne pas à proximité immédiate d'une école déjà existante.

Quant aux modalités de cette création, voici les précisions qui l'ont été données :

1^o) Les locaux doivent être fournis par le Conseil des Vallées.

2^o) Le Ministère de l'Éducation Nationale ou celui des Affaires Étrangères acceptera le principe d'une subvention correspondant à la fourniture du matériel : mobilier, livres, instruments d'enseignement, d'autant plus nécessaire que les professeurs ne disposeront pas par eux-mêmes de ressources abondantes.

3^o) Les dépenses normales de fonctionnement seront à la charge de l'Éducation Nationale.

Je crois que ces conditions donneront satisfaction à toutes les parties.

Il conviendrait donc que, conformément aux décisions qui avaient été arrêtées entre nous, vous interveniez auprès du Conseil des Vallées pour provoquer l'offre des locaux nécessaires et cela afin de répondre aux 163 demandes nominatives qui m'ont été transmises. Il serait nécessaire de

préciser que le Cours complémentaire serait mixte pour les élèves externes, avec un internat réservé aux garçons.

J'agirai de mon côté, en rapports avec M. l'Inspecteur d'Académie, pour que le Ministère de l'Éducation Nationale prenne les décisions qui lui incombent.

Tout cela serait à compléter par une intervention auprès de l'Enseignement Technique, en vue de la création d'une Section technique annexée au Cours complémentaire.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Recteur de l'Académie de Montpellier (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-325, documento suelto.

[N.º 170] *Comunicación de Ives Michel, veguer de Francia en Andorra, al prefecto de los Pirineos Orientales*

Andorra la Vella, 9 de julio de 1956

À Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, Délégué permanent pour l'Andorre

J'ai reçu ce matin, le T. I. Syndic Général qui m'avait fait demander audience.

Il venait m'aviser que le Conseil Général avait pu mener à bien des pourparlers engagés avec un propriétaire d'Andorre, en vue de la location d'un local où serait installé le Cours Complémentaire³².

Je dois visiter le local, en sa compagnie, Vendredi prochain et mettre au point avec lui, la question de l'aménagement de ce local, pour le rendre propre à l'usage auquel il est destiné.

Yves Michel (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-325, nº 951 « création d'un Cours complémentaire ».

[N.º 171] *Carta del veguer de Francia en Andorra, Yves Michel, al prefecto de los Pirineos Orientales y delegado permanente para Andorra*

Andorra la Vella, 3 de agosto de 1956

Mon cher Ami,

Vous m'avez assuré qu'il n'y avait de la part de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, aucune mauvaise volonté. J'avais craint au contraire, à la lecture des nombreux échanges de correspondance entre Monsieur Menant et le Recteur –l'un et l'autre s'accordaient en effet à constater que soucieux de faire aboutir certains autres projets qui lui sont chers– il s'employait à faire retarder – sine die– l'ouverture du Cours Complémentaire en Andorre.

Mon opinion est très nette : ne pas commencer les cours à la rentrée d'Octobre sera, après l'insistance mise par mon prédécesseur à obtenir l'accord du Conseil Général –celle que j'ai mise moi-même sur votre demande– à obtenir de lui un local, désastreuse pour la dignité et l'autorité de la France.

³² Hay una nota escrita a mano, en la parte colateral, en la que presumiblemente el prefecto de los Pirineos Orientales escribe: « eu informer le rectorat et l'Académie en vue de l'installation éventuelle en Octobre ».

Personnellement, je tiens à cette réalisation ; non pas par vanité, croyez-le bien, mais parce que j'ai des devoirs non seulement envers le Pays, mais également envers le Président, et que rien ne peut mieux servir son prestige dans les Vallées, que de faire apparaître l'intérêt qu'il porte à la jeunesse Andorrane.

Je suis certain que les mêmes sentiments vous animent, et j'ose espérer aussi que l'amitié qui s'est si vite formée entre nous, vous amènera à user de toute votre autorité pour m'aider à réaliser cette tâche urgente.

Présentez je vous prie, mes respectueux hommages à Madame Justin, et croyez cher ami, à mes sentiments les plus cordiaux.

Yves Michel (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-325, documento suelto.

[N.º 172] *Carta de Yves Michel, veguer de Francia en Andorra, al inspector de la «Académie de Montpellier», en relación con el establecimiento de enseñanzas complementarias francesas en los Valles de Andorra*

Andorra la Vella, 3 de agosto de 1956

Monsieur l'Inspecteur,

Permettez-moi de vous remercier d'avoir bien voulu accepter de venir en Andorre en cette période de vacances.

Si je vous en suis personnellement reconnaissant, je tiens surtout à vous exprimer la satisfaction du représentant de la France dans les Vallées.

L'influence de la France dans ce pays va grandissant, grâce à l'excellence de notre enseignement –et, force est– à ceux là mêmes qui ont combattu nos écoles, de s'incliner devant cette supériorité.

C'est un devoir pour tout Français de soutenir par tous moyens cette œuvre qui a déjà fourni de si bons résultats et qui est pleine de promesses.

Songez que, le Secrétaire de la Viguerie épiscopal frère du Viguiier, a confié l'éducation de son fils à nos maîtres.

La création du Cours Complémentaire est ardemment souhaitée par de nombreuses familles et par la Syndicature elle-même ; et, en ce qui concerne, nous pouvons considérer que c'est une victoire.

Je crois dans ces conditions, que nous ne devons pas nous laisser arrêter par les difficultés matérielles mineures –et, qu'une réalisation immédiate– servira la seule cause dont l'intérêt doit être notre guide constant, celui de France, de sa Culture, de son Rayonnement.

Il est vain d'espérer –avant des années– de pouvoir réaliser les projets très vastes conçus à un certain moment, et, vouloir nous y attacher nous amènerait à ruiner les espoirs de nombreux parents et de nombreux enfants ; à décourager la bonne volonté des Autorités Andorranes dont l'actuelle manifestation est si inusitée que nous avons le devoir d'en profiter.

Monsieur le Préfet m'a fait part, au cours même de l'entretien que vous aviez avec lui, des difficultés matérielles que vous pensiez rencontrer.

Je crois très sincèrement qu'elles ne doivent pas nous arrêter.

Tout d'abord, si certains aménagements du local vous paraissent nécessaires et ne pouvaient être pris en charge par le Conseil des Vallées, je suis en mesure de les financer –pour partie tout au moins–.

Pour le cours technique (menuiserie-serrurerie) mon prédécesseur écrivait le 7 Février dernier à Monsieur le Recteur, qu'un Français, fabricant de

jouets, était disposé à mettre à notre disposition son atelier de menuiserie auquel il serait facile d'adjoindre un atelier de serrurerie.

C'est une solution médiocre –je le veux bien– mais elle nous permettrait une réalisation immédiate, et c'est ce qui compte, les Espagnols manifestant l'intention d'avoir un Cours Complémentaire. Il serait désastreux que nous nous laissions devancer.

Je vous serais très reconnaissant de me prévenir quelques jours à l'avance de la date de votre venue, afin que je puisse prendre rendez-vous avec le Syndic, le propriétaire de l'immeuble et, éventuellement –si toutefois vous le considérez comme souhaitable– avec l'industriel Français dont je viens de parler.

Je vous prie Monsieur l'Inspecteur, de vouloir bien agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Yves Michel, Viguiier de France en Andorre (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-325, n° 59.

[N.º 173] *Comunicación de Yves Michel, veguer de Francia en Andorra, al prefecto de los Pirineos Orientales*

Andorra la Vella, 20 de noviembre de 1956

À Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, Délégué permanent pour l'Andorre,

L'ouverture du Cours Complémentaire, a eu lieu hier comme prévu.

Le nombre des élèves dépasse les prévisions les plus optimistes ; il s'élève à la date de ce jour à 40 et sera porté à 45, lorsque des enfants de gendarmes Françaises, déjà inscrits seront arrivés en Andorre.

De ce fait, les 17 tables commandées sont insuffisantes et, je vais être dans l'obligation d'en commander quelques unes.

Conformément à l'autorisation que vous m'aviez donnée, j'ai fait exécuter le mobilier en Andorre, sauf deux bibliothèques achetées à La Séo.

Les prix sont considérablement inférieures à ceux pratiqués en France – même avec une remise importante.

C'est ainsi que, les tables qui ont été exécutées par un artisan Andorran, nous sont comptées 450 pesetas, alors qu'en France, le prix indiqué par votre lettre du 5 Novembre, était de 11.356 Francs.

Nous risquons au surplus, de ne pas recevoir le matériel venant de France, avant la fermeture du Col qui paraît devoir être très précoce cette année.

Ce matin, a eu lieu l'inauguration officielle du Cours Complémentaire –en présence du Syndic, du Vice-Syndic et du Maire d'Andorre.

En une brève improvisation, j'ai dit aux enfants qu'ils devaient se souvenir que le Co-Prince portait à la jeunesse Andorrane –espoir de leur pays– un intérêt bienveillant et agissant dont ils se devaient de lui témoigner leur reconnaissance, par la soumission respectueuse à sa volonté et par un attachement sincère à la France qui consent, pour leur instruction, de lourds sacrifices.

Le Conseil Général ayant fait un très réel effort pour l'aménagement des locaux (qui a dû lui revenir à une cinquantaine de mille pesetas), j'ai ajouté quelques mots de remerciements aux Autorités Andorranes et, pour terminer, au corps Enseignant.

Yves Michel, Viguiier de France en Andorre (*firmado y rubricado*)
Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation
permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-325, n° 749.

[N.º 174] *Carta de P. Villeneuve, inspector académico de los Pirineos Orientales, al veguer de Francia en Andorra*

Perpiñán, 19 de marzo de 1957

À Monsieur le Viguiier,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'après avoir obtenu l'accord du Comité Technique départemental, j'ai l'intention de proposer au Conseil Départemental de l'Enseignement Primaire et à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale les ouvertures de classes suivantes au C. C. d'Andorre la Vieille :

1 classe de cours complémentaire (3^{ème} classe)

1 section ménagère agricole de cours complémentaire (4^{ème} classe)

Je vous prie de vouloir bien dès maintenant rechercher toute solution qui vous paraîtrait à la fois la plus rapide et la moins onéreuse pour permettre le bon fonctionnement des classes ci-dessus à partir du 1^{er} octobre 1957 sous forme de local existant à mettre en état. Les locaux nécessaires étaient pratiquement prévus dans le plan d'aménagement que j'ai établi pour le Cours complémentaire. De plus un local provisoire serait à rechercher puis à aménager pour loger la 2^{ème} classe de l'école de garçons qui fonctionne actuellement dans une des classes réservées au C. C. et qui devra céder la place à la 3^{ème} classe du C. C. dont la création est demandée.

Je vous demande cependant avant de faire procéder aux aménagements ou aux installations nécessaires de vouloir bien attendre la notification de l'avis officiel ministériel autorisant l'ouverture des classes signalées ci-dessus.

P. Villeneuve, L'Inspecteur d'Académie (*firmado y rubricado*)

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, Délégation
permanente pour l'Andorre, Archives du Préfet, 1723-W-325, documento suelto.